
Commission de la santé et des services sociaux

L'ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE
DE L'ASSURANCE MALADIE
DU QUÉBEC

RÉPONSES AUX QUESTIONS
GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, DES DEUXIÈME ET TROISIÈME GROUPES
D'OPPOSITION

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

	<u>Pages</u>
Réponses aux questions générales	1 à 104
Réponses aux questions particulières de l'opposition officielle	105 à 195
Réponses aux questions particulières des deuxième et troisième groupes d'opposition	196 à 300

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION ADRESSÉES À TOUS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Liste des voyages <u>hors Québec</u> pour l'année financière 2018-2019 :	1-2
a) les endroits et dates de départ et de retour;	
b) la copie des programmes et rapports de mission;	
c) les personnes rencontrées;	
d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);	
e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;	
f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;	
g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant; - les détails de ces ententes; - les résultats obtenus à ce jour;	
h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé;	
i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés ;	
j) les points de presse tenus lors de ces missions et leurs coûts.	
2. Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2018-2019 :	3
a) les raisons du déplacement;	
b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;	
c) les coûts ventilés;	
d) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;	
e) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.	
3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :	4
a) la ventilation des sommes dépensées pour 2018-2019, et les prévisions pour 2019-2020;	
b) les noms des firmes de publicité retenues;	
c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);	
d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;	
e) le but visé par chaque dépense;	
f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;	
g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.	

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) : 5
- Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :
- les sommes dépensées en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020, ventilées par type d'événement;
 - le but visé par chaque dépense;
 - le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;
- Par un professionnel ou par une firme externe :
- les sommes dépensées en 2018-2019 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;
 - le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
 - la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, ou contrat négocié);
 - la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
 - le but visé par chaque dépense;
 - le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.
5. La liste des dépenses en formation de communication : 6
- Organisée par le ministère ou l'organisme :
- les sommes dépensées en 2018-2019 et les prévisions pour 2018-2019, ventilées par type d'événement;
 - le but recherché par chaque dépense;
 - le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;
- Donnée par un professionnel ou une firme externe :
- les sommes dépensées en 2018-2019 et les prévisions pour 2018-2019;
 - le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
 - le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
 - le but visé par chaque dépense;
 - le nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.
6. La liste des dépenses en formation de communication organisée pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés en indiquant : 7
- les sommes dépensées pour l'exercice financier 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020;
 - le but visé par chaque dépense;
 - la nature de la formation;
 - les personnes ou la firme qui ont donné la formation ;
 - les personnes qui ont reçu la formation.
7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, excluant le cabinet ministériel en 2018-2019, en indiquant : 8 à 28
- les noms du professionnel ou de la firme;
 - les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - le détail des travaux ou services effectués (but visé);
 - la date d'octroi du contrat;
 - le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
 - l'échéancier;
 - dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions par le ou les cabinets ministériels en 2018-2019, en indiquant :
 - les noms du professionnel ou de la firme;
 - les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - le coût;
 - l'échéancier;
 - dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2018-2019 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, en indiquant :
- a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e) faisant l'objet de cet octroi;
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
 - d) le montant accordé;
 - e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire ;
 - f) les motifs de la demande;
 - g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.
- Indiquer si le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site internet ou autre moyen de communication.
9. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
 - b) la grille d'évaluation des soumissions;
 - c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
 - d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.
10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2018-2019, en indiquant, pour chaque contrat :
- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le coût;
 - d) l'échéancier;
 - e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.
11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2018-2019 :
- a) liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
 - b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
 - c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
 - d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
 - e) une description de son mandat;
 - f) la date de début de son contrat;
 - g) la date prévue de fin de son contrat;
 - h) sa rémunération annuelle.

12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié pour l'exercice financière 2018-2019, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants;
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
- m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI pour les 10 dernières années.

13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2018-2019 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :

35

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2018-2019 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

36

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés, ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil ;
- b) le nombre de tablettes électroniques (IPAD ou autres) utilisées ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) le coût des frais d'itinérance;
- j) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
- k) le nombre d'ordinateurs portables utilisés ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil.

15. a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus.
- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020: b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins.
- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.
- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :
- le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.
- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.
- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.
- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers ;
- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions) ;

- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : o) le nombre d'employés permanents et temporaires ;
- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ ;
- q) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : q) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi ;
- r) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs ;
- s) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : s) le nombre de postes vacants.
16. a) Pour chaque ministère et organisme public, par direction, pour l'année 2018-2019 et les prévisions pour l'année 2019-2020 de : a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées.
- b) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2018-2019 et les prévisions pour l'année 2019-2020 de : b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.
- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2019-2020 et les indemnités de retraite qui seront versées.
- d) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2018-2019 et les prévisions pour l'année 2019-2020 de : c) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2018-2019 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisés depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2018-2019, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :

- a) les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2018-2019, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2018-2019;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2016-2017 et 2018-2019;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

20. Liste des sommes d'argent versées en 2018-2019, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu ;
- g) les prévisions pour 2019-2020.

56

57

58

59

22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant : 60
- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;
 - d) la date de la mise en disponibilité;
 - e) les prévisions pour 2019-2020.
23. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2018-2018, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant : 61
- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) par catégorie d'âge
 - c) prévisions pour 2019-2020.
24. Pour chaque ministère et organisme depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par catégorie d'emploi, leur port d'attache (par exemple dans un bureau régional) ainsi que les prévisions pour 2019-2020. 62
25. Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2019-2020, par mission. 63
26. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant : 64
- a) le nom de la personne;
 - b) Le poste occupé et le nom de l'organisme;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale;
 - e) l'assignation actuelle;
 - f) la date de l'assignation hors structure;
 - g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).
27. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2018-2019, en précisant pour chaque abonnement : 65
- a) le coût de chacun;
 - b) le fournisseur;
 - c) la nature du service;
- Ventiler le montant total par catégories.
28. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre. 66
29. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site : 67
- a) le nom du site Web;
 - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) les coûts de construction du site;
 - d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
 - g) la fréquence moyenne de mise à jour;
 - h) le responsable du contenu sur le site.

30. Nominations, pour 2018-2019, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée : 68
- a) la liste;
 - b) le nom de la personne;
 - c) les mandats de chacune de ces personnes;
 - d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
 - e) le résultat du travail effectué;
 - f) les échéances prévues;
 - g) les sommes impliquées.
31. Pour 2018-2019, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés. 69
32. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2018-2019 : 70
- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
 - b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
 - c) le nombre total de demandes reçues;
 - d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
 - e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
 - g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai en indiquant, par demande, le temps de réponse.
33. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2018-2019 : 71
- a) le détail des mandats;
 - b) coût (déplacements, etc.);
 - c) le nombre de ressources affectées;
 - d) le nombre de rencontres;
 - e) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.
 - f) l'objet;
 - g) les dates.
34. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation. 72
35. La liste des ententes et leur nature, signées en 2018-2019 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi. 73
36. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020. 74
37. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2019-2020. 75
38. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2018-2019 demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et confirmé par le gouvernement en janvier 2019 pour 2019-2020. 76
39. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2018-2019, ainsi que les prévisions pour 2019-2020 et 2020-2021, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme. 77

	<u>Page</u>
40. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2018-2019, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.	78
41. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2018-2019, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.	79
42. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2018-2019 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.	80
43. Pour 2018-2019, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée. Pour chaque personne :	81
a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;	
b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.	
44. Pour 2018-2019, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels. Pour chaque personne :	82
a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;	
b) fournir la liste des salaires versés.	
45. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.	83 à 85
46. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.	86
47. Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2018-2019 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2019-2020. Pour chacun de ces programmes existants en 2018-2019, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2019-2020, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.	87
48. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.	88
49. Nombre d'employés ou ETC affectés au Plan Nord en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.	89
50. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.	90
51. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.	91
52. Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.	92
53. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.	93
54. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.	94
55. Liste des aides financières accordés en vertu de programme financés par le Fonds du Plan Nord.	95

56. Pour chacune des cinq dernières années, les sommes allouées à l'externe pour tout type de service juridique et préciser la raison pour laquelle les services ont été traités à l'externe ainsi que les professionnels qui ont donné ces services. 96
57. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres): 97
- a) la dépense totale (opération et capital);
 - b) les grands dossiers en cours;
 - c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
 - d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI ;
 - e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.
58. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2018-2019, le montant total de la masse salariale en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.). 98
59. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2018-2019 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : 99
60. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2018-2019 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable. 100
61. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2018-2019 en indiquant pour chacun : 101
- a) le sujet;
 - b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
 - c) les coûts reliés à sa réalisation;
 - d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.
- Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.
62. Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant : 102
- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
 - b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
 - c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.
63. Pour 2018-2019, la liste de toute rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, de rencontres diplomatiques ou de sommets gouvernementaux, de grandes rencontres politiques et de négociations importantes, de toute nature, auxquelles a pris part le ministère ou organisme. Pour chaque rencontre, indiquer la date, la nature, et le lieu de la rencontre. 103
64. Pour toutes les actions financées dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir les informations suivantes : 104
- a) l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2017 et en 2018 – base annuelle (en Mt C0 2);
 - b) le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 – base annuelle (en Mt C0 2);
 - c) le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre;
 - d) la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de C0 2);
 - e) les investissements totaux des projets (en milliers \$);
 - f) les aides financières totales du ministère (en milliers \$);
 - g) le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);
 - h) le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

DU RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1. Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés de la RAMQ au cours de l'année financière 2018-2019. Indiquer : a) le lieu ; b) le coût ; c) la ou les dates de participation ; d) le nombre de participants ; e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité ; f) le nom de la formation ou de l'activité.	105
2. Sommes dépensées en 2018-2019 par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	106
3. Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur à la RAMQ en 2018-2019 et comparaison avec les six années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.	107-108
4. Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées prévues de la RAMQ, demandées par le président du Conseil du trésor pour 2019-2020 et fournir le détail de toutes les demandes de compressions demandées auprès du ministère ou de ses organismes. Ventilation, par ministère et organisme ainsi que par compressions prévues.	109
5. Liste et copie de tous les sondages effectués en 2018-2019, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés.	110
6. Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour la RAMQ et chacun de ses organismes en 2018-2019. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.	111
7. Indiquer pour 2018-2019 : a) la liste de tous les concours et tirages effectués; b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix; c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours; d) la liste des concours qui ont pris fin.	112
8. Concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2018-2019 : a) le nom de toutes les campagnes; b) les coûts de ces campagnes; c) le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser; d) les dates de diffusion de la campagne; e) les objectifs visés par chaque campagne.	113
9. Pour le ministère et chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres qui en relèvent, indiquer pour 2018-2019 : a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux affaires	114

	publiques;	
	b) le montant dépensé par le département des affaires publiques;	
	c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme.	
10.	Liste des services médicaux assurés et dépenses effectuées pour chacun de ces services.	115-116
11.	Liste des services non assurés.	117 à 121
12.	Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.	122 à 128
13.	Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2019, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :	129-130
	a) les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;	
	b) les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptés au travail;	
	c) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti;	
	d) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum;	
	e) les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu;	
	f) les adhérents (adultes, étudiants, etc.);	
	g) autres clientèles.	
14.	Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime public d'assurance médicaments.	131
15.	Indiquer la croissance en pourcentage des coûts des médicaments assurés. Ajouter les prévisions pour 2019-2020.	132
16.	Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies en 2017- 2018, 2018-2019 et 2019-2020.	133
17.	Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de la RAMQ.	134
18.	Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix 60/54 %	135
	a) nombre de médicaments génériques dans cette situation;	
	b) montant remboursé par la RAMQ;	
	c) estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
19.	Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix 60/54 %.	136
20.	Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix :	137
	a) nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;	
	b) montant remboursé par RAMQ;	
	c) estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
21.	Montant remboursé pour des médicaments d'exception.	138
22.	Montant remboursé pour des médicaments génériques.	139
23.	Montant remboursé pour des médicaments innovateurs, par année, pour les trois dernières années.	140
24.	Concernant l'utilisation des médicaments génériques et la notion ne pas substituer	141
	a) étude d'impact lié à cette mesure;	
	b) estimation des économies annuelles pour 2019-2020;	
	c) estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour	

vérifier, la notion ne pas substituer, pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.	
25. Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer : a) le budget total pour 2018-2019 et indiquer la comparaison avec 2019-2020; b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2019-2020.	142
26. Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer : a) le budget total pour 2018-2019 et la comparaison avec 2019-2020; b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2019-2020.	143
27. Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	144-145
28. Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien en précisant le montant reçu pour la composante technique.	146
29. Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc. au 31 mars 2019.	147
30. Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites judiciaires impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.	148
31. Liste des causes devant les tribunaux en 2018-2019. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.	149
32. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ.	150
33. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par spécialité.	151-152
34. Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer en 2018-2019: a) pour cause de retraite ; b) pour cause de décès ; c) pour cause de départ temporaire à l'étranger ; d) pour cause de départ définitif à l'étranger ; e) pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).	153
35. Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.	154
36. Nombre de médicaments et produits retirés de la <i>Liste des médicaments</i> , nom du médicament ou produit et motifs du retrait.	155 à 162
37. Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception par année.	163
38. Économies réalisées à la suite du retrait (ou transfert) de médicaments de la <i>Liste de médicaments</i> (Liste) en 2018-2019 et objectifs pour 2019-2020.	164
39. Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes.	165
40. Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.	166
41. État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).	167
42. Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au programme des prothèses mammaires. (Mastectomie partielle.)	168

	<u>Page</u>
43. Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème.	169
44. Nombre de Québécois non inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.	170
45. Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens.	171
46. Estimation du coût des actes médicaux qui n'a pas été payé par des personnes non couvertes par la RAMQ.	172
47. État de situation au sujet du registre du don d'organes.	173
48. Listes des cliniques médicales qui ont fermé leur porte en 2018 et depuis le début de l'année 2019.	174
49. Délai moyen des patients inscrits sur le Guichet d'accès à un médecin de famille avant d'être pris en charge par un médecin pour l'ensemble du Québec, par région et selon l'état de santé des patients au 31 mars 2019.	175
50. Concernant l'accès adapté, en 2018-2019, indiquer : a) nombre de médecins qui offrent des consultations médicales; b) liste des cliniques médicales (GMF et autres) qui offrent des consultations médicales; c) nombre de consultations médicales offertes, par région, par réseau local de santé et par cliniques médicales.	176
51. Nombre et proportion de personnes n'ayant pas de médecin de famille par région, par réseau local de santé (RLS) au 31 mars 2019.	177
52. Concernant les jours travaillés par les médecins selon le type de facturation, indiquez pour 2018-2019 : a) nombre de jours avec facturation; b) nombre de médecins ayant facturé au moins une journée.	178
53. Copie des ententes signées en 2018 et 2019 avec les Fédérations médicales (FMOQ et FMSQ) sur la rémunération des médecins.	179
54. Concernant les contacts patients avec les médecins, indiquez selon le lieu, pour 2018-2019 : a) nombre de médecins; b) nombre de contacts; c) contacts/médecins.	180
55. Concernant le travail des omnipraticiens; indiquez pour 2018-2019 (ventilation homme, femme et total) : a) Proposition du nombre de journées de travail : i. moins de 150 jours ; ii. de 150 à 199 jours ; iii. de 200 jours ou plus.	181
56. Concernant le travail des omnipraticiens; indiquez pour 2018-2019 (ventilation homme, femme et total) : a) jour avec facturation minimale : i. médecins RMB; ii. 80 % des mieux rémunérés; iii. tous les médecins. b) tous les jours : i. médecins RMB; ii. 80 % des mieux rémunérés; iii. tous les médecins.	182
57. Effectifs pour les enquêtes à la disposition de la RAMQ à la suite de l'adoption du projet de loi 92.	183

	<u>Page</u>
58. Concernant les cliniques d'hiver qui ont été mises en place : a) rémunération additionnelle accordée aux médecins; b) coûts associés au déploiement.	184
59. Copie de l'entente qui couvre la rémunération des médecins pour les cliniques d'hiver.	185
60. Coûts associés au déploiement de la vaccination gratuite contre le zona pour les personnes âgées.	186
61. Évaluations, analyses financières de l'implantation de la capitation comme mode de rémunération.	187
62. Nombre et liste d'enquêtes ouvertes par la RAMQ et la raison (par exemple : frais accessoires, facturation injustifiée, etc.)	188
63. Nombre et liste d'enquêtes qui ont abouti à des sanctions administratives ou pécuniaires, les raisons et le type de professionnel de santé visé.	189
64. Nombre et liste d'enquêtes qui se sont soldées par des plaintes à un ordre professionnel, les raisons et le type de professionnel visé.	190
65. Pour l'année 2018-2019, fournir la liste des enjeux de couverture de chirurgiens, dans les 9 spécialités de base, pour chaque région.	191
66. Fournir la liste des professionnels cliniques et/ou établissements qui ont fait l'objet de condamnation à la suite d'une enquête.	192
67. Concernant le bilan du plan de remplacement provincial en anesthésiologie, depuis mars 2018, par région : a) le nombre de découvertures; b) la liste de découvertures; c) la date des découvertures.	193
68. Liste de tous les autres plans de couverture qui ont été mis en place à la suite de la signature de l'entente avec la FMSQ, en indiquant la spécialité visée et l'établissement de santé touché.	194
69. Pour la FMSQ et la FMOQ, les résultats des études commandées à l'ICIS en vertu des ententes.	195

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION

DU RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
458. Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées et à venir dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour 2018-2019, ainsi que les prévisions pour 2019-2020. Fournir également le détail de toute autre demande de compression du Conseil du trésor.	196
459. Sommes dépensées en 2018-2019 par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	197
460. Liste de tous les sondages effectués en 2018-2019, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés.	198
461. Liste des services médicaux assurés et dépenses effectuées pour chacun de ces services.	199
462. Liste des services non assurés en 2018-2019.	200 à 203
463. Nombre de personne ayant été prises en charge par un médecin de famille par le biais du GAMF.	204
464. Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille et nombre de patients en attente (GAMF), au 31 mars 2018, par région, par tranche d'âge.	205
465. Nombre de patients inscrits au GAMF depuis moins de 3 mois, entre 3 et 6 mois, entre 6 et 9 mois, entre 9 et 12 mois, et depuis plus d'un an.	206
466. Nombre de médecins omnipraticiens inscrits au GAMF pour obtenir des patients.	207
467. Nombre et pourcentage des spécialistes inscrits au Centre de répartition des demandes de services, par région. Nombre de rendez-vous présentement en attente d'être répartis à un spécialiste, par région. Nombre de rendez-vous référés par ce centre de répartition depuis sa mise en place.	208
468. Répartition des médecins selon leur taux d'assiduité, en vertu des balises fixées par le ministre.	209
469. Bilan de l'entente conclue en mai 2015 avec la FMOQ concernant le taux d'assiduité des médecins et la prise en charge de patients. État de situation et tableau de bord détaillé de l'atteinte des objectifs.	210
470. Copie des rapports trimestriels transmis par le comité paritaire en 2018-2019 en vertu des articles 26, 27, 31 et 33 de l'entente conclue avec la FMOQ en vue de surseoir à la mise en vigueur du projet de loi 20.	211
471. État de situation sur les frais accessoires.	212
472. Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ au cours des trois dernières années, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.	213

	<u>Page</u>
473. Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2018 et au 31 mars 2019, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :	214
a) les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;	
b) les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptés au travail;	
c) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti;	
d) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum;	
e) les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu;	
f) les adhérents (adultes, étudiants etc.);	
g) les autres clientèles.	
474. Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments, en précisant le nombre pour chaque année depuis 1997.	215
475. Indiquez la croissance, en pourcentage, des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1997. Ajouter les prévisions pour 2019-2020.	216
476. Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies.	217
477. Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de celui de la RAMQ.	218
478. Liste des comités formés avec l'industrie pharmaceutique, nom des membres et nombre de rencontres à ce jour.	219
479. Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :	220
a) Nombre de médicaments génériques dans cette situation;	
b) Montant remboursé par la RAMQ;	
c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
480. Détail des ententes conclues depuis l'entrée en vigueur du projet de loi 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (sommes déboursées, économies réalisées, médicaments visés, etc.).	221
481. Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années.	222
482. Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :	223
a. Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;	
b. Montant remboursé par la RAMQ;	
c. Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	
483. Montant remboursé pour des médicaments d'exception, par année, pour les trois dernières années.	224
484. Montant remboursé pour des médicaments génériques, par année, pour les trois dernières années.	225
485. Montant remboursé pour des médicaments innovateurs, par année, pour les trois dernières années.	226
486. État de situation concernant la participation du Québec à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Économies réalisées en 2018-2019 et projections pour 2019-2020.	227
487. Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :	228

- a) le budget total pour 2018-2019 et indiquer la comparaison avec 2019-2020;
 - b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2019-2020.
488. Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer : 229
- a) le budget total pour 2018-2019 et indiquer la comparaison avec 2019-2020;
 - b) la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2019-2020.
489. Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique. 230
490. Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique. 231
491. Liste des critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins. 232-233
492. Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total. 234
493. Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc., et ce, au 31 mars 2018 et au 31 mars 2019. 235
494. Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé. 236
495. Liste des causes devant les tribunaux en 2018-2019. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement. 237
496. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés de la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité. 238
497. Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes non participants à la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité. 239
498. Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer en 2018-2019 : 240
- a) pour cause de retraite;
 - b) pour cause de décès;
 - c) pour cause de départ temporaire à l'étranger;
 - d) pour cause de départ définitif à l'étranger;
 - e) pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).
499. Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc. 241
500. Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2018-2019. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique. 242
501. Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste des médicaments en 2018-2019. Indiquer le nom du médicament ou du produit et les motifs du retrait. 243
502. Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception, par année, au cours des cinq dernières années. 244
503. Bilan détaillé des sommes investies dans le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), les heures de services rendus et les montants payés, détails sur le profil de la clientèle et la répartition des entreprises, depuis 2008-2009. 245 à 249

	<u>Page</u>
504. Provenance des sommes affectées au PEFSAD (enveloppe, fonds, programme).	250
505. Nouvelles sommes ajoutées au PEFSAD en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020.	251
506. Nombre de plaintes au total et nombre de plaintes concernant les frais accessoires.	252
507. Nombre de communications reçues (courriels, lettres et appels téléphoniques) au sujet des frais accessoires, des questions sur la facturation et des demandes de remboursement.	253
508. Effectifs affectés :	254
a) à l'étude ou à la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 et touchant la RAMQ;	
b) au dossier des GMF;	
c) au traitement des médicaments d'exception;	
d) au DSQ;	
e) au Registre des consentements au don d'organes et de tissus.	
509. Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.	255
510. État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).	256
511. Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.	257
512. État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et de la franchise.	258
513. Économies engendrées par l'abolition de la règle des 15 ans en 2018-2019, ainsi que les prévisions pour 2019-2020.	259
514. État de situation concernant les ruptures d'approvisionnement de médicaments, incluant notamment le nombre de ruptures en 2018.	260
515. Montant versé aux médecins en traitement différencié ou préférentiel pour les consultations de patients en isolement, au total ainsi que pour chaque spécialité médicale concernée.	261
516. État de situation concernant l'application des solutions proposées par l'Association des pharmaciens propriétaires en juillet 2010 et en janvier 2011 au sujet des pénuries de médicaments.	262-263
517. Nombre de Québécois non inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.	264
518. Détail des contrats et des ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.	265
519. Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens en 2016-2017, en 2017-2018 et en 2018-2019.	266
520. Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.	267
521. Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.	268
522. État de situation au sujet du registre du don d'organes.	269
523. Sommes affectées au don d'organe, par région et par établissement, au cours	270

des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2019-2020.

524.	Pour les cinq dernières années, ventilation des dépenses du régime public par :	271
	a) Dépense totale (brut);	
	b) Honoraires versés aux pharmaciens;	
	c) Somme versée aux grossistes;	
	d) Frais d'administration du régime public;	
	e) Remboursement total de médicaments :	
	i) Médicaments innovateurs;	
	ii) Médicaments génériques;	
	iii) Autres.	
525.	Liste des mesures et des montants économisés depuis l'année 2014-2015 en lien avec l'achat de médicaments.	272
526.	État de situation concernant la détermination du prix des médicaments génériques (balise de prix).	273
527.	Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ.	274
528.	Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années pour des services hospitaliers donnés en Ontario.	275
529.	Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ au cours des cinq dernières années.	276
530.	État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs (notamment d'inspection) demandée par la RAMQ afin de mieux remplir sa mission.	277 à 279
531.	Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2018-2019 et sommes versées, en moyenne, par médecin.	280
532.	Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 25 000 \$ en 2018-2019.	281
533.	Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 50 000 \$ en 2018-2019.	282
534.	Somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les primes à l'inscription.	283
535.	Nombre de médecins ayant touché plus de 10 000 \$, plus de 20 000 \$ et plus de 50 000 \$ grâce aux primes à l'inscription en 2018-2019.	284
536.	Nombre de jours travaillés, par médecin (omnipraticiens et spécialistes), en 2017-2018 et en 2018-2019.	285
537.	État de situation concernant la réglementation sur les aides techniques et les intentions du gouvernement quant à sa mise à jour.	286
538.	Mesures mises en place pour faciliter la reconnaissance des diplômes des médecins formés hors Québec.	287
539.	Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont des participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2019.	288
540.	Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont non participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2019.	289
541.	Ventilation des sommes supplémentaires versées aux médecins grâce à la clause-remorque dont ils bénéficient par rapport aux hausses négociées par les employés du secteur public.	290

	<u>Page</u>
542. Bilan de l'abolition du Commissaire à la santé et au bien-être. Nombre d'ETC ayant quitté la fonction publique. Nombre d'ETC ayant été réintégré dans la fonction publique incluant dans quelle entité, par catégorie d'emploi.	291
543. Nombre d'enquêtes conclues par la RAMQ, nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ, nombre d'ententes ors cour, nombre d'enquête en cours, le tout par type de professionnel sous enquête. Total des sommes récupérées.	292 à 294
544. Budget consacré aux enquêtes de la RAMQ. Nombre d'ETC dédiés à ces enquêtes.	295
545. Tout rapport, toute étude et estimations en lien avec la réouverture des ententes salariales avec les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes; estimations des économies à réaliser en 2019-2020 et pour les 10 années suivantes.	296
546. Total des sommes surfacturées contrôlées par la RAMQ et total des sommes surfacturées récupérées. Ventilation par type de professionnels de la santé et par année, pour les cinq dernières années.	297
547. Nombre de demandes d'exception pour l'approbation de médicaments reçues par la RAMQ pour année, pour les cinq dernières années. Pourcentage des demandes d'exception acceptées et délais moyen, par année.	298
548. Délai moyen entre l'approbation d'un médicament par Santé Canada et la couverture par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années. Nombre de nouveaux médicaments approuvés par Santé Canada qui ne sont pas couverts par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années.	299
549. Nombre de cas de rougeole au Québec par année depuis cinq ans.	300

RÉPONSES AUX QUESTIONS GÉNÉRALES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 1

Liste des voyages **hors Québec** pour l'année financière 2018-2019 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
- b) la copie des programmes et rapports de mission;
- c) les personnes rencontrées;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
- e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
- f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.
- i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés;
- j) les points de presse tenus lors de ces missions et leurs coûts.

RÉPONSE NO 1

Voir la réponse à la page suivante.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet (<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information.aspx>) en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art.4 paragraphe 18)*.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Liste des voyages à l'extérieur du Québec
1^{er} avril 2018 à 31 mars 2019

Destination et date du voyage	But	Coût
Toronto, Canada 14 au 17 mai 2018	Congrès annuel de Gartner visant à donner aux dirigeants un regard stratégique sur l'ensemble des opportunités ainsi que des menaces que peuvent apporter les nouvelles technologies. 2 employés	2 687,61 \$
Belgrade, République de Serbie 10 au 14 décembre 2018	Rencontre avec la délégation de la république de Serbie afin de poursuivre la négociation de l'entente et de l'arrangement administratif en matière de sécurité sociale (qui comporte un volet santé) entre le Québec et la république de Serbie. 1 employé	3 236,13 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 2

Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2018-2019 :

- a) les raisons du déplacement
 - b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - c) les coûts ventilés;
 - d) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
 - e) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.
-

RÉPONSE NO 2

Aucun voyage fait en avion ou en hélicoptère par des dirigeants d'organismes pour l'année financière 2018-2019.

Toutefois, l'information fournie en réponse à cette question serait incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ (<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information.aspx>) en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art.4 paragraphe 17).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 3

Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2018-2019, et les prévisions pour 2019-2020;
- b) les noms des firmes de publicité retenues;
- c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
- e) le but visé par chaque dépense;
- f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
- g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

RÉPONSE NO 3

2018-2019 :

Aucune dépense en publicité et en articles promotionnels n'a été engagée.

2018-2019 :

Aucune commandite

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ (<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information.aspx>) en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art.4 paragraphe 24)*.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 4

Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement. Par un professionnel ou par une firme externe :

Par un professionnel ou par une firme externe :

- d) les sommes dépensées 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020, ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

RÉPONSE NO 4

En 2018-2019, aucun événement n'a été organisé par la Régie

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 5

La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

Donnée par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.

RÉPONSE NO 5

Organisée par le ministère ou l'organisme :

Aucune dépense de formation de communication organisée par la Régie.

Organisée par un professionnel ou une firme externe :

Aucune dépense de formation de communication organisée par un professionnel ou une firme externe.

Le cas échéant, l'information fournie en réponse à cette question serait incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ (<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information.aspx>) en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art.4 paragraphe 22 et 23).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 6

La liste des dépenses en formation de communication organisée pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés en indiquant :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes ou la firme qui ont donné la formation;
- e) les personnes qui ont reçu la formation.

RÉPONSE NO 6

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Toutefois, l'information fournie en réponse à cette question serait incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ

(<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information.aspx>) en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art.4 paragraphe 22 et 23).

QUESTION NO 7

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme y compris le cabinet ministériel en 2018-2019, en indiquant:

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions par le ou les cabinets ministériels en 2018-2019, en indiquant :
 - a) les noms des professionnels ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le coût;
 - d) l'échéancier;
 - e) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

RÉPONSE NO 7

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <http://seao.ca/>.

Voir tableaux aux pages suivantes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

QUESTION GÉNÉRALE NO 7 CONTRATS DE MOINS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE LE 1^{er} AVRIL 2018 ET LE 28 FÉVRIER 2019		
UNITÉ ADMINISTRATIVE : RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC		
1. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Ariva	153 600 feuilles de papier blanc « Lynx », 17½" x 22½"	7 005
Compugen inc.	3 dispositifs virtuels « Cisco ISE »	18 875
GoSecure inc.	50 clés RSA et 25 licences incluant l'assistance technique et la maintenance Période du 2018-09-01 au 2020-07-31	8 380
Hypertec Systèmes inc.	50 clés RSA	4 500
Hypertec Systèmes inc.	15 mini claviers « USB »	1 155
Hypertec Systèmes inc.	105 casques d'écoute « Logitech H390 »	3 940
Informatique Pro Contact inc.	3 numériseurs « Canon Formula DR-C240 »	2 410
Informatique Pro Contact inc.	250 claviers « Solidus Peripherals »	6 300
Informatique Pro Contact inc.	50 clés RSA	4 540
Pitney Bowes du Canada ltée	Appareil à affranchir (timbreuse) et location d'un compteur postal incluant l'assistance technique et la maintenance Période du 2018-12-17 au 2019-12-16	13 285
Spicers Canada ULC	8 000 feuilles de carton index « Rockland » 22½" x 35", 1 800 feuilles de papier couleur 23" x 35"	3 475
Spicers Canada ULC	10 000 feuilles de carton index « Springhill », blanc brillant 220M	2 480

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
A.D.I. Art Design International inc.	5 fauteuils « Flex » grand format, 6 fauteuils multitâches grand format et 5 blocs d'abaissement pour accoudoirs	4 545
Amazon.ca	2 lampes pour projecteur « Christie LW555 »	1 160
Amazon.ca	1 caméra « Canon HF G21 »	1 200
Amazon.ca	50 graveurs DVD	1 700
Amazon.ca	1 téléphone de conférence sans fil analogique Compatible Cisco pour systèmes de POTS avec 1 table omnidirectionnel et 1 microphone portable	1 035
Amazon.ca	150 adaptateurs « VGA »	1 500
Amazon.ca	300 adaptateurs « VGA »	3 000
Ameublements Tanguay inc.	Réfrigérateurs Période du 2018-06-01 au 2021-05-31	7 500
Ariva	2 400 000 feuilles de papier 8½" x 11", 100% recyclé	16 970
Ariva	200 000 feuilles de papier 11" x 17", 100% recyclé	3 090
Ariva	1 500 000 feuilles de papier 8½" x 14", 100% recyclé	14 445
Ariva	2 400 000 feuilles de papier 8½" x 11", 100% recyclé	16 970
Ariva	2 400 000 feuilles de papier 8½" x 11", 100% recyclé	16 970
ASG Software Solutions	1 licence « ASG-Remote Desktop » incluant l'assistance technique Période du 2018-08-01 au 2019-07-31	3 355
Best Buy	1 téléviseur DEL, 55"	1 570
Brassard Buro inc.	12 cartouches d'encre couleur pour imprimante « Lexmark CS921 »	1 920
Brassard Buro inc.	100 cartouches d'encre noire pour imprimante « HP Laserjet P4014 »	18 835
BrowserStack inc.	Abonnement pour 10 usagers « Outils de tests Web » Période du 2018-04-10 au 2019-04-09	3 085
C.P.U. Design inc.	9 cartouches d'encre noire pour imprimante « Lexmark CS921 »	1 210
Canadian Tire	Diverses fournitures Période du 2018-07-17 au 2020-07-16	6 000
Cisco Webex	Abonnement annuel en ligne du produit « Webex »	4 575
Compugen inc.	50 mallettes pour portable, 50 stations d'accueil, 200 cadenas et 55 adaptateurs	20 590

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Computer Media Products Ltd	30 cartouches réusinées d'encre noire pour imprimante « HP 4200 DTN »	1 760
Corporate Express Canada inc.	9 cartouches pour imprimante « Lexmark 52D1H00 »	3 025
Corporate Express Canada inc.	Matériel spécifique afin de répondre aux demandes en aménagement et en ergonomie Période du 2018-06-01 au 2021-05-31	18 000
Cutter Consortium	Accès aux documents de références « Business & enterprise Architecture » Période du 2018-09-20 au 2021-09-19	6 640
Cyberimpact inc.	Abonnement infonuagique au logiciel « Cyberimpact » Période du 2018-05-31 au 2019-05-30	3 300
Deschênes & Fils ltée	Matériel électrique et de plomberie Période du 2018-07-01 au 2021-06-30	10 000
Dufort et Lavigne ltée	Fourniture et équipement médical pour secourisme Période du 2018-04-01 au 2019-03-31	2 000
Ebsco Canada ltée	Abonnement à la librairie Cochrane Période du 2019-01-01 au 2019-12-31	5 025
Emco Québec	Diverses pièces de plomberie Période du 2018-07-01 au 2021-06-30	10 000
Fournitures de bureau Denis inc.	2 cartouches d'encre noire pour imprimante « HP CF325X » et divers articles de bureau	1 010
Fournitures de bureau Denis inc.	Divers articles de bureau	4 285
Fournitures de bureau Denis inc.	Matériel spécifique afin de répondre aux demandes en aménagement et en ergonomie Période du 2018-05-01 au 2021-04-30	18 000
Fresche solutions inc.	2 licences corporatives « Media » incluant le service d'assistance technique et de maintenance Période du 2019-01-01 au 2019-12-31	9 215
Gestock inc.	Fourniture de vêtements de travail Période du 2018-06-01 au 2019-05-31	1 000
Gestock inc.	21 manteaux pour identification des enquêteurs	3 210
Gestock inc.	13 manteaux 3 en 1 pour identification des enquêteurs	1 990

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Grand & Toy Limitée	200 000 feuilles de papier 8½" x 11", 50 % recyclé	6 340
Grand & Toy Limitée	20 cartouches d'encre couleur pour imprimante « HP 5500/5550 »	7 315
Grand & Toy Limitée	100 cartouches réusinées d'encre noire pour imprimante « HP 4250 »	6 155
Groupe AGF Accès inc.	Location, livraison et installation d'une plateforme suspendue incluant une attestation d'ingénierie Période du 2018-05-22 au 2018-07-31	3 760
Groupe Sharegate inc.	Licence de migration « ShareGate » 1 utilisateur Période du 2018-10-26 au 2021-10-25	12 740
Home Dépôt	3 tableaux blancs magnétiques double-face mobiles	1 560
Home Dépôt	Tableaux blancs réversibles à roulettes de format 40" x 72"	10 000
Hotjar Ltd	Abonnement à l'outil Web de mesure de l'expérience utilisateur « Hotjar » Période du 2018-11-01 au 2019-10-31	1 500
Hypertec Systèmes inc.	8 cartouches d'encre noire et couleur pour imprimante « Lexmark C950 »	1 680
Imprimés administratifs Formplus inc.	2 licences « Formplus - OL Care » incluant l'assistance technique et maintenance Période du 2018-05-01 au 2020-04-30	3 360
Informatique Pro Contact inc.	168 stations d'accueil et 43 mallettes de transport « DELL »	23 250
Informatique Pro Contact inc.	2 stations d'accueil, 2 ordinateurs portables « DELL Latitude 2 IN 1 »	3 465
ISACA-Québec	Adhésion à ISACA International, chapitre de Québec et 6 forfaits corporatifs Période du 2019-01-04 au 2020-05-31	1 140
Jet Brains	Abonnement pour le logiciel « ReSharper » Période du 2018-08-06 au 2021-08-05	15 345
Jurismédia inc.	Abonnement de 40 licences « Margill Edition Droit » Période du 2018-06-01 au 2021-05-31	1 820
IKEA Canada	3 bureaux assis-debout et 1 piètement assis-debout	1 930
La Capitale Immobilière MFQ inc.	Location de 6 espaces de stationnement - Montréal Période du 2018-04-01 au 2019-03-31	12 445
La Source	56 supports muraux pour écran	1 065

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Le Courrier Parlementaire	Abonnement électronique à « Le courrier parlementaire » Période du 2018-05-15 au 2019-05-14	2 000
Les Ateliers Styltec inc.	5 fauteuils multitâches	2 875
Les Boutiques Métiers d'art du Québec inc.	2 vases texturés, 6 crayons, 5 pendentifs, 5 bagues, 45 bons d'achat - Événement reconnaissance 2018 (Retraites et 25 ans de service)	2 520
Les Éditions Yvon Blais	Abonnements divers pour la Direction des services juridiques Période du 2018-06-01 au 2019-05-31	5 000
Les Industries Rouillard inc.	23 fauteuils pour la salle de conférence à Montréal	8 200
Les Produits Sanitaires Lépine inc.	Fourniture de produits ménagers et produits utilitaires Période du 2018-05-01 au 2021-04-30	15 000
LexisNexis Canada inc.	Abonnement au service de recherche en ligne « Lexis Advance Quicklaw » Période du 2018-09-01 au 2019-08-31	1 350
Linde Canada Limitée	Fourniture de vêtements de travail Période du 2018-06-01 au 2019-05-30	1 400
Linde Canada Limitée	Chaussures de sécurité Période du 2018-12-01 au 2019-11-30	2 275
LP-X-ACT Solutions inc.	200 paniers de recyclage, 200 bacs de 6 litres et 200 languettes pour la récupération	3 990
Lumen, division de Sonepart Canada inc.	Fourniture de matériel électrique Période du 2018-06-01 au 2021-05-31	18 000
Magasin Latulippe inc.	Articles de sécurité au travail Période du 2018-10-01 au 2020-09-30	1 500
MD International inc.	3 lames pour le massicot de l'imprimerie	1 185
Micro Logic Sainte-Foy ltée	4 numériseurs « Canon image FORMULA DR-C240 »	2 780
Musée national des beaux-arts	8 pendentifs, 15 montres, 1 pendentif, 1 paire de boucles d'oreilles, 12 chèques-cadeaux - Événement reconnaissance 2018 (Retraites et 25 ans de service)	2 335
NI Corporation	7 ilôts multimatières pour les déchets et le recyclage	4 440
Norampac - Québec, une division de Cascades Canada inc.	100 boîtes de carton sans couvercle pour entreposage 45" x 36" x 40"	2 910
Olympique Solutions Informatiques	3 cartouches d'encre noire pour imprimante « Xérox Phaser 4622 » et 2 cartouches de toner	1 020

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Olympique Solutions Informatiques	40 cartouches réusinées d'encre couleur pour imprimante « HP 5500/5550 »	5 015
Olympique Solutions Informatiques	100 cartouches d'encre noire pour imprimante « HP P4014 »	18 835
Paystation inc.	2 numériseurs pour chèque	1 965
Pharmacist's Letter	Abonnement en ligne à « Pharmacist's Letter » pour 25 personnes Période du 2018-05-01 au 2021-04-30	9 765
Pitney Bowes du Canada ltée	600 litres de solution d'encollage « E-Z-Seal »	3 785
Prezi inc.	Abonnement à 3 licences d'équipe et acquisition de 3 licences supplémentaires « Prezi Pro » Période du 2018-08-07 au 2019-08-06	1 070
QRX Groupe de Technologie	16 cartouches d'encre couleur pour imprimante « Xerox Phaser 7800 »	6 665
QRX Groupe de Technologie	100 cartouches d'encre noire pour imprimante « LaserJet P4014 »	18 835
QuébecMatic Gestion des files d'attente ltée	2 distributeurs de billets, 2 grands afficheurs « LED », 4 boîtiers d'appel et d'alimentation de « Frisco Bay »	9 995
Quincaillerie Durand	Fourniture de pièces de quincaillerie Période du 2018-06-01 au 2020-05-31	2 000
Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail	Adhésion au Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail Période du 2018-04-01 au 2019-03-31	3 000
Regulvar inc.	500 cartes d'accès « HID Proxcard » - Avril 2018	2 750
Regulvar inc.	500 cartes d'accès « HID Proxcard » - Octobre 2018	2 750
Santinel inc.	14 électrodes, batteries et télécommande pour les défibrillateurs	3 095
Scott's Directories	15 licences à la base de données « MD Select » Période du 2018-11-16 au 2020-11-14	11 540
Service informatique D.L. inc.	4 postes de travail « Lenovo ThinkCenter »	2 320
Signalisation SMG 2 inc.	Location de feux de chantier temporaires Période du: 2018-09-28 au 2018-10-17	2 595
SmartPrint inc.	30 cartouches réusinées d'encre couleur pour imprimante « HP CP4025DN »	2 190
SmartPrint inc.	110 cartouches réusinées d'encre noire pour imprimante « HP M601DN » et « HP LJ série P1102 »	4 890

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
SmartPrint inc.	40 cartouches réusinées d'encre noire pour imprimante « HP CP4025DN »	2 920
SmartPrint inc.	50 cartouches d'encre couleur pour imprimante « HP CP4025DN »	3 650
Société canadienne des postes	Abonnement aux données de codes postaux et adresses de Poste Canada Période du 2019-01-01 au 2019-12-31	6 850
Société canadienne des postes	Abonnement à un forfait pour 100 000 consultations d'adresses complètes WEB Période du 2019-02-01 au 2020-01-31	15 000
Softchoice lp	Abonnement de 2 licences « Adobe Creative Cloud » Période du 2018-04-01 au 2021-03-31	1 770
Softchoice lp	5 haut-parleurs « ClearOne », 5 caméras Webcam Pro « Logitech »	1 080
Solidcad	Abonnement pour 8 licences « Autodesk Building Design Suite Premium » Période du 2018-05-01 au 2019-04-30	10 080
Sparx Systems Pty Ltd	Droits d'utilisation de 20 licences corporatives flottantes « Entreprise Architect » Période du 2018-06-01 au 2019-05-31	2 225
Spicers Canada ULC	110 000 cartons opaque 130M, 20" x 26"	14 335
Stop Oxygen	200 plaques antiviol - Avril 2018	2 450
Stop Oxygen	300 plaques antiviol - Février 2019	3 795
TELUS Communications inc.	64 modules réseaux « Entreprise Class » - Mai 2018	7 675
TELUS Communications inc.	64 modules réseaux « Entreprise Class » - Février 2019	7 675
Tenaquip ltée	4 boîtes de cadenassage, 24 lunettes de sécurité, 30 respirateurs et 90 cadenas	1 980
The Medical Letter, inc.	Abonnement au site web « The Medical Letter » Période du 2018-10-03 au 2019-10-02	1 145
Thycotic Software Ltd	Ajout des fonctionnalités « Secret Workflow » et « High Availability » pour les licences « Secret Server » incluant l'assistance technique et la maintenance Période du 2018-04-19 au 2019-04-18	20 005
Toxyscan technologie inc.	Abonnement annuel des droits d'utilisation du logiciel « Toxyscan » Période du 2018-12-15 au 2019-12-14	1 690
Turning Technologies Canada	1 récepteur de radiofréquence USV, 14 télévotants, 14 licences « Turning Point » incluant l'assistance technique et la maintenance	1 660

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

2. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : APPROVISIONNEMENT		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Ultramar	Diesel coloré type 20 pour le réservoir principal alimentant les génératrices - Avril 2018	2 045
Ultramar	Diesel coloré type 20 pour réservoir principal alimentant les génératrices - Juin 2018	5 425
Ultramar	Diesel coloré type 20 pour réservoir principal alimentant les génératrices - Décembre 2018	1 095
Wilson & Lafleur Ltée	Abonnements divers pour la Direction des services juridiques Période du 2018-06-01 au 2019-05-31	3 500
Wolters Kluwer Québec Ltée	Abonnements divers pour la Direction des services juridiques Période du 2018-06-01 au 2019-05-31	6 000
Xérox Canada ltée	Location d'un photocopieur multifonctions « Xerox AltaLink WC8055 » avec estimation du nombre de copies Période du 2018-06-01 au 2023-05-31	17 475
Xérox Canada ltée	Location d'un photocopieur multifonctions « Xerox WC8035 » avec estimation du nombre de copies Période du 2018-08-31 au 2023-08-31	17 475
Xérox Canada ltée	Location d'un photocopieur multifonctions « Xerox AltaLink WC8055 » avec estimation du nombre de copies Période du 2018-06-01 au 2023-05-31	23 150
Xérox Canada ltée	Location d'un photocopieur multifonctions « Xerox AltaLink WC8055 » avec estimation du nombre de copies Période du 2018-06-01 au 2023-05-31	23 675
Xérox Canada ltée	Location d'un photocopieur multifonctions « Xerox AltaLink WC8055 » avec estimation du nombre de copies Période du 2018-06-01 au 2023-05-31	24 495

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions générales -

3. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
A. Gignac inc.	Inspection et entretien des portes de garages et des quais niveleurs de stationnement Période du 2019-03-11 au 2022-03-10	8 350
Binattek inc.	Maintenance et entretien préventif de 8 numériseurs « Fujitsu » Période du 2018-07-01 au 2019-06-30	10 900
Cyber Cat inc.	Service de télécopie des infolettres transmises aux pharmaciens Période du 2018-04-01 au 2019-03-31	9 515
Data Gestion des communications	32 400 formulaires « Document d'authentification», anglais	8 650
Dataglobe	Entretien et service d'assistance technique du système d'alimentation sans coupure Période du 2018-12-01 au 2021-11-30	14 000
Deschamps Impression inc.	204 300 dépliants « Ce que prévoit le régime public d'assurance médicament » et 9 500 dépliants « L'assurance médicaments à la retraite », français et anglais	8 585
Deschamps Impression inc.	Impression de 292 000 exemplaires du formulaire « L'assurance médicament c'est obligatoire »	11 620
Deschamps Impression inc.	25 000 attestations d'inscription	5 485
Dimension F.M. inc.	Assemblage et ajustement de mobilier intégré - Montréal Période du 2018-04-01 au 2021-03-31	7 500
Enveloppe Concept inc.	30 000 enveloppes réponse pour le réseau des authenticateurs-clientèle particulière	2 100
Enveloppe Laurentide inc.	2 500 enveloppes retour et 2 500 enveloppes envoi	1 410
Enveloppe Laurentide inc.	2 500 enveloppes retour et 2 500 enveloppes envoi	1 360
Enveloppe Québec Limitée	200 000 étiquettes pour imprimante laser	1 440
Enveloppe Québec Limitée	175 000 enveloppes fenêtre 5 7/8" x 9 1/2", 2 500 enveloppes de dépôt, 7 500 enveloppes dossier	7 890

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC***- Réponses aux questions générales -*

3. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Enveloppe Royal inc.	150 000 enveloppes « Avis de décision »	3 785
Imprimerie Sociale	625 000 papillons « Don d'organes », français et anglais	6 675
Imprimerie Sociale	485 800 exemplaires du dépliant « Régime public d'assurance médicament - Ce qu'il vous en coûte », français et anglais et 2 050 affiches	15 470
Jan-Pro Canada Est inc.	Nettoyage du mobilier de la salle à manger de la cafétéria au 1125, Grande Allée Ouest	1 270
Les Systèmes d'entrée ASSA ABLOY Canada	Entretien et réparation des portes motorisées Période du 2018-11-15 au 2021-11-14	9 470
Logic-Contrôle inc.	Service pour l'entretien des portillons au 1125 Grande Allée Période du 2018-11-19 au 2021-11-18	22 075
Nimble information stratégies inc.	Assistance technique et de maintenance « Kofax » Période du 2018-11-01 au 2019-10-31	13 790
Sani-Fontaines inc.	Entretien et réparation des systèmes de filtration et de distribution d'eau potable Période du 2019-02-11 au 2022-02-10	15 660
Supremex inc.	100 000 enveloppes envoi avec fenêtre	2 750
Supremex inc.	37 500 enveloppes envoi et 5 000 enveloppes dépôt	4 510
Supremex inc.	350 000 enveloppes envoi et retour avec permis	9 410
Supremex inc.	60 000 enveloppes retour recouvrement « Comptes à recevoir »	2 160

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

4. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
AccessData	Assistance technique et maintenance de la licence « FTK Forensic Tool Kit » Période du 2018-11-01 au 2021-10-31	3 560
Agences Cloutier inc.	100 étampes traditionnelles « ORIGINAL VU »	1 005
Agences Cloutier inc.	Fabrication d'étampes, de dateurs et de sceaux Période du 2018-05-01 au 2020-04-30	2 000
Aspose Pty Ltd	Assistance technique et maintenance pour 2 licences « Aspose » Période du 2018-07-01 au 2019-06-30	5 612
Atlantis pompe Ste-Foy	Réparation et fourniture de pièces de pompes « Armstrong » Période du 2018-04-01 au 2021-03-01	20 000
Audiothèque L'oreille qui lit	Abonnement pour diffusion et mise à jour de 9 dépliant sur serveur vocal Période du 2018-07-01 au 2019-06-30	1 815
Bell Canada	Inscription dans la section bleue des annuaires téléphoniques Période du 2018-12-01 au 2019-11-30	7 000
B.O.C. Déneigement de toiture	Déneigement du bassin de la toiture	15 725
Boisjoly, Bédard & Associés inc.	Services de sténographie Période du 2018-04-01 au 2019-03-31	7 000
Claude Buisson, sténographe officielle	Services de sténographie Période du 2018-05-01 au 2020-04-30	5 000
CleverBridge	Assistance technique et maintenance du logiciel « PL/SQL Developer » Période du 2018-09-07 au 2019-09-30	2 645
Compagnie Office Machines	Service d'entretien et de réparation de calculatrices et d'horodateurs Période du 2018-04-01 au 2019-03-31	1 000
Compro Communications inc.	Travaux en studio pour des enregistrements audios ponctuels à la pièce de messages destinés aux utilisateurs du système de réponse vocale aux personnes assurées Période du 2018-04-01 au 2019-03-31	5 000
Confidentiel déchetage de documents inc.	Destruction sur place de documents confidentiels - Québec Période du 2018-04-01 au 2020-11-30	19 000

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

4. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Corporation GardaWorld Services Transport de Valeurs Canada	Service de transport de pièces numéraires - Montréal Période du 2018-04-01 au 2020-03-31	7 750
Corporation GardaWorld Services Transport de Valeurs Canada	Service de transport de pièces numéraires - Québec Période du 2018-04-01 au 2020-03-31	10 000
Déménagement et transport Couture ltée	Déplacement externe et mise en place de 2 équipements électriques	5 995
Druide informatique inc.	Assistance technique et maintenance de 575 licences « Antidote » Période du 2018-07-01 au 2019-06-30	5 750
ÉCO Entreprises Québec	Taxe Éco Entreprises 2018	15 315
Eddy Fugère inc.	Disposition du sable après nettoyage du stationnement sous-terrain Période du 2018-04-01 au 2021-03-31	3 000
Elixir Technologies	Support technique et maintenance du logiciel « Élixir Desing Pro Suite » pour 1 licence Période du 2018-04-01 au 2019-03-31	4 325
Entco Software Canada Co	Assistance technique et maintenance de 8 licences « HP Service Manager V9.3 » Période du 2018-07-04 au 2020-05-31	4 970
Entrust Datacard Limited	Assistance technique et maintenance pour « ICAP Software » (12 licences) Période du 2019-01-01 au 2019-12-31	1 990
Enveloppe Concept inc.	960 000 enveloppes retour 5 7/8" x 9 1/2"	18 825
Enveloppe Laurentide inc.	300 000 enveloppes « Avis de décision »	7 095
Enveloppe Québec Limitée	60 000 enveloppes « État de compte »	6 320
Enveloppe Québec Limitée	20 000 enveloppes réponse affranchies et 15 000 enveloppes avec ouverture sur le côté	6 155
Équifax Canada inc.	Services de recherche pour recouvrement Période du 2018-04-01 au 2019-03-31	2 500
Équifax Canada inc.	Services de recherche pour enquêtes Période du 2018-04-16 au 2020-03-31	10 000
Équipement G.N. Johnston ltée	Réparation d'un transpalette électrique	1 500
Équipements E.M.U. ltée / Ryder	Location d'un transpalette électrique pour l'extérieur Période du 2018-05-18 au 2018-10-17	2 120
Étiquettes Berco inc.	Étiquettes pour les déménagements Période du 2018-06-01 au 2021-05-31	4 500

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

4. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Étiquette & Ruban adhésif Commerce inc.	160 paquets d'étiquettes adresse et code à barres et 80 paquets d'étiquettes de code à barres	2 885
Eurofins Environex	Analyse de la qualité de l'air d'un local	4 500
Frederic Simard	Réparations et achat de pièces pour fauteuils multitâches et chaises visiteurs Période du 2018-05-14 au 2019-05-13	5 000
Graphiscan	Services de reproduction Période du 2018-04-01 au 2019-03-31	5 000
Groupe AGF Accès inc.	Fabrication de 6 rallonges pour les poutres du système de plateforme suspendue - 1125 Grande Allée	2 380
Groupe AGF Accès inc.	Location d'une plateforme suspendue pour inspection des panneaux de zinc - 1125 Grande Allée Période du 2018-12-07 au 2019-01-04	3 910
Industrielle alliance assurance et services financiers inc.	Nettoyage des chaises de bureau - 1122, 1126 et 1134 Grande Allée Période du 2018-06-01 au 2019-05-31	7 500
Industrielle alliance assurance et services financiers inc.	Services d'entretien du tapis pour usure causée par le valet courrier	2 560
Irrigation de la Capitale inc.	Ouverture annuelle du système d'irrigation et réparations mineures	2 100
J. Piché & Fils inc.	Services de serrurier - Montréal Période du 2018-04-01 au 2021-03-31	15 000
Jan-Pro Canada Est inc.	Service d'entretien ménager spécifique	5 595
La Capitale Immobilière MFQ inc.	Travaux de peinture - Montréal	2 910
La Capitale Immobilière MFQ inc.	Nettoyage des chaises de bureaux - Montréal Période du 2018-05-14 au 2019-05-13	4 200
La Capitale Immobilière MFQ inc.	Divers travaux d'entretien ménager - Montréal Période du 2018-11-01 au 2019-10-31	3 675
La corporation Vertiv Canada	Entretien et réparation de l'alimentation statique sans coupure Période du 2018-10-29 au 2019-05-28	21 735
Lave-O-Stores inc.	Réparation et achat de stores Période du 2018-04-01 au 2021-03-31	4 500

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

4. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Le groupe Domo sécurité inc.	Travaux de modification et d'entretien reliés aux divers systèmes de nature électrotechnique - Montréal Période du 2018-07-03 au 2021-07-02	3 000
Les Ateliers Styltec inc.	Réparations et achat de pièces pour fauteuils multitâches et chaises visiteurs Période du 2018-05-14 au 2019-05-13	5 000
Les entreprises d'imperméabilisation RAE inc.	Réparation des membranes de la salle de réservoir du diesel et de la toiture du cabanon	1 900
Les Entreprises MRA Paysagistes inc.	Travaux d'aménagement paysager Période du 2018-07-16 au 2018-08-17	3 250
Les entreprises POPS ART ltée	1500 gelato et service de triporteur pour l'Événement rendez-vous estival 2018 - Québec	2 825
Les équipements Adrien Phaneuf	Mise au point annuelle et réparation du tracteur à déneigement et tonte de gazon	1 400
Les Équipements Adrien Phaneuf	Réparation du mécanisme de la chute à neige du tracteur de la Régie	1 755
Les Photographes Kedl ltée	Services de photographie en studio Période du 2018-04-01 au 2019-03-31	1 500
Les Photographes Kedl ltée	Services de photographie en studio Période du 2019-04-01 au 2020-03-31	1 500
LIFTOW Limited	Formation sur l'utilisation sécuritaire de transpalettes électriques	1 600
Louise Desharnais, s.o.	Services de sténographie Période du 2018-05-01 au 2020-04-30	10 000
Mécanarc inc.	Réparation du valet électrique	1 250
Med-Express inc.	Transport de prélèvements, vaccins et matériel médical Période du 2018-04-01 au 2019-03-31	1 500
Moore Canada Corporation	400 000 exemplaires de chèque à impression au laser	12 150
Néopost Canada ltée	Location du compteur postal - Montréal Période du 2018-07-01 au 2019-06-30	1 185
Oracle Canada ULC	Installation de l'équipement électrique pour le branchement des «Super Cluster » vers une connexion en triphasé	17 420
Panavidéo inc.	Réparation de caméras de surveillance	2 455
PDF Tools Ag	Assistance technique et maintenance « PDF Printer » Période du 2019-02-17 au 2022-02-16	7 490

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

4. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES DE NATURE TECHNIQUE		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Pitney Bowes du Canada ltée	Entretien pour l'inséreuse de table et les déchiqueteuses Période du 2018-04-01 au 2019-03-31	4 740
Plaques Numérik & Lithoservices	Travaux de reproduction Période du 2018-10-31 au 2019-10-30	6 000
Première Moisson	Traiteur pour rendez-vous estival - Montréal, 20 juin 2018	1 715
Présence Informatique inc.	Service d'installation de 3 projecteurs muraux - Salles de réunion du 1122 Grande Allée	1 380
Purolator Courrier	Services de messagerie rapide pour expédition Période du 2018-07-01 au 2019-06-30	2 000
Quest Software	Assistance technique et maintenance du produit « Toad » pour Oracle Xpert Période du 2018-07-01 au 2021-06-30	19 325
SAP Canada inc.	Support technique et maintenance de 3 licences flottantes « Power Designer Enterprise Architect » Période du 2018-09-16 au 2020-09-15	5 065
Sapien Technologies inc.	Assistance technique et maintenance de 12 licences « PowerShell Studio »	2 075
Service alimentaire le gourmet inc.	Service de traiteur - Évènement reconnaissance (retraites et 25 ans de service) - 21 juin 2018	1 875
Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)	Services de recherche juridique et Plumitifs Période du 2018-04-01 au 2019-03-31	23 950
Sténofac inc.	Services de sténographie Période du 2018-05-01 au 2020-04-30	6 000
UPS SCS, inc.	Frais de douanes pour la livraison de logiciels et autres médias Période du 2018-04-01 au 2021-03-31	3 000
Ventilation C.F. inc.	Installation d'un conduit de ventilation	1 355
Ventilation C.F. inc.	Isolation et installation de tôles d'acier galvanisé sur le mur de système #31	1 270
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	Nettoyage annuel des grilles, drains et trous d'homme dans le stationnement du 1125, Grande Allée - Juin 2018	4 710
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	Nettoyage des drains dans le stationnement du 1125, Grande Allée à la suite de la fin des travaux de réparation du stationnement - Février 2019	3 080
Vidéotron inc.	Abonnement Internet Transactions au 1126, Grande-Allée Ouest Période du 2018-11-26 au 2021-11-25	1 870

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions générales -

5. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : SERVICES PROFESSIONNELS		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
9309-8416 Québec inc. (Anne McBryde Traduction)	Services de traduction, révision linguistique et correction d'épreuves Période du 2018-04-01 au 2019-03-31	4 235
Bureau des intervieweurs professionnels (B.I.P.) (1988) inc.	Réalisation d'un sondage auprès des médecins hors Québec ayant des clients du Québec	6 500
Bureau des intervieweurs professionnels (B.I.P.) inc.	Sondage téléphonique auprès des utilisateur du guichet d'accès un médecin de famille Période du 2018-10-01 au 2018-12-14	7 500
Cendrine Audet (Littera)	Services de révision linguistique Période du 2018-04-01 au 2019-03-31	7 215
Rédaction Patricia Gagnon	Services de révision linguistique Période du 2018-04-01 au 2021-03-31	5 090
Stratégie Organisation et Méthode Som inc.	Sondage téléphonique auprès des personnes couvertes par le « Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique » Période du 2018-09-21 au 2018-11-30	7 450

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

6. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES PROFESSIONNELS		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
André G. Lavoie Arbitre inc.	Services d'arbitrage	1 490
Anima conférences et formations	Conférence « La reconnaissance au travail » dans le cadre de la Qualité de vie au travail - 100 participants	2 370
Anima conférences et formations	2 ateliers sur les différences culturelles et générationnelles dans le cadre du Plan d'action qualité de vie au travail, 40 gestionnaires	3 800
Arbitrage Marcel Morin inc.	Services d'arbitrage dans le cadre d'un dossier juridique Période du 2018-02-05 au 2019-01-07	6 530
Bernard Côté	Préparation d'un témoignage à la cour dans le cadre d'un dossier d'enquête	1 500
Catherine Mathis	Services de révision linguistique Période du 2018-04-01 au 2021-03-31	6 500
Charron Boissé Lévesque, Huissiers de justice Inc.	Services de huissiers pour des dossiers d'enquête Période du 2018-05-01 au 2020-04-30	1 000
Claude Poitras	Services professionnels en coaching personnalisé Période du 2018-11-20 au 2019-06-30	8 000
Coarchitecture inc.	Inspection du parement extérieur du 1125 Grande Allée Ouest	9 720
Composition Sainte-Foy (CSF)	Service de traduction de documents juridiques, révision et lecture finale Période du 2018-12-04 au 2018-12-21	8 295
Consultants C.P.L.D., S.A.	Service de coaching	2 800
Consultation S.A.P.A. inc.	Expertise médicale Période du 2018-06-11 au 2020-11-27	9 300
Côté Taschereau Samson Demers S.E.N.C.R.L. Société de notaires et cons	Services juridiques	4 000
Dr André Springuel	Expertise médicale dans le cadre d'un dossier juridique	5 250
Dr Pierre-Eric Landry, Témoin expert	Expertise médicale dans le cadre d'un dossier juridique	1 405
Dr Pierre-Eric Landry, Témoin expert	Expertise médicale dans le cadre d'un dossier juridique	2 000
Dr Pierre-Eric Landry, Témoin expert	Expertise médicale dans le cadre d'un dossier juridique Période du 2018-08-30 au 2022-07-01	3 120
Étude W.-N. Poulin & associés, H. J.	Services de huissier	1 050

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

6. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES PROFESSIONNELS		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Forrester Research limited	50 unités de services pour l'accès aux services des analystes de Forrester pour le dossier « Oracle » Période du 2018-06-12 au 2019-06-11	5 435
Francine Lagacé	Services professionnels en gestion prévisionnelle des effectifs dans le cadre du plan stratégique 2017-2021 Période du 2018-12-03 au 2021-03-31	20 000
Francine Lamy médiation et arbitrage inc.	Service de médiation et arbitrage	4 760
Gagnon Sénéchal Coulombe inc.	Services de huissiers pour des dossiers d'enquête Période du 2018-05-01 au 2020-04-30	3 000
Gagnon Sénéchal Coulombe inc.	Services de huissiers Période du 2018-04-01 au 2019-03-31	5 000
Gendron actuaire-conseil Inc.	Expertise actuarielle dans le cadre d'un dossier d'enquête Période du 2018-07-16 au 2020-11-27	10 890
Gestion Manon Cléroux inc.	Services professionnels - Formation	2 550
GHD consultants Ltée	Analyse et test sur béton et pavage pour travaux de réfection du stationnement	4 350
Groupe conseil CFC inc	Formation « Animer des ateliers de travail », 1 jour, 9 participants	3 250
Groupe Hébert, Ferlatte inc.	Participation à un comité d'experts clinique: Projets DSQ Période du 2018-06-01 au 2021-03-31	5 300
Hainault Gravel huissiers de justice inc.	Services de huissiers pour des dossiers d'enquête Période du 2018-05-01 au 2020-04-30	2 000
Hainault Gravel huissiers de justice inc.	Services de huissier	2 455
Hainault Gravel huissiers de justice inc.	Services de huissier	11 795
Hainault Gravel huissiers de justice inc.	Services de huissier	13 085
Jacques Corcos M.D. inc.	Expertise médicale dans le cadre d'un dossier juridique Période du 2018-04-05 au 2021-12-31	9 900
Les services d'arbitrage de Berthier inc.	Services d'arbitrage dans un dossier juridique	1 250
Les services d'arbitrage de Berthier inc.	Services d'arbitrage dans un dossier juridique	2 615

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

6. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : SERVICES PROFESSIONNELS		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
LGT inc.	Travaux de surveillance de chantier dans le projet de modernisation des ascenseurs Période du 2019-04-01 au 2020-09-30	15 000
Lizotte Médico-Experts	Expertise médicale - Arbitrage et Assurance salaire (13 dossiers)	24 810
Martine Couture	Services professionnels en coaching personnalisé	4 350
Paquette et Associés S.E.N.C., Huissiers de Justice	Services de huissiers Période du 2018-06-01 au 2019-05-31	7 000
Paradis Montpetit Beauchamp inc.	Services de huissiers Période du 2018-06-01 au 2019-05-31	1 200
Paul Marceau	Transfert d'expertise et suivi de dossiers corporatifs Période du 2018-08-20 au 2018-08-24	5 000
SCFPI inc.	2 conférences « Bien vivre les changements » dans le cadre du plan d'action Qualité de vie au travail 2018-2019 - 100 participants	2 300
Servirplus	Services infirmiers en milieu de travail Période du 2018-09-04 au 2018-10-18	3 960
Solutions Novika	Expertise technique et avis spécialisé dans le cadre du programme d'aides suppléant à une déficience physique Période du 2018-04-16 au 2018-08-17	10 000
Traductions Cheryl Leyten	Services de traduction, révision linguistique et correction d'épreuves Période du 2018-04-01 au 2021-03-01	18 685

7. CONTRATS CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES : TRAVAUX DE CONSTRUCTION		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Les Entreprises Québechabltée	Modification du poste de sécurité principal	10 500

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

8. CONTRATS CONCLUS DE GRÉ À GRÉ : TRAVAUX DE CONSTRUCTION		
NOM DU CONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	MONTANT \$
Construction Trivica 2015 inc.	Travaux de construction mineurs hors chantier - Projet de réparation du stationnement du siège social Période du 2018-05-24 au 2018-10-31	20 000
Koné Québec inc.	Entretien et réparation des ascenseurs #4 et #6 - Juillet et août 2018	7 080
Koné Québec inc.	Entretien et réparation des ascenseurs #1, #4 et #6 - Octobre 2018	3 945
Logic-Contrôle inc.	Service de désinstallation et de réinstallation du portillon du rez-de-chaussée en lien avec les travaux du stationnement	1 080
Orléans construction inc.	Installation de 3 trappes d'accès et décroissement de salles afin d'augmenter la capacité de climatisation dans les salles de serveurs Période du 2019-02-14 au 2019-05-10	6 840
Revêtement de la Capitale inc.	Intervention à la façade du siège par l'installation temporaire de contreplaqué	1 760
Revêtement de la Capitale inc.	Main d'oeuvre en construction dans le cadre de l'inspection des panneaux de zinc du 1125 Grande Allée	5 500
Revêtements métalliques Clermont ltée	Travaux de réparation du système d'apport d'air	2 485
Stantec Consulting ltd	Inspection du parement extérieur au 1125 Grande Allée Ouest Période du 2018-07-26 au 2018-10-19	12 340
Vitrierie Laberge	Remplacement de 2 vitres thermos au 1125 Grande Allée, 4e étage	4 580
WSP Canada inc.	Services d'ingénierie pour réalisation d'une expertise structurale sur la dalle du sous-sol du secteur de la cafétéria au 1125 Grande Allée	6 915

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 8

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2018-2019 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Indiquer si le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site internet ou autre moyen de communication.

RÉPONSE NO 8

Ces informations seraient toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>

Aucun contrat octroyé en 2018-2019 a fait l'objet d'un supplément comme prévu à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 9

Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
- b) la grille d'évaluation des soumissions;
- c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
- d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
- e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

RÉPONSE NO 9

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>, à l'exception des réponses aux sous-questions b), c) d) et e), qui semble non pertinentes à l'exercice d'étude de crédit.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 10

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2018-2019, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le coût;
- d) l'échéancier;
- e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

RÉPONSE NO 10

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec puisque l'organisme n'a pas de cabinet ministériel.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 11

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2018-2019 :

- a) liste de toutes ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
- b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
- c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
- d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
- e) une description de son mandat;
- f) la date de début de son contrat;
- g) la date prévue de fin de son contrat;
- h) sa rémunération annuelle.

RÉPONSE NO 11

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 12

Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié pour l'exercice financier 2018-2019, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
- m) nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI pour les 10 dernières années.

RÉPONSE NO 12

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le Tableau de bord en ressources informationnelles à l'adresse suivante :

<https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/tableau-de-bord/> à l'exception des réponses aux sous-questions c), e), g), h), j) et k) qui ne semblent pas pertinentes à l'exercice d'étude des crédits.

m) Trois pénalités pour non-respect de contrats.

Voir tableau ci-joint pour les autres éléments de réponse.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

a) Nom du projet	b) Nature du projet	d) Montant initialement prévu pour l'ensemble du projet (en milliers \$)	f) Les sommes totales engagées à ce jour (en milliers \$)	i) Pourcentage de réalisation à ce jour*	j) Analyse des opportunités offertes par les logiciels libres effectuée ?
<p>Mécanisme sécurisée de communication et d'acheminement de documents numériques en provenance du citoyen (VPSA-56)</p> <p>Étape en cours : Dossier d'affaires</p>	<p>Dans le but d'échanger avec un citoyen par l'entremise du Web, le projet vise à mettre en place un mécanisme de communications électroniques sécurisées avec les citoyens. Ce mécanisme permettra d'échanger des informations confidentielles avec un citoyen afin de lui transmettre une réponse complète et personnalisée. Le citoyen aura aussi la possibilité de transmettre des documents en format électronique. Ce mécanisme à valeur ajoutée entrainera un déplacement des appels téléphoniques vers une prise en charge plus significative sur le Web et éliminera des débordements d'actions pour le client et la Régie. Il permettra au client, dans certaines conditions, de satisfaire son besoin via l'utilisation d'un seul mode de prestation. Une intégration de cette solution devra être faite avec le Carnet de santé.</p>	<p>Entre 1 M \$ et 2,49 M \$</p>	<p>106,67 \$</p>	<p>67%</p>	<p>S. O.</p>
<p>Confirmation du droit au régime d'assurance maladie (VPSA-58)</p> <p>Étape en cours : Dossier d'affaires</p>	<p>Dans l'optique de simplifier la vie des citoyens et l'accessibilité aux services de la Régie, le projet vise à évaluer les différentes options pour confirmer le droit au régime d'assurance maladie, dont le renouvellement en ligne de la carte. La solution devra offrir la meilleure expérience client possible en tenant compte des besoins de la clientèle ainsi que des obligations de la Régie au regard de la sécurité de l'information, notamment en terme d'authentification. Les objectifs sont une amélioration de l'expérience client et une utilisation optimale des ressources de la Régie. Ce projet contribue également aux actions de la Régie au regard de l'orientation gouvernementale en matière de virage numérique. Un arimage devra se faire avec la Société de l'assurance automobile du Québec puisqu'une partie importante de la clientèle possède également un permis de conduire et bénéficie des avantages du jumelage du renouvellement de la carte d'assurance maladie et du permis de conduire.</p>	<p>Entre 1 M \$ et 2,49 M \$</p>	<p>31,18 \$</p>	<p>31%</p>	<p>S. O.</p>
<p>Services transactionnels automatisés via la Réponse vocale interactive (RVI) (VPSA-59)</p> <p>Étape en cours : Dossier d'affaires</p>	<p>Le principal besoin d'affaires porte sur l'amélioration et l'optimisation de services téléphoniques plus particulièrement le mode de service « Réponse vocale interactive » dans son ensemble. L'analyse permettra notamment d'identifier les services offerts par téléphone les plus porteurs de bénéfices et les plus adaptés à migrer vers des services transactionnels automatisés à l'aide de la Réponse vocale interactive. L'ensemble de pistes d'amélioration offertes par la nouvelle RVI sera exploré (ex. : empreinte vocale, identification et authentification...).</p>	<p>Entre 250 \$ et 999,99 \$</p>	<p>20,48 \$</p>	<p>40%</p>	<p>S. O.</p>
<p>Évolution du service d'infrastructure de gestion de base de données informationnelles (VPTI-55)</p> <p>Étape en cours : Dossier d'affaires</p>	<p>Le projet « Evolution du service d'infrastructure de gestion de base de données informationnelles » est un projet en ressources informationnelles – Développement informatique. Les actifs informationnels correspondent aux données relatives à l'environnement informationnel (Statistiques annuelles, Direction des enquêtes, Banques Confiées, Indicateurs de gestion). Un dossier d'affaires est requis et permettra de recommander quel scénario est le plus approprié (impacts utilisateurs, économie) à long terme pour supporter l'actif informationnel de la Régie. Advenant le cas où le dossier d'affaires recommande la conversion vers une autre technologie, il faudra prévoir suffisamment de temps pour effectuer celle-ci dans un délai raisonnable.</p>	<p>Entre 1 M \$ et 2,49 M \$</p>	<p>52,98 \$</p>	<p>55%</p>	<p>S. O.</p>
<p>Carnet santé Québec - Phase 2 (VPTI-62)</p> <p>Étape en cours : Dossier d'affaires</p>	<p>Le projet Carnet santé Québec est un projet confié à la Régie par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Il vise à donner aux usagers du Secteur de la Santé et des Services Sociaux (SSSS) l'accès à ses données de santé, ainsi qu'à faciliter l'accès aux soins et services de santé ainsi que la communication avec les intervenants de santé, notamment les médecins de famille. Le projet global propose de centraliser et de structurer l'information de santé du SSSS afin de la présenter à l'utilisateur de façon pertinente, conviviale et utile dans une perspective de continuum de soins et du parcours client de l'utilisateur dans le SSSS. La tendance mondiale est à une plus grande transparence et à un partage des renseignements de santé entre les personnes, les intervenants et les établissements. Le présent projet est inspiré des solutions existantes sur le marché.</p>	<p>7,5 M \$ et plus</p>	<p>185,59 \$</p>	<p>37%</p>	<p>S. O.</p>
<p>* Pourcentage de réalisation à ce jour, pour l'étape en cours</p> <p>Note 1 : Données du PGI au 30 novembre 2018</p> <p>projet.</p>					

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 13

Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2018-2019 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - I. a) au Québec;
 - II. b) à l'extérieur du Québec.

RÉPONSE NO 13

La réponse s'applique à l'ensemble des opérations de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

	2018-2019 ¹
a) La photocopie	157 974 \$
b) et c) Le mobilier de bureau et l'ameublement	113 191 \$
e) Les distributeur d'eau de source	0 \$
f) g) h) Les frais de transport, frais d'hébergement et frais de repas	270 746 \$
i) Le remboursement des frais d'alcool et de fêtes	0\$
j) Les dépenses applicables à la participation à des congrès, colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement	413 190 \$
I. au Québec	413 190 \$
II. à l'extérieur du Québec	0 \$

¹ Données au 28 février 2019.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 14

Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2018-2019, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés, ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
- b) le nombre de tablettes électroniques (IPAD ou autres) utilisées ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés, ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) le coût des frais d'itinérance;
- j) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
- k) le nombre d'ordinateurs portables utilisés ainsi que la marque et le modèle de chaque appareil.

RÉPONSE NO 14

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ (<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information.aspx>) en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art.4 paragraphe 25).

Voir le tableau :

	2018-2019 (au 28 février 2019)
d) Coûts d'acquisition des appareils	Appareil téléphonique : 828 \$ Ordinateurs portables, « iPad » ou autre type de tablette électronique : 46 892 \$
e) Coût d'utilisation des appareils (coût total)	112 084 \$
f) Coût des contrats téléphoniques	108 018 \$
i) Coût des frais d'itinérance	3 385 \$
j) Coûts de résiliation	378 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 15

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;
- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;
- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :
 - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;
- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : o) le nombre d'employés permanents et temporaires ;
- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ;
- q) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : q) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;
- r) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

- s) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 : s) le nombre de postes vacants.

RÉPONSE NO 15

Points a) à g)

Voir tableaux ci-joints.

Point h)

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

Points i) à m)

Voir tableaux ci-joints.

Points n) à p) et r)

Les réponses à ces questions seront transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Point q)

La Régie n'a aboli aucun poste en 2018-2019.

Point s)

Selon les données au 28 février 2019, 124 postes étaient vacants à la Régie.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Question 15 a)

Basé sur un effectif régulier total au 28 février 2019 : 1 653 personnes

35 ANS ET PLUS

Groupe	Regroupement	Catégorie d'emploi	Effectif régulier	Femme		Homme		Groupe cible ¹		Anglophone		Autochtone		Communauté culturelle		Personne handicapée	
				Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
01 Cadres et TES	Cadres		92	46	50,00%	46	50,00%	4	4,35%	1	1,09%	2	2,17%	2	2,17%	0	0,00%
	Emplois supérieurs		3	2	66,67%	1	33,33%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
02 Professionnels	Professionnels		684	364	53,22%	320	46,78%	86	12,57%	7	1,02%	3	0,44%	70	10,23%	6	0,88%
	Personnel de bureau		269	200	74,35%	69	25,65%	69	25,65%	2	0,74%	0	0,00%	62	23,05%	8	2,97%
03 Fonctionnaires	Techniciens et assimilés		350	261	74,57%	89	25,43%	62	17,71%	8	2,29%	0	0,00%	46	13,14%	9	2,57%
	Ouvriers		6	0	0,00%	6	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total			1 404	873	62,18%	531	37,82%	221	15,74%	18	1,28%	5	0,36%	180	12,82%	23	1,64%
Pourcentage des employés de 35 ans et plus par rapport à l'effectif régulier total			84,94%														

¹ Groupe cible regroupe les personnes anglophones, autochtones, de communauté culturelle et les personnes handicapées. Le total représente le nombre d'individus. Un employé faisant partie de plus d'un groupe est calculé une seule fois.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Question 15 b)

Basé sur un effectif régulier total au 28 février 2019 : 1 653 personnes

MOINS DE 35 ANS

Groupe	Regroupement	Catégorie d'emploi	Femme		Homme		Groupe cible ¹		Anglophone		Autochtone		Communauté culturelle		Personne handicapée	
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 35 ans	01 Cadres et TES	Cadres	2	50,00%	1	50,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	02 Professionnels	Professionnels	117	55,56%	52	44,44%	15	12,82%	0	0,00%	2	1,71%	12	10,26%	1	0,85%
	03 Fonctionnaires	Personnel de bureau Techniciens et assistants	59	88,14%	7	11,86%	7	11,86%	0	0,00%	0	0,00%	6	10,17%	1	1,69%
	04 Ouvriers	Ouvriers	70	44,29%	39	55,71%	8	11,43%	1	1,43%	0	0,00%	6	8,57%	1	1,43%
Total			149	59,84%	100	40,16%	30	12,05%	1	0,40%	2	0,80%	24	9,64%	3	1,20%
Pourcentage des employés de moins 35 ans par rapport à l'effectif régulier total															15,06%	

¹ Groupe cible regroupe les personnes anglophones, autochtones, de communauté culturelle et les personnes handicapées. Le total représente le nombre d'individus. Un employé faisant partie de plus d'un groupe est calculé une seule fois.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Questions 15 a)-b)

ENSEMBLE DE L'EFFECTIF RÉGULIER

Basé sur un effectif régulier total au 28 février 2019 : 1 653 personnes

Groupe	Regroupement	Catégorie d'emploi	Effectif régulier	Femme		Homme		Groupe cible ¹		Anglophone		Autochtone		Communauté culturelle		Personne handicapée	
				Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble de l'effectif	01 Cadres et TES	Cadres	94	47	50,00%	47	50,00%	4	4,26%	1	1,06%	2	2,13%	2	2,13%	0	0,00%
		Emplois supérieurs	3	2	66,67%	1	33,33%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
	02 Professionnels	Professionnels	801	429	53,56%	372	46,44%	101	12,61%	7	0,87%	5	0,62%	82	10,24%	7	0,87%
		Personnel de bureau	328	252	76,83%	76	23,17%	76	23,17%	2	0,61%	0	0,00%	68	20,73%	9	2,74%
03 Fonctionnaires	Techniciens et assimilés		420	292	69,52%	128	30,48%	70	16,67%	9	2,14%	0	0,00%	52	12,38%	10	2,38%
		Ouvriers	7	0	0,00%	7	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total			1 653	1 022	61,83%	631	38,17%	251	15,18%	19	1,15%	7	0,42%	204	12,34%	26	1,57%

¹ Groupe cible regroupe les personnes anglophones, autochtones, de communauté culturelle et les personnes handicapées. Le total représente le nombre d'individus. Un employé faisant partie de plus d'un groupe est calculé une seule fois.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

15 c) Nombre total de jours de maladie et en assurance traitement pris par le personnel :

Regroupement	Catégorie d'emploi	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total 2018-2019
Cadres et TES	Emplois supérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Cadres	47,25	47,86	50,71	69,50	51,00	68,82	68,64	75,11	69,61	42,31	30,79	621,60
Sous-total Cadres et TES		47,25	47,86	50,71	70,00	51,00	68,82	68,64	75,11	69,61	42,31	30,79	622,10
Fonctionnaires	Techniciens et assimilés	667,58	676,35	519,57	559,86	544,47	528,59	580,44	580,87	533,04	547,42	426,69	6 164,87
	Personnel de bureau	515,90	580,63	562,21	486,64	499,28	449,74	524,35	613,26	540,35	595,33	453,67	5 821,35
	Ouvriers	4,94	4,94	2,00	6,19	3,00	1,94	8,58	7,71	4,71	2,61	3,32	49,94
Sous-total Fonctionnaires		1 188,41	1 261,91	1 083,77	1 052,69	1 046,75	980,27	1 113,37	1 201,84	1 078,10	1 145,37	883,68	12 036,16
Professionnels		686,82	655,56	596,00	556,86	506,04	530,41	641,06	753,83	705,01	714,32	573,03	6 918,94
Sous-total Professionnels		686,82	655,56	596,00	556,86	506,04	530,41	641,06	753,83	705,01	714,32	573,03	6 918,94
Total		1 922,49	1 965,33	1 730,49	3 358,62	1 603,79	1 579,50	1 823,07	2 030,77	1 852,71	1 902,00	1 487,49	21 256,26

Depuis l'année financière 2017-2018, les absences en maladie considérées sont des jours en code 120 (crédits de maladie), code 246 (assurance traitement 1^{er} phase) et code 248 (assurance traitement 2^e phase) tel que prévu dans le rapport entériné par le SCT pour effectuer l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

d) le nombre de personnes ayant une réserve de congés maladie de moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus :

Regroupement catégorie d'emploi	Catégorie d'emploi	Effectif	Réserve et banque de jours de maladie	Moins de 10 jours	10 à 50 jours	50 à 100 jours	100 jours et plus	Valeur estimée
01 Cadres et TES	Cadres	94	5 338,72	16	33	28	17	2 322 136,60 \$
	Emplois supérieurs	3	239,28	1	0	1	1	168 985,38 \$
Sous-total		97	5 578,01	17	33	29	18	2 491 121,98 \$
02 Professionnels	Professionnels	808	32 414,95	273	309	132	94	9 963 416,12 \$
	Sous-total	808	32 414,95	273	309	132	94	9 963 416,12 \$
03 Fonctionnaires	Techniciens et assimilés	430	9 510,19	238	138	37	17	1 958 216,86 \$
	Personnel de bureau	364	2 861,02	293	59	9	3	475 979,08 \$
Sous-total		794	12 371,21	531	197	46	20	2 434 195,94 \$
04 Ouvriers	Ouvriers	9	185,37	2	7	0	0	28 608,15 \$
	Sous-total	9	185,37	2	7	0	0	28 608,15 \$
Total		1 708	50 549,53	823	546	207	132	14 917 342,19 \$

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

À chacun des mois de l'exercice budgétaire 2018-2019, et ce, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.)
(au 28 février 2019)

15 e) Personnel ayant effectué des heures supplémentaires avec la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) et le coût moyen par employé :

Heures supplémentaires et coût moyen					
2018-2019					
Catégorie d'emploi	Heures payées	Heures compensées	Heures totales	Coût moyen/employé (\$)	
Cadres & HC	0	0	0	-	\$
Professionnels	14 059	6 156	20 215	1 323,13	\$
Fonctionnaires	8 970	2 558	11 528	605,01	\$
Ouvriers	419	59	477	1 801,70	\$
Total			32 220		

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel :

Regroupement	Catégorie d'emploi	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total
Cadres et TES	Emplois supérieurs	4,00	1,00	7,50	14,00	34,00	9,00	7,00	0,00	2,00	4,00	2,00	84,50
	Cadres	145,50	120,50	200,50	375,00	809,00	161,50	63,00	50,50	141,00	187,50	40,00	2 294,00
Sous-total Cadres et TES		149,50	121,50	208,00	389,00	843,00	170,50	70,00	50,50	143,00	191,50	42,00	2 378,50
Fonctionnaires	Techniciens et assimilés	231,90	428,61	791,19	1 833,09	2 658,97	481,37	253,86	229,08	548,54	573,75	286,63	8 316,99
	Personnel de bureau	223,64	321,39	447,57	1 220,19	1 555,17	306,00	203,32	207,32	391,56	351,08	240,50	5 467,74
	Ouvriers	6,00	20,45	24,00	28,00	47,00	20,32	1,32	0,00	9,00	5,00	10,00	171,10
Sous-total Fonctionnaires		461,54	770,45	1 262,76	3 081,29	4 261,14	807,69	458,50	436,40	949,10	929,83	537,13	13 955,83
Professionnels	Professionnels	429,08	510,57	1 274,66	3 416,22	5 815,06	928,40	519,04	464,21	1 013,34	1 154,31	380,38	15 905,28
Sous-total Professionnels		429,08	510,57	1 274,66	3 416,22	5 815,06	928,40	519,04	464,21	1 013,34	1 154,31	380,38	15 905,28
Total		1 040,12	1 402,52	2 745,42	6 886,51	10 919,20	1 906,59	1 047,55	951,11	2 105,44	2 275,64	959,51	32 239,61

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;

Regroupement catégorie d'emploi	Catégorie d'emploi	Effectif	Réserve de jours de vacances	Moins de 10 jours	10 à 50 jours	50 à 100 jours	100 jours et plus	Valeur estimée
01 Cadres et TES	Cadres	94	1 165,36	53	35	5	1	538 852,76 \$
	Emplois supérieurs	3	39,57	2	0	1	0	30 841,13 \$
Sous-total		97	1 204,93	55	35	5	1	569 693,89 \$
02 Professionnels	Professionnels	808	4 619,92	612	192	4	0	1 384 636,63 \$
	Sous-total	808	4 619,92	612	192	4	0	1 384 636,63 \$
03 Fonctionnaires	Techniciens et assimilés	430	2 434,97	313	116	1	0	489 187,87 \$
	Personnel de bureau	364	1 811,16	278	86	0	0	289 981,38 \$
Sous-total		794	4 246,13	591	202	1	0	779 169,25 \$
04 Ouvriers	Ouvriers	9	94,08	5	4	0	0	14 590,23 \$
	Sous-total	9	94,08	5	4	0	0	14 590,23 \$
Total		1 708	10 165,06	1 263	433	11	1	2 748 090,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Question:
15 h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique :

Non pertinent

Question:
15 i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers :

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégories d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1° de l'article 53, ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

Question:
15 j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions) :

	2018-2019	
	Québec	Montréal
Cadres & HC	93	4
Professionnels	785	16
Fonctionnaires	640	108
Ouvriers	7	0
Sous-total	1 525	128
Total	1 653	

Données au 28 février 2019

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Question :
15 k)

l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir :

Les échelles de traitement des professionnels, conseillers en gestion des ressources humaines et ingénieurs comprennent les classes «expert et émérite».

2018-2019	
Classe	Nombre
Expert	177
Émérite	13

Données au 28 février 2019

Question :
15 l)

le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie :
(hors échelle - personnel régulier)

2018-2019	
Réguliers	17

Données au 28 février 2019

Question :
15 m)

le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions) :

2018-2019	Réguliers et occasionnels		
	Total	Québec	Montréal
Dirigeants d'organisme	3	3	0
Cadres	94	90	4
Professionnels	808	792	16
Fonctionnaires	794	683	111
Ouvriers	9	9	0
Total	1 708	1 577	131

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 16

- a) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2018-2019 et les prévisions pour l'année 2019-2020 de : a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées;
- b) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2018-2019 et les prévisions pour l'année 2019-2020 de : b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;
- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2019-2020 et les indemnités de retraite qui seront versées.
- d) Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2018-2019 et les prévisions pour l'année 2019-2020 de : c) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

RÉPONSE NO 16

- a) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- b) Les départs à la retraite ont été remplacés en fonction des besoins des unités dans le respect de la cible octroyée par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- c) Veuillez référer à la réponse de la question 16 a).
- d) 18 retraités ont été engagés pour un ou des contrats en 2018-2019

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 17

Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2018-2019 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) la superficie totale réellement occupée;
- d) la superficie inoccupée;
- e) le coût de location au mètre carré;
- f) le coût total de ladite location;
- g) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- h) la durée du bail;
- i) propriétaire de l'espace loué;
- j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

RÉPONSE NO 17

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ (<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/acces-information/Pages/diffusion-information.aspx>) en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4, paragraphe 27)*.

La Régie loue auprès de la SQI des espaces à bureaux à Montréal ainsi que pour certaines unités administratives et de l'entreposage à Québec, à l'extérieur de son siège social au 1125, Grande Allée Ouest. Les détails de ces espaces locatifs pour l'exercice 2018-2019 sont :

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Montréal

	2018-2019
Emplacement	425, de Maisonneuve Ouest Rez-de-chaussée ,4 ^e , 6 ^e et 8 ^e étages occupés partiellement, 2 ^e et 3 ^e étages occupés complètement
Superficie	5 412,16 m ² (1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019)
Coût de location annuel	1 453 088,10 \$ ¹
Coûts d'aménagement	1 803 502,34 \$ ²
Durée du bail	10 ans (fin le 2029-07-05) ³
Propriétaire de l'espace loué	La Capitale immobilière MFQ inc. La Capitale - Assureur de l'administration publique (propriétaire des RDC, 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e étages) La Capitale - Assurances générales (propriétaire des 6 ^e et 8 ^e étages)

- 1 Le coût de location annuel inclut un loyer d'exploitation spécial (13 136,76\$ pour l'entretien d'équipements spécialisés)
- 2 Les coûts d'aménagement indiqués correspondent aux coûts totaux depuis le début de l'entente, soit le 6 juillet 2009. Un loyer d'aménagement a pris fin en janvier 2019 et un nouveau loyer d'aménagement a été ajouté au 1^{er} février 2019. Tous ces coûts d'aménagement sont amortis en loyer d'aménagement
- 3 Bail renouvelé avec la SQI pour une durée de 10 ans.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Québec

	2018-2019
Emplacement	- 1122, Grande Allée Ouest, 1 ^{er} SS, 1 ^{er} et 2 ^e étages occupés partiellement et 3 ^e étage complètement - 1134, Grande Allée Ouest, 1 ^{er} étage occupé complètement et 2 ^e étage partiellement - 1126, Grande Allée Ouest, RC, 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e , 7 ^e et 8 ^e étages occupés complètement Sous-sol : partiellement
Superficie	11 581,72 m ² (1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019)
Coût de location annuel	2 878 535,52 \$
Coûts d'aménagement	1 510 498,10\$ ¹
Durée du bail	10 ans (fin le 2028-06-30)
Propriétaire de l'espace loué	Industrielle Alliance

¹ Les coûts d'aménagement correspondent aux coûts totaux depuis le début de l'entente, soit le 1^{er} juillet 2013.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Québec

	2018-2019
Emplacement	787, boul. Lebourgneuf, Rez-de-chaussée occupé partiellement
Superficie	303,59 m ² (au 31 mars 2019)
Coût de location annuel	72 487,44 \$ (au 1 ^{er} avril 2018)
Coûts d'aménagement	0 \$
Durée du bail	Renouvellement annuel au 11 décembre de chaque année
Propriétaire de l'espace loué	Groupe de Bertin Entente avec le MTESS (Partenariat avec la SAAQ et Services Québec)

Québec

	2018-2019
Emplacement	200, chemin Sainte-Foy Entrepôt
Superficie	353,30 m ² (1 ^{er} avril 2018 au 31 janvier 2019)
Coût de location annuel	38 206,90 \$ (du 1 ^{er} avril 2018 au 31 janvier 2019)
Coûts d'aménagement	0 \$
Durée du bail	Le local a été rétrocédé à la SQI au 31 janvier 2019
Propriétaire de l'espace loué	Whiterock 200 Ste-Foy inc

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Québec

	2018-2019
Emplacement	525 René Lévesque Est 6 ^e étage occupé complètement
Superficie	2 392,54 m ²
Coût de location annuel	107 653,02\$ (1er avril au 31 mai 2018)
Coûts d'aménagement	854 217,40 \$ ¹
Durée du bail	Fin de bail le 31 mai 2018
Propriétaire de l'espace loué	La Capitale Immobilière MFQ inc.

¹ Les coûts d'aménagement indiqués correspondent aux coûts totaux réels depuis le début de l'entente d'occupation en février 2015.

La facture résiduelle du loyer d'aménagement a été payée à la SQI au 31 mai 2018.

Québec

	2018-2019
Emplacement	2535, boulevard Laurier Entrepôt
Superficie	59,07 m ²
Coût de location annuel	7 040,88 \$
Coûts d'aménagement	0 \$
Durée du bail	Renouvellement mensuel
Propriétaire de l'espace loué	Société québécoise d'infrastructures (SQI)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 18

Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2018-2019, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :

- a) les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

RÉPONSE NO 18

Aucun travaux de déménagement, de rénovation et autres n'ont été effectués pour l'année 2018-2019 dans les bureaux de la haute direction.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 19

Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2018-2019, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- e) la prime de départ versée, le cas échéant;
- f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2018-2019;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) la masse salariale totale par cabinet pour les années 2018-2019;
- l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

RÉPONSE NO 19

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 20

Liste des sommes d'argent versées en 2018-2019, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
- b) la circonscription électorale;
- c) le montant attribué;
- d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 20

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 21

Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu;
- g) les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE NO 21

Aucune personne hors structure n'est rémunérée par la Régie de l'assurance maladie du Québec alors qu'elle n'occupe aucun poste dans l'organisation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 22

Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE NO 22

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 23

Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2018-2018, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) par catégorie d'âge.
- c) prévisions pour 2019-2020;

RÉPONSE NO 23

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 24

Pour chaque ministère et organisme depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par catégorie d'emploi, leur port d'attache (par exemple dans un bureau régional) ainsi que les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE NO 24

La Régie n'a aboli aucun poste en 2018-2019.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 25

Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2019-2020, par mission.

RÉPONSE NO 25

Veillez référer à la réponse de la question générale 15 j).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 26

Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

RÉPONSE NO 26

Aucun membre du personnel n'est rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 27

Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2018-2019, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.

Ventiler le montant total par catégories.

RÉPONSE NO 27

Voir le détail dans le tableau ci-dessous.

NOMS DES FOURNISSEURS	DESCRIPTIONS	TOTAL
AUDIOTHÈQUE L'OREILLE QUI LIT	Vidéo, cassette, photos	1 815,00 \$
AXXIO INC.	Services Internet d'information	100,00 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ)	Bulletins électroniques et/ou papier	19 635,44 \$
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU CANADA	Livres	331,25 \$
CUTTER CONSORTIUM	Livres	65,82 \$
GARTNER CANADA	Services Internet d'information	201 335,00 \$
LE DEVOIR INC.	Journaux	201,07 \$
LES CONSULTANTS VIGILANCE-SANTÉ (1999) INC.	Services Internet d'information	40 000,00 \$
LES ÉDITIONS DELISME INC.	Bulletins électroniques et/ou papier	160,93 \$
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC.	Bulletins électroniques et/ou papier	125,00 \$
LES ÉDITIONS YVON BLAIS	Bulletins électroniques et/ou papier	115,00 \$
	Livres	4 608,13 \$
	Magazines	137,00 \$
MESSAGERIES DYNAMIQUES	Journaux	162,87 \$
PHARMACIST'S LETTER	Services Internet d'information	3 254,83 \$
PRESENTERMEDIA	Services Internet d'information	77,18 \$
PRESSREADER	Journaux	89,99 \$
SOCAN	Services Internet d'information	786,05 \$
TECHNICS PUBLICATIONS	Livres	75,62 \$
THE MEDICAL LETTER, INC.	Services Internet d'information	1 149,15 \$
TOXYSCAN TECHNOLOGIE INC.	Services Internet d'information	1 687,50 \$
UPTODATE INC.	Services Internet d'information	13 898,91 \$
WILSON & LAFLEUR LTÉE	Livres	3 413,00 \$
WOLTERS KLUWER QUÉBEC LTÉE	Livres	5 440,00 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 28

Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

RÉPONSE NO 28

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 29

Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de « hits »);
- g) la fréquence moyenne de mise à jour;
- h) le responsable du contenu sur le site.

RÉPONSE NO 29

La Direction des communications et du Web est responsable du contenu sur le site.

a) Nom du site Web.

2018-2019

Site principal :

Le site se nomme Régie de l'assurance maladie du Québec (www.ramq.gouv.qc.ca).

b-c) Nom de la firme ou du professionnel ayant conçu le site et les coûts de construction.

Aucun coût de construction pour l'année 2018-2019.

d) Coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour.

Pour l'année 2018-2019, les coûts sont de 66 000 \$

- Entretien et mise à jour : 48 000 \$
- Hébergement : 18 000 \$

e) Coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement).

Aucun coût de modernisation ou de refonte pour l'année 2018-2019.

f) Fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »).

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 30

Nominations, pour 2018-2019, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée :

- a) la liste;
- b) le nom de la personne;
- c) les mandats de chacune de ces personnes;
- d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
- e) le résultat du travail effectué;
- f) les échéances prévues;
- g) les sommes impliquées.

RÉPONSE NO 30

La réponse à cette question est fournie à la question générale 7 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 31

Pour 2018-2019, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.

RÉPONSE NO 31

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 32

Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2018-2019 :

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai en indiquant, par demande, le temps de réponse.

RÉPONSE NO 32

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au rapport annuel 2018-2019 de la Régie.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 33

La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2018-2019 :

- a) le détail des mandats;
- b) coût (déplacements, etc.);
- c) le nombre de ressources affectées;
- d) le nombre de rencontres;
- e) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
- f) l'objet;
- g) les dates.

RÉPONSE NO 33

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 34

Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

RÉPONSE NO 34

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 35

La liste des ententes et leur nature, signées en 2018-2019 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

RÉPONSE NO 35

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 36

Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020

RÉPONSE NO 36

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 37

L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2019-2020.

RÉPONSE NO 37

L'information concernant la *Politique de financement des services publics* sera présentée au **Rapport annuel 2018-2019** des ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 38

Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2018-2019 demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et confirmé par le gouvernement en janvier 2019 pour 2019-2020.

RÉPONSE NO 38

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

QUESTION NO 39

Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020 et 2020-2021, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 39**Facturation pour les services hospitaliers rendus au Québec
à des résidents des autres provinces**

Province	Total facturé ¹
Alberta	2 712 623 \$
Colombie-Britannique	1 991 154 \$
Île-du-Prince-Édouard	312 953 \$
Manitoba	673 920 \$
Nouveau-Brunswick	14 016 369 \$
Nouvelle-Écosse	1 064 573 \$
Nunavut	163 701 \$
Ontario	20 504 379 \$
Saskatchewan	1 098 816 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	1 713 181 \$
Territoires du Nord-Ouest	35 762 \$
Yukon	46 045 \$
TOTAL	44 333 476

¹ Données au 28 février 2019

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 40

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2018-2019, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.

RÉPONSE NO 40

Le montant total des bonis pour rendement exceptionnel versé en 2018-2019 : 193 602,43 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 41

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2018-2019, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

RÉPONSE NO 41

Aucune prime de départ en 2018-2019.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 42

Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2018-2019 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

RÉPONSE NO 42

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 43

Pour 2018-2019, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée. Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE NO 43

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonctions.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 44

Pour 2018-2019, le nombre de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels. Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- b) fournir la liste des salaires versés.

RÉPONSE NO 44

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 45

La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

RÉPONSE NO 45

Voici la liste des comités sous la responsabilité entière ou partagée de la Régie.

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité consultatif sur la détermination des coûts des orthèses et prothèses au Tarif	Le comité consultatif assure le suivi des travaux sur la détermination des coûts des orthèses-prothèses au Tarif.	Carl Bergeron	Aucun
Comité de coordination des ententes interprovinciales en assurance- santé (CCEIAS)	Déterminer la couverture interprovinciale et interterritoriale des soins de santé conformément à la <i>Loi canadienne sur la santé</i> . Superviser et faciliter les ententes bilatérales sur les services hospitaliers, fixer les tarifs des services, élaborer les politiques et règles connexes, traiter les questions de facturation, d'inscription et d'admissibilité aux régimes d'assurance santé.	Carl Bergeron	Aucun
Comité conjoint d'évolution et d'application des programmes d'aides techniques	Échanger sur les problématiques d'évolution et d'application vécues dans les établissements pour les différents programmes d'aides techniques. Partage d'information.	Hugues Boulanger	Aucun
Comité de normalisation BNQ 6645-001	Élaborer et de maintenir à jour la norme BNQ 6645-001 sur les fauteuils roulants	Suzie Roy	Aucun
Gouvernance Carnet santé Québec – Comité exécutif MSSS-RAMQ	Comité qui veille à approuver les biens livrables stratégique du projet, prend les décisions requises à la résolution de points en suspens ou toutes autres décisions nécessaires au projet	Gaël Ségal Lysane Montminy	Aucun
Gouvernance Carnet santé Québec – Comité aviseur MSSS-RAMQ	Comité qui valide pour recommandation d'autorisation au comité exécutif les biens livrables stratégique du projet, effectue l'arrimage avec les parties prenantes au besoin, participe à la résolution des points en suspens et la gestion des risques, identifie les points devant être soulevés au comité exécutif	Sylvie Landry, Sophie Boisvert, Pierre Cyr	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Comité stratégique MSSS-RAMQ	Comité dans lequel les représentants de la RAMQ et du MSSS discutent principalement des travaux relatif au DSQ	Gaël Ségal Sylvie Landry	Aucun
Table d'arrimage d'architecture d'entreprise RAMQ-MSSS	Permet la collaboration ainsi que l'arrimage en termes d'architecture d'entreprise entre les deux organisations.	Karine Duchesne François Charland	Aucun
Comité accès adapté et expert utilisateurs RVSQ	Demeurer informé des travaux en cours, discuter des contraintes et des enjeux potentiels, assurer le suivi des travaux du comité d'utilisateurs externes qui a notamment comme mandat de : <ul style="list-style-type: none">▪ favoriser la mise en place d'une stratégie efficace de gestion du changement et de soutien▪ collaborer à la mise en place d'un plan de communication adéquat en précisant le niveau des impacts et en anticipant les différentes préoccupations▪ identifier des améliorations potentielles à apporter au système (en lien avec le fonctionnement en Accès adapté)	Simon Canuel Sophie Lefrançois Guillaume Girard-Lortie	Aucun
Comité conjoint MSSS-RAMQ-SAAQ-MFQ directeur sur les soins de santé	Évaluation du coût des services de santé résultant des accidents de la route au Québec	Nabil Ben Abid Robert Gélinas Pauline Bernier	Aucun
Table opérationnelle RAMQ-AQPP	Échanges sur les dossiers et enjeux opérationnels de chacun des organismes	Anne-Marie Tremblay Suzanne Berthiaume Lynn Gagnon Sonia Fiset	Aucun
Comité directeur de projet – CNESST-RAMQ	Assurer le suivi du projet de développement d'un système permettant le remboursement automatisé en pharmacie des médicaments pour les accidentés du travail ayant une lésion professionnelle ainsi que les victimes d'actes criminels.	Michel Poulin Pierre Bélisle Stéphane Drapeau Jean-François Couture	Aucun
Table opérationnelle RAMQ-MSSS-INESSS en assurance médicaments	Assurer une opérationnalisation efficace et efficiente du RGAM au bénéfice de la population du Québec.	Michel Poulin Suzanne Berthiaume Mylène Durand	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions générales -**

Nom du comité	Mandat	Nom des personnes	Honoraires
Forum d'échange entre l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP)	Échanger sur différents enjeux de nature stratégique et tactique dans le secteur des médicaments et des services pharmaceutiques.	Marie-Pierre Legault Michel Poulin Suzanne Berthiaume	Aucun
Comité des partenaires sur le régime public d'assurance médicaments	Le comité a comme objectif d'assurer une compréhension commune du régime public d'assurance médicaments, en particulier des mesures des médicaments d'exception et du patient d'exception, ainsi que des rôles et responsabilités des administrateurs du régime que sont l'INESSS et la Régie.	Suzanne Berthiaume Alain Albert Sandra Hébert	Aucun
Forum entre le Collège des médecins et la Régie de l'assurance maladie	Forum de discussion sur des sujets d'intérêts communs liés à l'exercice des mandats respectifs (frais facturés aux personnes assurées, déontologie médicale etc.).	Bruno Rainville André Vandal Marie Lachance	Aucun
Comité de conciliation (Fédérations et associations)	Discuter des dossiers de conciliation en litige suivant une contestation de la décision rendue en révision. La fédération ou l'association en cause effectue une recommandation auprès de la RAMQ et la décision finale est rendue par la RAMQ. Le recours suivant une décision rendue en conciliation est l'arbitrage.	Isabelle Groleau Nathalie Brien Médecin de l'expertise conseil (RAMQ) selon le dossier de conciliation	Aucun
Forum d'échange entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec	Échanger sur différents enjeux de nature stratégique et tactique dans le secteur de la rémunération des médecins.	Marie-Pierre Legault Philippe Matteau Représentants aux Tables de négociation (RAMQ)	Aucun
Forum d'échange entre la Fédération des médecins spécialistes du Québec	Échanger sur différents enjeux de nature stratégique et tactique dans le secteur de la rémunération des médecins.	Marie-Pierre Legault Philippe Matteau Représentants aux Tables de négociation (RAMQ)	Aucun

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 46

Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

RÉPONSE NO 46

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 47

Coûts de reconduction des programmes existants : La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2018-2019 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2019-2020. Pour chacun de ces programmes existants en 2018-2019, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2019-2020, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

RÉPONSE NO 47

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 48

Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

RÉPONSE NO 48

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 49

Nombre d'employés ou ETC affectés au Plan Nord en 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE NO 49

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 50

Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2018-2019 et prévision pour 2019-2020.

RÉPONSE NO 50

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 51

Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE NO 51

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 52

Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2018-2019 et prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE NO 52

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 53

Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.

RÉPONSE NO 53

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et à la Lutte contre les changements climatiques (Fonds vert).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 54

Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.

RÉPONSE NO 54

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Fonds des ressources naturelles).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 55

Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord.

RÉPONSE NO 55

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 56

Pour chacune des cinq dernières années, les sommes allouées à l'externe pour tout type de service juridique et préciser la raison pour laquelle les services ont été traités à l'externe ainsi que les professionnels qui ont donné ces services.

RÉPONSE NO 56

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice pour tous les ministères et les organismes budgétaires en divulguant les informations accessibles au sujet des contrats de services juridiques autorisés par la ministre de la Justice durant l'année financière, en indiquant notamment les honoraires approuvés dans la gestion de ces contrats.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 57

Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) :

- a) la dépense totale (opération et capital);
- b) les grands dossiers en cours;
- c) le nombre d'employés attitrés aux dossiers informatiques;
- d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI;
- e) le nombre de consultants externes attitrés aux dossiers informatiques.

RÉPONSE NO 57

- a) Informations provenant de la programmation annuelle en ressources informationnelles (PARI, section C), pour 2018-2019 (en milliers de dollars) :

Dépense totale : 94 160 \$

- b) Les informations sont disponibles au tableau de bord (site Internet – <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>)
- c) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.
- d) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- e) Veuillez vous référer à la question générale n° 11.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 58

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2018-2019, le montant total de la masse salariale en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

RÉPONSE NO 58

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 59

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2018-2019 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

RÉPONSE NO 59

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 60

Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2018-2019 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

RÉPONSE NO 60

L'information sera présentée au **Rapport annuel 2018-2019** des ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 61

Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2018-2019 en indiquant pour chacun :

- a) le sujet;
- b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) les coûts reliés à sa réalisation;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

RÉPONSE NO 61

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 62

Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :

- la dépense totale relative au paiement des cotisations;
- la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
- la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.

RÉPONSE NO 62

Ordre professionnel	2018-2019	
	Nombre cotisations	Montant
Barreau du Québec	32	48 787,60 \$
Ordre des architectes du Québec	1	1 239,99 \$
Collège des médecins du Québec	16	17 636,70 \$
Ordre des pharmaciens du Québec	33	40 283,01 \$
Total	82	107 947,30 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 63

La liste de toute rencontre d'accueil de dignitaires étrangers en visite au Québec, de rencontres diplomatiques ou de sommets gouvernementaux, de grandes rencontres politiques et de négociations importantes, de toute nature, auxquelles a pris part le ministère ou organisme. Pour chaque rencontre, indiquer la date, la nature, et le lieu de la rencontre.

RÉPONSE NO 63

La réponse à cette question sera transmise par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION NO 64

Pour toutes les actions financées dans le cadre des actions du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020, fournir les informations suivantes :

- a) l'objectif de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2017 et en 2018 – base annuelle (en Mt C0 2);
- b) le potentiel de réduction ou d'évitement d'émissions de GES en 2020 – base annuelle (en Mt C0 2);
- c) le nombre total d'analyses et de projets d'implantation acceptés par le ministre;
- d) la réduction annuelle potentielle des projets acceptés par le ministre (en kt de C0 2);
- e) les investissements totaux des projets (en milliers \$);
- f) les aides financières totales du ministère (en milliers \$);
- g) le coût moyen des projets sur la durée de vie (en \$/tonne);
- h) le nombre d'emplois créés ou maintenus par ces investissements.

RÉPONSE NO 64

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

RÉPONSES AUX QUESTIONS PARTICULIÈRES
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 1

Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés de la RAMQ au cours de l'année financière 2018-2019. Indiquer :

- a) le lieu ;
 - b) le coût ;
 - c) la ou les dates de participation ;
 - d) le nombre de participants ;
 - e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité ;
 - f) le nom de la formation ou de l'activité.
-

RÉPONSE NO 1

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (**art. 4 paragraphe 25**)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 2

Sommes dépensées en 2018-2019 (et prévisions pour 2019-2020) par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

RÉPONSE NO 2

Provenance	Dépenses en informatique 2018-2019 (au 28 février 2019)			
	Interne	Externe	CSPQ	TOTAL
Logiciels	-	359 115,85 \$	-	359 115,85 \$
Matériel	-	752 020,35 \$	-	752 020,35 \$
Services informatiques*	-	5 561 842,76 \$	3 030 409,31 \$	8 592 252,07 \$
Services professionnels	-	7 371 369,09 \$	3 127 414,30 \$	10 498 783,39 \$
Total	-	14 044 348,05 \$	6 157 823,61 \$	20 202 171,66 \$

* Contrats d'entretien et d'évolution

Note : Ces coûts tiennent compte des budgets opérationnels seulement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION 3

Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur à la RAMQ en 2018-2019 et comparaison avec les six années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

RÉPONSE NO 3

Nombre et répartition des employés occasionnels par secteur

Secteur	2018-2019 Données au 28 février 2019	
	Nombre occasionnels	Répartition
Unités relevant du président–directeur général	4	7,3 %
Vice-présidence à l'administration et à la gestion de l'information	3	5,5 %
Vice-présidence aux services aux personnes assurées	24	43,6 %
Vice-présidence à la rémunération des professionnels	16	29,1 %
Vice-présidence aux technologies de l'information	4	7,3 %
Secrétariat général et services à la gouvernance	4	7,3 %

Nombre et répartition des employés occasionnels nommés temporaires¹ par secteur

Secteur	2018-2019 Données au 28 février 2019	
	Nombre occasionnels	
Unités relevant du président–directeur général	3	
Vice-présidence à l'administration et à la gestion de l'information	5	
Vice-présidence aux services aux personnes assurées	69	
Vice-présidence à la rémunération des professionnels	34	
Vice-présidence aux technologies de l'information	5	
Secrétariat général et services à la gouvernance	0	

¹ Un employé occasionnel est d'abord nommé employé régulier temporaire pour une période de deux ans avant d'obtenir le statut d'employé régulier permanent.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

Nombre et répartition des employés occasionnels par secteur

Secteur	2018-2019 Données au 28 février 2019	
	Nombre occasionnels	Répartition
Unités relevant du PDG	4	7,3%
VPAGI	3	5,5%
VPSPA	24	43,6%
VPRP	16	29,1%
VPTI	4	7,3%
Secrétariat général	4	7,3%

Nombre et répartition des employés occasionnels nommés temporaires¹ par secteur

Secteur	2018-2019 Données au 28 février 2019	
	Nombre occasionnels	Répartition
Unités relevant du PDG	3	2,6%
VPAGI	5	4,3%
VPSPA	69	59,5%
VPRP	34	29,3%
VPTI	5	4,3%
Secrétariat général	0	0,0%

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 4

Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées prévues de la RAMQ, demandées par le président du Conseil du trésor pour 2019-2020 et fournir le détail de toutes les demandes de compressions demandées auprès du ministère ou de ses organismes. Ventilation, par ministère et organisme ainsi que par compressions prévues.

RÉPONSE NO 4

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

QUESTION NO 5

Liste et copie de tous les sondages effectués en 2018-2019, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés.

RÉPONSE NO 5

Liste des contrats octroyés pour les sondages en 2018-2019 :

Sujet	Coût total	Firme retenue
Sondage auprès des utilisateurs du Programme d'exonération financière pour les services domestiques (PEFSAD) ¹	7 450 \$	Stratégie Organisation et Méthode SOM inc.
Sondage téléphonique auprès des utilisateurs du Guichet d'accès à un médecin de famille - Volet omnipraticiens	7 500 \$	Bureau des Intervieweurs professionnels (B.I.P.) inc.
Sondage téléphonique auprès des médecins hors Québec ayant des clients du Québec	6 500 \$	Bureau des Intervieweurs professionnels (B.I.P.) inc.
Sondage téléphonique auprès des omnipraticiens de Laval et MAclinique Lebourgneuf relativement au Carnet santé Québec	11 300 \$	Stratégie Organisation et Méthode SOM Inc.
TOTAL	32 750 \$¹	

Note 1 : Le total se ventile ainsi : 25 300 \$ ont été assumés par la Régie et 7 450 \$ par le MSSS pour un sondage effectué par la Régie pour le compte du ministère et dont les frais ont été remboursés à la Régie.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

QUESTION NO 6

Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour la RAMQ et chacun de ses organismes en 2018-2019. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.

RÉPONSE NO 6

**FRAIS DE TRADUCTION
2018-2019 (1^{er} avril 2018 au 28 février 2019)**

DATE	# de CONTRAT	FIRME RETENUE	MANDAT	Coûts
				2018-2019
01-07-2018	SP20180018	Cheryl Leyten Traductrice	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	490,00 \$
17-08-2018	SP20180018	Cheryl Leyten Traductrice	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	2 467,60 \$
10-09-2018	SP20180018	Cheryl Leyten Traductrice	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	730,00 \$
19-11-2018	SP20180018	Cheryl Leyten Traductrice	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	261,60 \$
05-12-2018	SP20180099	CSPQ	Traduction de l'anglais vers le français	190,75 \$
31-12-2018	SP20180018	Cheryl Leyten Traductrice	Révision linguistique et traduction du français vers l'anglais	80,00 \$
04-01-2019	SP20180097	Composition Sainte-Foy	Traduction de l'anglais vers le français	8 293,57 \$
TOTAL :				12 513,52 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 7

Indiquer pour 2018-2019 :

- a) la liste de tous les concours et tirages effectués;
- b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
- c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;
- d) la liste des concours qui ont pris fin.

RÉPONSE NO 7

- a) b) c) d) Aucun concours ou tirage en 2018-2019

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 8

Concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2018-2019 :

- a) le nom de toutes les campagnes;
- b) les coûts de ces campagnes;
- c) le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser;
- d) les dates de diffusion de la campagne;
- e) les objectifs visés par chaque campagne.

RÉPONSE NO 8

La réponse est fournie à la question générale numéro 3.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 9

Pour le ministère et chacun des organismes, agences, conseils, comités ou autres qui en relèvent, indiquer pour 2018-2019 :

- a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux affaires publiques;
- b) le montant dépensé par le département des affaires publiques;
- c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme.

RÉPONSE NO 9

- a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux affaires publiques;
22 employés à la direction des communications.
- b) le montant dépensé par le département des affaires publiques;
Le montant dépensé par la direction des communications est de 1 352 747 \$ au 28 février 2019.
- c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme.
Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 10

Liste des services médicaux assurés et dépenses effectuées pour chacun de ces services.

RÉPONSE NO 10

Les services médicaux assurés sont ceux qui sont requis au point de vue médical et qui sont rendus par les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes en établissement, en cabinet privé ou au domicile des malades. Ces services sont, entre autres :

- les visites et les examens;
- les consultations;
- les traitements psychiatriques;
- les actes diagnostiques et thérapeutiques;
- la chirurgie;
- la radiologie;
- l'anesthésie.

La plupart des services de laboratoire et certains examens spécialisés, tels l'ultrasonographie, la thermographie, la tomodensitométrie, l'usage des radionucléides in vivo et l'imagerie par résonance magnétique, ne sont assurés qu'en centre hospitalier.

Voir le tableau à la page suivante pour les coûts 2018-2019 de ces services assurés.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

Dépenses des services médicaux 2018-2019 *

<u>Type de rémunération</u>	<u>Type de service</u>	<u>0 \$</u>	<u>%</u>	
Rémunération à l'acte et mixte	Examen et visite	3 008 825	59,95%	
	Chirurgie Consultation	838 752	16,71%	
	Diagnostique et thérapeutique (PDT)	685 466	13,66%	
	Radiologie diagnostique	297 417	5,93%	
	Medico-administratif	111 276	2,22%	
	Anesthésie - réanimation	59 231	1,18%	
	Frais de déplacement	8 681	0,17%	
	Autres	9 605	0,19%	
	<i>Sous-total à l'acte (médecine et mixte)</i>		5 019 252	100,00%
	Frais de garde		687 549	
	Rémunération mixte à forfait		483 255	
	Services de laboratoire		181 287	
	Forfaitaires, Hors Québec, ajustements, ...		232 113	
		sous-total (rémunération à l'acte et mixte)	6 603 456	
Rémunération à salaire et à la vacation				
. Vacation et honoraires		332 803		
. Salaire et honoraires fixes		53 443		
	sous-total (salaire et vacation)	386 246		
Rémunération à forfait et à primes				
. Forfaits		325 494		
. Primes		18 034		
	sous-total (forfaits et primes)	343 528		
Groupe de médecine familiale		94 648		
Avantages prévus au régime				
. Mesures incitatives et particulières		105 678		
. Assurance responsabilité professionnelle		48 070		
	sous-total (avantages prévus au régime)	153 748		
Autres programmes				
. Rémunération des résidents en médecine		272 739		
* Dépenses estimées 2018-2019	TOTAL Services médicaux 2018-2019	7 854 367		

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 11

Liste des services non assurés.

RÉPONSE NO 11

Extrait de règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29, r. 5)

SECTION V

SERVICES QUI NE SONT PAS CONSIDÉRÉS COMME ASSURÉS

22. Les services mentionnés sous cette section ne doivent pas être considérés comme des services assurés aux fins de la Loi:

a) tout examen ou service non relié à un processus de guérison ou de prévention de la maladie; sont notamment considérés comme tels les examens ou services pour les fins:

ii. d'emploi ou en cours d'emploi, ou lorsque tel examen ou service est requis par un employeur ou son représentant à moins qu'un tel examen ou service soit exigé par une loi du Québec autre que la Loi sur les décrets de convention collective (chapitre D-2);

iii. de passeport, de visa ou d'autres fins analogues;

b) la psychanalyse sous toutes ses formes, à moins que tel service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement autorisé à cette fin par le ministre de la Santé et des Services sociaux;

c) tout service dispensé à des fins purement esthétiques. Sont notamment considérés comme tels, les services suivants:

i. la rhytidectomie;

ii. toute correction d'une cicatrice localisée ailleurs qu'à la face ou au cou et qui ne provoque pas d'interférence fonctionnelle;

iii. toute excision ou dermabrasion d'un tatouage non traumatique;

iv. toute greffe capillaire correctrice d'alopécie héréditaire;

v. toute électrolyse, sauf dans le cas d'hirsutisme pathologique ou de folliculite;

vi. toute correction de déformation congénitale non symptomatique;

vii. toute correction de prauminauris chez une personne âgée de 18 ans et plus;

viii. toute mammoplastie à moins que tel service ne soit rendu pour:

A) la correction d'aplasie mammaire;

B) la correction d'asymétrie sévère (au moins 150 g) ou d'hyperplasie sévère bilatérale (au moins 250 g par sein);

ou

C) la reconstruction ipsi ou controlatérale suite à une chirurgie mammaire considérée comme un service assuré.

ix. toute excision d'excès de tissus graisseux non symptomatique;

c.1) toute chirurgie réfractive, sauf dans les cas suivants où il y a eu échec documenté au port de verres correcteurs et de lentilles cornéennes:

i. astigmatisme de plus de 3,00 dioptries, mesuré au plan cornéen, acquis à la suite d'un

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

traumatisme, d'une pathologie cornéenne ou d'une chirurgie de la cornée considérée comme un service assuré et non secondaire à une chirurgie réfractive effectuée pour une condition autre que celle prévue au sous-paragraphe ii;

ii. anisométrie de plus de 5,00 dioptries, mesurée au plan cornéen, entraînant un déficit fonctionnel de la vision et non secondaire à une chirurgie réfractive effectuée pour une condition autre que celles prévues au sous-paragraphe i;

d) tout service fourni par correspondance ou par voie de télécommunication, sauf les services de télésanté visés à l'article 108.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) dont la rémunération est payable en vertu de la Loi;

e) tout service rendu par un professionnel à son conjoint ou à ses enfants;

f) tout examen, toute expertise, tout témoignage, tout certificat ou autres formalités lorsque requis aux fins de la justice, ou par une personne autre que celle qui a reçu un service assuré, sauf dans les cas suivants:

i. la constatation de décès;

ii. l'examen médico-légal des victimes d'assauts sexuels;

iii. l'examen exigé en vertu de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (chapitre P-38.001);

iv. l'examen exigé en vertu de la Loi sur le curateur public (chapitre C-81);

v. l'examen exigé en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec (chapitre R-9);

vi. l'examen exigé en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-13.1.1) sauf le nouvel examen exigé par le ministre de la Sécurité du revenu en vertu de l'article 31 de cette Loi;

vii. l'examen exigé en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1);

g) toute visite faite dans le seul but d'obtenir le renouvellement d'une ordonnance;

h) tout examen, tout vaccin, toute immunisation, toute injection faits:

i. à un groupe de personnes à moins que le professionnel duquel on requiert tel service n'ait obtenu au préalable l'autorisation par écrit de la Régie;

ii. aux fins de scolarité à tous les degrés, de camps de vacances ou autres, d'une association ou d'un organisme;

i) tout service rendu par un professionnel sur la base d'une entente ou d'un contrat avec un employeur ou une association ou organisme aux fins de rendre des services assurés à ses employés ou à leurs membres;

j) parmi les services visés au paragraphe c du premier alinéa de l'article 3 de la Loi, les services suivants ne peuvent être considérés comme assurés s'ils sont rendus plus d'une fois au cours de 2 années civiles consécutives par un optométriste à une personne assurée qui détient un carnet de réclamation en vigueur délivré suivant l'article 71 ou 71.1 de la Loi et qui est âgée de 18 ans ou plus et de moins de 65 ans ou s'ils sont rendus plus d'une fois au cours d'une année civile par un optométriste à toute autre personne assurée visée à l'article 34:

i. examen complet de la vision;

ii. étude extensive de la vision des couleurs;

j.1) (paragraphe abrogé);

k) tout ajustement de lunettes ou de lentilles de contact;

k.1) parmi les services visés au deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi, les services suivants ne peuvent être considérés comme assurés s'ils sont rendus plus d'une fois par période de 12 mois par un dentiste;

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

- i. examen, sauf un examen d'urgence ou, lorsque la personne assurée est suivie à des fins oncologiques par un dentiste exerçant dans un établissement qui exploite un centre hospitalier mentionné à l'annexe E, un deuxième examen;
- ii. enseignement et démonstration des mesures d'hygiène buccale;
- iii. nettoyage des dents;
- iv. détartrage;
- v. application topique de fluorure;
- l) toute ablation chirurgicale d'une dent ou d'un fragment dentaire faite par un médecin à moins que tel service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier dans l'un ou l'autre des cas suivants:
 - i. à une personne assurée âgée de moins de 10 ans;
 - ii. à une personne assurée qui détient un carnet de réclamation en vigueur délivré suivant l'article 71.1 de la Loi;
 - iii. par anthrostomie;
- m) tous les actes d'acupuncture;
- n) l'injection de substances sclérosantes et l'examen dispensé à cette occasion:
 - i. dans les télangiectasies;
 - ii. dans les pinceaux artério-veineux;
 - iii. dans les varicosités des membres inférieurs;
 - iv. dans les veines variqueuses des membres inférieurs lorsque ce service n'est pas rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- o)
 - i. la thermographie, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
 - ii. la mammographie utilisée pour fins de dépistage, à moins que ce service ne soit rendu sur ordonnance médicale, dans un lieu désigné conformément au paragraphe b.3 du premier alinéa de l'article 69 de la Loi, à une personne assurée âgée de 35 ans ou plus et à la condition qu'un tel examen n'ait pas été subi par cette personne depuis 1 an;
- p) l'usage des radionucléides *in vivo* chez l'humain, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- q) l'ultrasonographie, sauf dans l'un ou l'autre des cas suivants:
 - i. ce service est rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
 - ii. ce service est rendu par un radiologiste;
 - iii. ce service est rendu, à des fins obstétricales, dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre local de services communautaires mentionné à l'annexe D;
- q.1) la tomодensitométrie, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- q.2) l'imagerie par résonance magnétique, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- q.3) la tomographie optique du globe oculaire et l'ophtalmoscopie confocale par balayage laser du nerf optique, à moins que ces services ne soient rendus dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier ou qu'ils ne soient rendus dans le cadre du service d'injection intravitréenne d'un médicament antiangiogénique en vue du traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge, de l'oedème maculaire causé par une occlusion veineuse, de l'oedème maculaire diabétique, de la rétinopathie du prématuré, de la myopie pathologique, du glaucome néovasculaire ou de la rétinopathie diabétique néovasculaire;

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

- r) tout service de radiologie rendu par un médecin:
 - i. s'il est requis en vue de dispenser un service non assuré ou non considéré comme assuré par règlement ou par la Loi;
 - ii. s'il est requis par une personne autre qu'un médecin ou un dentiste;
 - iii. s'il est rendu dans un laboratoire en vertu d'une entente conclue avec l'exploitant d'un centre médical spécialisé en application du premier alinéa de l'article 333.6 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2);
- s) tout service d'anesthésie rendu par un médecin, s'il est requis en vue de dispenser un service non assuré ou non considéré comme assuré par règlement ou par la Loi, à l'exception d'un service dentaire rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- t) tout service de chirurgie rendu à des fins de transsexualisme, à moins que le service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier et sur la recommandation du chef du département clinique responsable des services de transsexualisme à l'Hôtel-Dieu de Montréal ou à l'Hôpital général de Montréal, ainsi que sur la recommandation d'un psychiatre exerçant dans un de ces 2 centres hospitaliers;
- u) tout service qui n'est pas associé à une pathologie et qui est rendu par un médecin à une personne assurée âgée de 18 ans ou plus et de moins de 65 ans, à moins que cette personne ne détienne un carnet de réclamation en vigueur délivré suivant l'article 71 ou 71.1 de la Loi, pour un problème de daltonisme ou de réfraction dans le but d'obtenir ou de renouveler une ordonnance pour des lunettes ou des lentilles de contact;
- v) tout service de procréation assistée, sauf les services d'insémination artificielle y compris les services de stimulation ovarienne visés au paragraphe e du premier alinéa de l'article 3 de la Loi.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

iv. s'il est rendu dans un laboratoire en vertu d'une entente conclue avec l'exploitant d'un centre médical spécialisé en application du premier alinéa de l'article 333.6 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2);

w) tout service d'anesthésie rendu par un médecin, s'il est requis en vue de dispenser un service non assuré ou non considéré comme assuré par règlement ou par la Loi, à l'exception d'un service dentaire rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;

x) tout service de chirurgie rendu à des fins de transsexualisme, à moins que le service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier et sur la recommandation du chef du département clinique responsable des services de transsexualisme à l'Hôtel-Dieu de Montréal ou à l'Hôpital général de Montréal, ainsi que sur la recommandation d'un psychiatre exerçant dans un de ces 2 centres hospitaliers;

y) tout service qui n'est pas associé à une pathologie et qui est rendu par un médecin à une personne assurée âgée de 18 ans ou plus et de moins de 65 ans, à moins que cette personne ne détienne un carnet de réclamation en vigueur délivré suivant l'article 71 ou 71.1 de la Loi, pour un problème de daltonisme ou de réfraction dans le but d'obtenir ou de renouveler une ordonnance pour des lunettes ou des lentilles de contact;

z) tout service de procréation assistée, sauf les services d'insémination artificielle y compris les services de stimulation ovarienne visés au paragraphe e du premier alinéa de l'article 3 de la Loi.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 12

Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.

RÉPONSE NO 12

Voir le tableau des laboratoires d'orthèses et de prothèses aux pages suivantes.

La RAMQ ne rembourse pas les cliniques médicales. La rémunération est versée directement au professionnel de la santé soumis à l'application d'une entente et non à la clinique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

- 1) Laboratoires qui ne fournissent que des orthèses et/ou des prothèses
- 2) Laboratoires qui ne fournissent que des produits pour le lymphœdème

Note : La liste des laboratoires et des succursales est disponible sur le site Internet de la RAMQ

Région 01 - Bas-Saint-Laurent
Laboratoires orthopédiques Nouvelle Génération Inc. (1) 102-176, rue Rouleau Rimouski QC G5L 8W1
Ortho-Service inc. 110-98, rue Amyot Rivière-du-Loup QC G5R 3G3
Région 02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean
Idectro Inc. 201-390, rue de la Rivière Sainte-Hedwidge QC G0W 2R0
Solution C.M. Inc. 330, rue Saint-Vallier Chicoutimi QC G7H 4J1
Clinique Orthèses du Lac 80, avenue Hudon Alma QC G8B 0A4
Clinique orthèses du Fjord 302, rue Saint-Vallier Chicoutimi QC G7H 4J1
Région 03 - Capital-Nationale
Laboratoire Orthobourg Inc. 5150, boulevard Henri-Bourassa Québec QC G1H 3A8
Clinique d'orthèses plantaires Maheux & Perreault 1-340, rue Seigneuriale Québec QC G1C 3P9
9129-8802 Québec Inc. (Clinique Roy Boivin Orthésistes du pied) 130-990 avenue de Bourgogne Québec QC G1W 0E8
2330-2029 Québec Inc. (Savard Ortho Confort) 1350, rue Cyrille-Duquet Québec QC G1N 2E5
Komforto Clinique d'orthèses Inc. 130-777, boulevard Lebourneuf Québec QC G2J 1C3
Prothèses & Orthèses La Capitale Inc. (1) 189-850, boulevard Pierre-Bertrand Québec QC G1M 3K8
Clinique Piedestal (1) 113-1340, boulevard des Chutes Québec QC G1E 0K6
9228-7101 Québec Inc. (Orthèses Bionick Québec) 430-3165, chemin Saint-Louis Québec QC G1W 4R4

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

Laboratoire Pouliot Inc. 2815, chemin des Quatre-Bourgeois Québec QC G1V 1X8
9288-0178 Québec Inc. (Orthesia+) 107-3291, chemin Sainte-Foy Québec QC G1X 3V2
Clinique du pied de Québec (1) 375, rue Soumande Québec QC G1M 1A5
Orthèse Go (1) 4660, boulevard de l'Auvergne Québec QC G2C 2B5
Collège Mérici (1) 755, Grande-Allée Ouest Québec QC G1S 1C1
Région 04 - Mauricie et Centre-du-Québec
9260-9528 Québec Inc. (Savard Ortho-Confort) 400A-350, rue Saint-Jean Drummondville QC J2B 5L4
Orthocentre Québec (1) 103-4534, boulevard Saint-Joseph Drummondville QC J2C 1B5
9207-7056 Québec Inc. (Clinique Posturopied) (1) 1565, boulevard Lemire Drummondville QC J2C 5A5
Les Cliniques Orthésium Inc. 102-1785, boulevard du Carmel Trois-Rivières QC G8Z 3R8
9359-7599 Québec Inc. (Orthèse Bionick) (1) 481, boulevard des Bois-Francis Sud Victoriaville QC G6P 4T3
Région 05 – Estrie
Laboratoire Evo Inc. 360, rue Galt Est Sherbrooke QC J1G 1X9
Orthèse-prothèse Rive Sud Inc. 1169, 12e Avenue Nord Sherbrooke QC J1E 2T4
Innovation paramédicale D.S. (1) 1-70, place du Commerce Magog QC J1X 5G6
Laboratoire Jean-Guy Langelier (1) 45, rue Saint-Patrice Est Magog QC J1X 1T5
Région 06 – Montréal
Laboratoire Orthopédique St-Laurent Inc. 1435, rue du Collège Saint-Laurent QC H4L 2L5
Laboratoire orthopédique Alfaro-Fortier Inc. 50-7272, rue Maurice-Duplessis Rivière-des-Prairies QC H1E 6Z7
Appareils Orthopédiques B.B.G. Inc. 5930, rue Sherbrooke Ouest Montréal QC H4A 1X7

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

Les Équipements Médicus Ltée 5050, boulevard Saint-Laurent Montréal QC H2T 1R7
Centre Orthomedic P&S (1984) Inc. 3842, rue Jean-Talon Est Montréal QC H2A 1Y4
J. Slawner Ltée 4980, Jean-Talon Ouest Montréal QC H4P 1W9
J-E. Hanger de Montréal Inc. 5545, rue Saint-Jacques Montréal QC H4A 2E3
9149-7362 Québec Inc. (Action Ortho Santé) 1560, avenue Dollard Lasalle QC H8N 1T6
2330-2029 Québec Inc. (Laboratoire orthopédique Médicus) 100-2520 boulevard Saint-Joseph Montréal QC H1Y 2A2
Laboratoire Bergeron 2540, boulevard Henri-Bourassa Est Montréal QC H2B 1V2
Orthosport Canada (1997) Inc. (1) 4051, rue Sainte-Catherine Ouest Westmount QC H3Z 3J8
Clinique & Laboratoire d'Orthèses J.B. Inc. 2495, rue Provost Lachine QC H8S 1R1
9038-7911 Québec Inc. (Actimed) 110-1605, boulevard Marcel-Laurin Saint-Laurent QC H4R 0B7
2863-4038 Québec Inc. (Centre orthopédique HS) (1) 3971, boulevard Lasalle Verdun QC H4G 2A4
Laboratoire Pierre Marchildon Inc. (2) 10125, boulevard Saint-Laurent Montréal QC H3L 2N5
Région 07 - Outaouais
96300660 Canada inc. (Orthèses MJ) (1) 41, rue Dumas Gatineau QC J8Y 2N1
Les orthèses V.R.A.M. Inc. (1) 87, boulevard Saint-Raymond Gatineau QC J8Y 1S6
4340850 Canada Inc. (Clinique Ortho Namac) (1) 332 rue Main Gatineau QC J8P 5K3
9550054 Canada inc. (Les orthèses Marc-André Catafard) (1) 332 rue Main Gatineau QC J8P 5K3
Laboratoire Orthopédique Pro-Orthotek Inc. (1) 665, boulevard de la Gappe Gatineau QC J8T 8G1

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

Région 08 - Abitibi-Témiscamingue
Stéphanie Ménard, Orthésiste 1-51, 13e Rue Rouyn-Noranda QC J9X 5H6
Région 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Ortho ML 587, Boul. Perron Maria QC G0C 1Y0
Région 12 - Chaudière-Appalaches
9069-0421 Québec Inc. (Clinique et laboratoire orthopédique Appalaches) 58, rue Notre-Dame Ouest Thetford Mines QC G6G 1J3
Ortho+ Laboratoire orthopédique et cordonnerie (1) 120-2055 boulevard Guillaume-Couture Lévis QC G6W 2S5
9137-0080 Québec Inc. (Orthèses Bionick) 140-5500, boulevard Guillaume-Couture Lévis QC G6V 4Z2
Orthèse et Prothèse de Beauce Inc. 543, 90e Rue Est Saint-Georges-de-Beauce QC G5Y 3L1
Orthèses Novacorps Inc. 733 boulevard Vachon Nord Sainte-Marie-de-Beauce QC G6E 1M3
Chaussures Orthèses Audet B-1568, Route 277 Lac-Etchemin QC G0R 1S0
Équipied Orthèse Prothèses Inc. 145-1855 route des Rivières Lévis QC G7AX 4X8
Région 13 - Laval
9321-8758 Québec Inc. (Ortho Solution) (1) 2171, boulevard Fleury Est Montréal QC H2B 1J9
Équilibre 100-2101, boulevard du Carrefour Laval QC H7S 2J7
Laboratoire d'analyse du Pied M.D. Inc. (1) 240-1575, Boul. de l'Avenir Laval QC H7S 2N5
Arthro-Med inc. (1) 1769, boulevard des Laurentides Laval QC H7M 2P5
Biotonik Laboratoire Orthopédique (1) 910, rue Drouin Laval QC H7X 2X4
Collège d'Enseignement Général Professionnel Montmorency (1) 475, boulevard de l'Avenir Laval QC H7N 5H9
Laboratoire Podotech Inc. (1) 103-4704, boulevard des Laurentides Laval QC H7K 3G4

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

Région 14 - Lanaudière
90076-6486 Québec Inc. (Orthèses Prothèses Terrebonne) 1620, chemin Gascon Terrebonne QC J6X 3A3
Laboratoires Bi-Op Inc. 30, chemin du Golf Ouest Saint-Charles-Borromée QC J6E 8X6
Centre orthopédique Joly Inc. 985, rue Papineau Joliette QC J6E 2L8
Chaussures Villeneuve Inc. 123, boulevard Industriel Repentigny QC J6A 7K4
Rémi Papineau OP (1) 2155 rue Boisvert Terrebonne QC J6Y 1J7
Région 15 - Laurentides
Centre Orthopédique Julie Larouche 495, boulevard Arthur-Sauvé Saint-Eustache QC J7P 4X4
Laboratoire Orthométrix Inc. 32, rue Dubois Saint-Eustache QC J7P 4W9
9255-5135 Québec Inc. (Laboratoire orthopédique Actimed) 100-519 rue Curé-Labelle Blainville QC J7C 2H6
Trimétrix inc. (1) 32, rue Dubois Saint-Eustache QC J7P 4W9
C.E.O. Medic Enr. 110-70, rue Dubois Saint-Eustache QC J7P 4W9
Equilibrium Inc. 6-500, boulevard Industriel Saint-Eustache QC J7R 5V3
Laboratoire Bélanger 1052, rue Valiquette Sainte-Adèle QC J8B 2M3
Laboratoire Jean-Marc Ross Inc. 720, rue de Saint-Jovite Mont-Tremblant QC J8E 3J8
Génération Confort Inc. 100-876, boulevard Curé-Labelle Blainville QC J7C 2K9
Laboratoire Orthopédique Jérôme Marier Inc. (1) 987, rue Labelle Saint-Jérôme QC J7Z 5N5
Région 16 - Montérégie
Les équipements orthopédiques de St-Hyacinthe Inc. (1) 3380, avenue Cusson Saint-Hyacinthe QC J2S 8N9
Clinique d'orthèses plantaires Catherine Ducharme Inc. 535, rue Dufferin Granby QC J2G 9G3

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

Laboratoire Julien Paul Inc. 49, rue George Sorel-Tracy QC J3P 1B9
9096-1251 Québec Inc. (Sporthotec) 160-72, boulevard Saint-Jean-Baptiste Châteauguay QC J6K 4Y7
Équilibre 200-675, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier Beloeil QC J3G 4J1
G.O. Médical (1) 1042, rue de Parfondeval Boucherville QC J4B 6C2
Ortoech Inc. 5-3250, boulevard Rome Brossard QC J4Y 1V9
Ortho-Action Inc. 3288, boulevard Taschereau Greenfield Park QC J4V 2H6
Centre Orthèses-Prothèses Manus Ltée (1) 22A, rue Ellice Salaberry-de-Valleyfield QC J6T 1C9
Orthèse Conseil 2082, boulevard Industriel Chambly QC J3L 4V2
Laboratoire orthopédique de la région 22A, rue Ellice Salaberry-de-Valleyfield QC J6T 1C9
Orthèse Prothèse Rive Sud Inc. 127, rue Saint-Louis Lemoyne QC J4R 2L3
9269-5857 Québec inc. (Clinique d'Orthèse Olivier Foulquier) 125-100 boulevard de Montarville Boucherville QC J4B 5M4
L'Habel Orthèse (1) 72, avenue du Dauphine Candiac QC J5R 6E3
9018-8616 Québec Inc. (Orthèse Plus) (1) 127, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Basile-le-Grand QC J3N 1M2
Laboratoire Novamedic 214-2780 avenue Raymond Saint-Hyacinthe QC J2S 5W7
9096-1251 Québec Inc. (Sporthotec) (1) 160-72 boulevard Saint-Jean-Baptiste Châteauguay QC J6K 4Y
Ortho-Mobile (1) 475, avenue Ranger Vaudreuil-Dorion QC J7V 2X7

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 13

Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2019, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :

- a) les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;
- b) les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptés au travail;
- c) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti;
- d) les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum;
- e) les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu;
- f) les adhérents (adultes, étudiants, etc.);
- g) autres clientèles .

RÉPONSE NO 13

La période d'avril 2018 à janvier 2019 est présentée dans le tableau de la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

SONDAIRE DU RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS					
CLIENTELE	NOMBRE DE PARTICIPANTS (***)	Avril 2019 à janvier 2019 (*)			
		COUT BRUT (M\$)	COUT RAMQ (M\$)	FRANCHISE (M\$)	COASSURANCE (M\$)
PRESTATAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE DERNIER RECOURS (PAFDR)					
PAFDR adulte	131 680	151,0 \$	151,0 \$	- \$	- \$
PAFDR adulte (CSE) (**)	123 864	451,3 \$	451,3 \$	- \$	- \$
PAFDR moins de 18 ans	41 326	17,8 \$	17,8 \$	- \$	- \$
PAFDR étudiant 18-25 ans	4 432	1,8 \$	1,8 \$	- \$	- \$
Sous-total	301 302	621,9 \$	621,9 \$	- \$	- \$
PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI (SRG)					
SRG max	29 615	70,6 \$	70,6 \$	- \$	- \$
SRG 94%	39 510	98,2 \$	98,2 \$	- \$	- \$
SRG partiel	484 635	1 053,4 \$	839,8 \$	87,2 \$	106,4 \$
Sans SRG	791 334	1 334,2 \$	982,4 \$	136,7 \$	215,6 \$
Sous-total	1 345 093	2 556,4 \$	2 011,0 \$	223,4 \$	322,0 \$
ADHÉRENTS (AD)					
AD adulte	927 128	821,3 \$	609,9 \$	104,2 \$	107,2 \$
AD moins de 18 ans et dépendant handicapé	174 750	63,5 \$	63,5 \$	- \$	- \$
AD étudiant 18-25 ans	28 562	14,7 \$	14,7 \$	- \$	- \$
Sous-total	1 130 440	899,5 \$	688,1 \$	104,2 \$	107,2 \$
AUTRES (***)					
Ensemble	2 776 834	4 082,9 \$	3 326,1 \$	327,6 \$	429,2 \$

(*) Excluant les montants des ristournes provenant des ententes d'inscription avec les fabricants de médicaments.

(**) Contraintes liées à l'emploi.

(***) Autres programmes créés à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) : MDS, Tuberculose, Actifs de fin, Prestation de service pour co-inscription orale d'urgence, Plan d'équilibrage et transport d'urgence pour les titulaires parentéraux, insuline et paléole abouche.

(****) Nombre de personnes ayant bénéficié du régime public d'assurance médicaments (RPAM)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 14

Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime public d'assurance médicaments.

RÉPONSE NO 14

Pour l'exercice 2018-2019, 216 076 enfants de moins de 18 ans (7,8 % des participants) ont bénéficié¹ du RPAM. À noter que cette dernière donnée est **jusqu'au 31 janvier 2019**.

¹ Ces enfants ont reçu au moins une ordonnance de médicaments dans le cadre du RPAM durant la période.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

QUESTION NO 15

Indiquer la croissance en pourcentage des coûts des médicaments assurés. Ajouter les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE NO 15**Croissance en pourcentage des coûts de médicaments assurés**

	2017-2018
Coûts nets (en M\$)	3 521,9 ¹
Croissance	-2,9 %

¹ Tiré du rapport annuel de gestion 2017-2018 à la page 113. Ce montant inclut d'une part, des sommes provenant de l'application des ententes d'inscription conclues entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et les fabricants de médicaments innovateurs et, d'autre part, des sommes provenant de l'application de l'Entente conclue entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et l'Association canadienne du médicament générique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 16

Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies en 2017- 2018, 2018-2019 et 2019-2020.

RÉPONSE NO 16

Les avantages autorisés ne sont pas directement financés par le Fonds de l'assurance médicaments (FAM). Les avantages autorisés sont financés par les fabricants.

Depuis le 19 octobre 2017, en vertu du décret modifiant le Règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien, le maximum permis est de 15 %.

Les allocations professionnelles doivent être utilisées pour financer les activités reliées à l'exploitation de la pharmacie en vue d'améliorer la prestation de services à la population. Par ailleurs, les chaînes et bannières de pharmacies ainsi que les fabricants de médicaments innovateurs ne peuvent pas octroyer d'allocations professionnelles (de ristournes) aux pharmaciens.

Le Règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien, en vigueur depuis le 4 novembre 2007, précise :

- Un fabricant de médicaments génériques doit transmettre à la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie), au plus tard le 1^{er} mars, un rapport annuel faisant état des ventes de médicaments génériques inscrits sur la *Liste de médicaments* faites directement ou indirectement aux pharmaciens propriétaires ainsi que de tous les avantages consentis aux pharmaciens.
- Un pharmacien propriétaire doit tenir à jour un registre de toutes les allocations professionnelles et de tous les avantages dont il a bénéficié de la part d'un fabricant de médicaments.

Pour l'année civile 2018 :

- La réception des rapports annuels des fabricants nous permettant de calculer si le montant déclaré des allocations professionnelles reçues respecte la réglementation est en cours.

Pour l'année civile 2017 :

- Selon l'analyse des rapports transmis par les fabricants de médicaments génériques, 377 M\$ ont été octroyés en allocations professionnelles aux pharmaciens propriétaires.

Pour l'année civile 2016 :

- Selon l'analyse des rapports transmis par les fabricants de médicaments génériques, 223 M\$ ont été octroyés en allocations professionnelles aux pharmaciens propriétaires.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 17

Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de la RAMQ.

RÉPONSE NO 17

Depuis sa création en 1996, la Loi sur l'assurance médicaments n'obligeait pas les entreprises, les organismes et les ordres professionnels qui voulaient abandonner leur régime collectif à informer la RAMQ de leur intention. Seuls leurs employés ou membres en étaient informés et ceux-ci devaient s'inscrire à la RAMQ s'ils n'avaient pas accès à un régime privé.

La Loi sur l'assurance médicaments prévoit, depuis 2005, que tout assureur en assurance collective, ou toute personne, qui administre un régime d'avantages sociaux, doit informer la RAMQ de toute modification à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux ayant pour effet de transférer des personnes admissibles couvertes par ce contrat ou ce régime au régime public. Il s'agit habituellement de fermetures d'usine, de grèves ou de lock-out, de mises à pied ou d'abandons de couverture.

Pour la période du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019, 10 changements ont été signifiés à la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 18

Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix 60/54 %

- a) nombre de médicaments génériques dans cette situation;
- b) montant remboursé par la RAMQ;
- c) estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 18

Il s'agit des médicaments génériques soumis et non soumis au prix maximum payable¹ (PMP) pendant la période de référence.

Période de référence	Médicaments génériques ²						Total du coût Régie M\$
	PMP			Non PMP			
	Nombre de DIN ³	Coût Régie ⁴ M\$	Excédent assuré ⁵ M\$	Nombre de DIN	Coût Régie M\$	Excédent assuré M\$	
Du 1 ^{er} avril 2018 au 31 janvier 2019	73	5,3	1,4	5 622	1 089,6	S. O.	1 094,9

- 1 Le PMP est le montant maximal que paie la Régie pour un médicament pour les assurés du régime public d'assurance médicaments non exemptés de contribution. Les données présentées correspondent à l'ensemble des médicaments soumis au PMP sans égard à la raison de son application.
- 2 La classification innovateur/générique est faite en fonction de l'indicateur présent dans les bases des données de la Régie au 31 janvier 2019.
- 3 Un numéro d'identification d'un médicament (DIN) soumis au PMP, seulement une partie de la période de référence sera comptée au niveau des deux colonnes « Nombre de DIN ».
- 4 Coût net payé par la Régie après contribution de l'assuré s'il y a lieu.
- 5 Montant payé par l'assuré non exempté de contribution en plus de sa contribution s'il y a lieu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 19

Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix 60/54 %.

RÉPONSE NO 19

La réponse à cette question sera retrouvée à la question no 18 des questions particulières de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 20

Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix :

- a) Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;
- b) Montant remboursé par RAMQ;
- c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 20

Il s'agit des médicaments innovateurs soumis et non soumis au prix maximum payable¹ (PMP) pendant la période de référence.

Période de référence	Médicaments innovateurs ²						Total du coût Régie M\$
	PMP			Non PMP			
	Nombre de DIN ³	Coût Régie ⁴ M\$	Excédent Assuré ⁵ M\$	Nombre de DIN	Coût Régie M\$	Excédent assuré M\$	
Du 1 ^{er} avril 2018 au 31 janvier 2019	42	2,7	0,8	2 706	2 185,4	NA	2 188,1

¹ Le PMP est le montant maximal que paie la Régie de l'assurance malade du Québec (Régie) pour un médicament pour les assurés du régime public d'assurance médicaments non exemptés de contribution. Les données présentées correspondent à l'ensemble des médicaments soumis au PMP sans égard à la raison de son application.

² La classification innovateur/générique est faite en fonction de l'indicateur présent dans les bases des données de la Régie au 31 janvier 2019.

³ Pour un numéro d'identification d'un médicament (DIN) soumis au PMP, seulement une partie de la période de référence sera comptée au niveau des deux colonnes « Nombre de DIN ».

⁴ Coût net payé par la Régie après contribution de l'assuré s'il y a lieu.

⁵ Montant payé par l'assuré non exempté de contribution en plus de sa contribution, s'il y a lieu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 21

Montant remboursé pour des médicaments d'exception.

RÉPONSE NO 21

Pour l'année civile 2018, le montant du composant médicament pour les médicaments d'exception est de 1 666,9 M\$¹

¹ Ce montant exclut les honoraires payés aux pharmaciens. C'est le coût du composant médicament incluant la marge du grossiste s'il y a lieu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 22

Montant remboursé pour des médicaments génériques.

RÉPONSE NO 22

La réponse sera retrouvée à la question no 18 des questions particulières de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 23

Montant remboursé pour des médicaments innovateurs, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 23

Voir le tableau à la question particulière numéro 20 de l'opposition officielle.

Il s'agit de l'ensemble des médicaments innovateurs avec et sans prix maximum payable.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 24

Concernant l'utilisation des médicaments génériques et la notion ne pas substituer :

- a) étude d'impact lié à cette mesure;
- b) estimation des économies annuelles pour 2019-2020;
- c) estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier, la notion ne pas substituer, pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.

RÉPONSE NO 24

La Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) effectue un suivi périodique de l'utilisation de la mention *Ne pas substituer* (NPS).

Les économies annuelles générées par les nouvelles règles du resserrement du recours à la mention NPS sont estimées à plus de 40 M\$ en termes de coût brut.

La vérification de la conformité et l'atteinte des cibles sont intégrées aux activités courantes réalisées par les ressources de la Régie. Ainsi, ces activités ne font pas l'objet de comptabilisation particulière.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 25

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :

- a. le budget total pour 2018-2019 et indiquer la comparaison avec 2019-2020;
- b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2019-2020.

RÉPONSE NO 25

La dépense probable pour 2018-2019 est de 2 607,0 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 26

Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :

- a. le budget total pour 2018-2019 et la comparaison avec 2019-2020;
- b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2019-2020.

RÉPONSE NO 26

La dépense probable pour 2018-2019 est de 4 865,3 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 27

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE NO 27

Voir le tableau la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste par spécialité

Revenus moyens des médecins spécialistes
du 1er avril 2017 au 31 mars 2018

Spécialité	Nombre	Revenus moyens bruts	Revenus moyens réels bruts
Allergie	62	441 244 \$	446 552 \$
Cardiologie	421	597 363 \$	603 836 \$
Dermatologie	148	441 818 \$	450 327 \$
Gastroentérologie	226	524 045 \$	529 907 \$
Pneumologie	223	441 551 \$	451 109 \$
Médecine interne	507	470 039 \$	494 740 \$
Physiatrie	74	435 441 \$	438 832 \$
Neurologie	241	388 819 \$	397 661 \$
Pédiatrie	567	401 510 \$	415 277 \$
Psychiatrie	970	442 447 \$	456 788 \$
Radio-oncologie	119	497 373 \$	504 183 \$
Néphrologie	175	443 626 \$	450 265 \$
Endocrinologie	141	339 643 \$	343 039 \$
Rhumatologie	98	375 410 \$	380 766 \$
Santé communautaire	164	269 303 \$	282 260 \$
Gériatrie	64	470 853 \$	475 822 \$
Médecine d'urgence	140	471 280 \$	476 119 \$
Spécialités médicales	4340	447 923 \$	459 556 \$
Anesthésiologie	664	516 267 \$	535 340 \$
Chirurgie générale	459	533 736 \$	563 649 \$
Chirurgie orthopédique	295	501 198 \$	524 787 \$
Chirurgie plastique	87	458 925 \$	464 427 \$
Obstétrique-gynécologie	451	436 976 \$	454 959 \$
Neurochirurgie	70	505 385 \$	510 571 \$
Ophthalmologie	286	753 071 \$	766 995 \$
Oto-rhino-laryngologie	197	495 431 \$	508 746 \$
Urologie	142	503 089 \$	515 893 \$
Chirurgie cardio-vasculaire et thoracique	61	649 800 \$	652 168 \$
Chirurgie vasculaire	39	507 028 \$	513 462 \$
Spécialité chirurgicales	2087	531 407 \$	549 835 \$
Anatomo-pathologie*	218	456 770 \$	466 562 \$
Microbiologie	181	451 388 \$	459 680 \$
Biochimie	57	352 163 \$	364 649 \$
Hématologie-oncologie	258	474 936 \$	482 919 \$
Radiologie	562	835 317 \$	853 387 \$
Médecine nucléaire	97	437 086 \$	455 026 \$
Génétique	30	431 966 \$	433 434 \$
Spécialités laboratoire	1403	604 910 \$	617 986 \$
Ensemble	8494	499 708 \$	513 831 \$

*En date de mars 2019, le mode de rémunération des anatomo-pathologistes comprend une validation rétroactive qui n'est pas encore connue, ce qui pourrait avoir un impact sur les revenus présentés.

Seuls les médecins qui gagnent un revenu minimal de 15 045 \$ pour chacun des trimestres et un revenu annuel minimal de 135 053 \$ sont retenus.

Les revenus provenant de la CNESST sont inclus sauf l'expertise médicale.

Les bourses pour les chercheurs boursiers, la rémunération hors Québec, la rémunération hors budget ainsi que les remboursements pour frais de déplacement sont exclus. Les coupures pour les médecins qui atteignent un plafonnement de gains de pratique ou un plafonnement d'activité sont considérées.

Les revenus moyens réels bruts incluent la majoration payée aux médecins en territoires désignés ainsi que les primes d'éloignement ou d'isolement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 28

Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE NO 28

Revenus moyens des médecins omnipraticiens

Pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

	<u>2017-2018</u>
Revenus moyens bruts :	310 429 \$

Seuls les médecins qui gagnent un revenu minimal de 10 907 \$ pour chacun des trimestres et un revenu annuel minimal de 97 916 \$ sont retenus.

Les revenus provenant de la CNESST sont inclus sauf l'expertise médicale. Les bourses pour les chercheurs en médecine de famille, la rémunération hors Québec, la rémunération hors budget ainsi que les remboursements pour frais de déplacement sont exclus. Les coupures pour les médecins qui atteignent le plafond trimestriel sont considérées.

Les revenus présentés n'incluent pas la majoration payée aux médecins en territoires désignés ainsi que les primes d'éloignement ou d'isolement. Avec ces majorations et primes, le revenu moyen brut passe à 322 438 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

QUESTION NO 29

Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc. au 31 mars 2019.

RÉPONSE NO 29

Nombre de médecins actifs	
Type de centre	au 25 février 2019 ¹⁻²
CLSC	4 060
CH	15 160
CHSLD	222
Total	16 602 ³

¹ Un médecin peut être actif dans plusieurs types de centres.

² L'année financière 2018-2019 est incomplète au moment où les données ont été extraites. La période de référence est basée sur la date du service.

³ Le total comptabilise le nombre de médecins distincts.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 30

Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites judiciaires impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.

RÉPONSE NO 30

Dans le cadre de ses opérations régulières, la Régie de l'assurance maladie du Québec est appelée à rendre un certain nombre de décisions à l'égard des personnes assurées ou des professionnels de la santé. Ces décisions font parfois l'objet d'appel ou de contestation. Les procureurs de la Régie doivent alors intervenir pour supporter les décisions de la Régie.

À ce chapitre, les frais encourus pour la période du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019 sont de 1,684 M\$ alors que le montant obtenu de ces interventions est de l'ordre de 9,3 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 31

Liste des causes devant les tribunaux en 2018-2019. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.

RÉPONSE NO 31

Cette question n'est pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 32

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ.

RÉPONSE NO 32

Entre le 1^{er} avril 2018 et le 28 février 2019, il y a 2 médecins avec adresse de pratique au Québec qui ont été considérés comme désengagés pendant cette période.

Au 14 février 2019, il y avait 1 médecin désengagé :

- 0 spécialiste
- 1 omnipraticien (Montérégie)

Au 14 février 2019, 450 médecins étaient non participants.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 33

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par spécialité.

RÉPONSE NO 33

Au 14 février 2019, il y a 450 médecins non participants. Voici leur répartition par région et par spécialité.

Répartition des médecins non participants par région le 14 février 2019

RÉGIONS SOCIO-SANITAIRES	NOMBRE D'OMNIPRATICIENS NON PARTICIPANTS	NOMBRE DE SPÉCIALISTES NON PARTICIPANTS
Bas-Saint-Laurent	0	0
Saguenay-Lac-St-Jean	7	3
Capitale-Nationale	33	7
Mauricie et Centre-du-Québec	15	1
Estrie	19	1
Montréal	85	74
Outaouais	13	3
Abitibi-Témiscamingue	3	0
Côte-Nord	2	0
Nord-du-Québec	0	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	1
Chaudière-Appalaches	9	1
Laval	21	17
Lanaudière	13	5
Laurentides	35	4
Montréal	68	9
Nunavik	0	0
Terres-Cries-de-la-Baie-James	0	0
Total	324	126

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

Répartition des médecins non participants par spécialité le 14 février 2019

Ophthalmologie : 10	Obstétrique et gynécologie : 4	Médecine d'urgence : 1
Chirurgie vasculaire : 3	Endocrinologie et métabolisme : 1	Médecine interne : 3
Urologie : 3	Psychiatrie : 8	Chirurgie générale : 6
Cardiologie : 5	Médecine physique et réadaptation : 3	Anatomo-pathologie : 3
Dermatologie : 25	Gastroentérologie : 3	Anesthésiologie : 8
Chirurgie plastique : 14	Chirurgie orthopédique : 15	Oto-rhino-laryng./chir. cervico-faciale : 2
Neuro-chirurgie : 1	Radiologie diagnostique : 3	Santé pub./méd. préventive ou du travail : 1
Pneumologie : 3	Hématologie : 1	

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 34

Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer en 2018-2019:

- a) pour cause de retraite ;
- b) pour cause de décès ;
- c) pour cause de départ temporaire à l'étranger ;
- d) pour cause de départ définitif à l'étranger ;
- e) pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).

RÉPONSE NO 34

Les données détenues par la Régie aux fins de l'administration du régime d'assurance maladie lui sont transmises par le Collège des médecins du Québec et concernent le droit de pratique ainsi que l'inscription au tableau de l'Ordre.

Situations (Données officielles du CMQ)	Médecins omnipraticiens	Médecins spécialistes	Total
a. Retraite ¹	n\d	n\d	n\d
b. Décès	12	15	27
c. Autres			
Abandon de pratique ou radiation ²	219	288	507
Inactifs ²	233	257	490
Actifs – Sans assurance responsabilité ³	33	54	87
Total	497	614	1111

La Régie ne dispose d'aucune donnée concernant les départs temporaires et définitifs à l'étranger, ces renseignements n'étant pas requis aux fins de l'administration de la *Loi sur l'assurance maladie*. Toutefois, le nombre de médecins ayant quitté pour l'étranger est inclus dans la catégorie « Abandon de pratique ou radiation ».

¹ Depuis le 1^{er} juillet 2016, le Collège des médecins du Québec ne fournit plus d'information sur les médecins qui ont cessé de pratiquer pour cause de retraite.

² Avec l'arrivée des nouvelles classes de cotisation entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2016, plusieurs médecins qui avaient un permis de médecin «inscrit - retraité» ont choisi, soit de devenir inactif, soit de démissionner.

³ Le médecin inscrit actif sans assurance responsabilité demeure inscrit au tableau de l'ordre en tant que membre actif mais sans détenir d'assurance responsabilité. Celui-ci ne peut donc pas exercer d'activités médicales mais conserve le titre de médecin. Cette nouvelle classe de cotisation a été créée pour les médecins gestionnaires mais nous avons remarqué que dans certains cas, ce sont des médecins en congé de maternité qui détiennent ce statut.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 35

Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.

RÉPONSE NO 35

Nombre de médecins : 11 (du 1^{er} mars 2018 ¹ au 28 février 2019)

Nombre de fois : 25 fois réparties sur quatre trimestres

Domaine de pratique : le plafonnement sur la base trimestrielle concerne uniquement les médecins omnipraticiens.

¹ Il est à noter que le premier trimestre commence au 1^{er} mars et non au 1^{er} avril. Il s'agit d'une particularité découlant des ententes de rémunération afférentes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 36

Nombre de médicaments et produits retirés de la *Liste des médicaments*, nom du médicament ou produit et motifs du retrait.

RÉPONSE NO 36

Le nombre de produits retirés de la *Liste des médicaments* entre le 1^{er} avril 2018 et le 28 février 2019 s'élève à 328. Parmi ces produits retirés, il y a 256 produits génériques (78 %), 69 produits innovateurs (21 %) et trois produits innovateurs biologiques (1 %).

La marque de commerce ou la dénomination commune, le numéro d'identification d'un médicament (DIN), l'indicateur innovateur - générique et le motif du retrait des produits concernés sont présentés dans le tableau ci-joint.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

Marque de commerce	DIN	Innovateur Générique
Accutrend Glucose	908193	Innovateur
Acide zolédronique	2413701	Générique
Acyclovir	2286556	Générique
Acyclovir	2286564	Générique
Acyclovir	2286572	Générique
Akineton	124982	Innovateur
Ami-Hydro	870943	Générique
Amoxicillin	2401576	Générique
Amoxicillin	2352761	Générique
Amoxi-Clav	2326515	Générique
Apo-Candesartan/ HCTZ	2367866	Générique
Apo-Candesartan/ HCTZ	2395126	Générique
Apo-Candesartan/ HCTZ	2395134	Générique
Apo-Naratriptan	2365502	Générique
Apo-Nitroglycerin	2393433	Générique
Apo-Zolmitriptan	2380951	Générique
Aspirin (Co. Croq.)	2150352	Innovateur
Axiron	2382369	Innovateur
Azathioprine	2343002	Générique
Azithromycin	2330911	Générique
Azithromycin for Injection, USP	2385473	Générique
Bonefos	1984845	Innovateur
Cardura-1	1958100	Innovateur
Cardura-2	1958097	Innovateur
Cardura-4	1958119	Innovateur
Ceftriaxone sodique pour injection	2292815	Générique
Cefzil	2163659	Innovateur
Cefzil	2163667	Innovateur
Chemstrip uG/K	647705	Innovateur
Choledyl	476366	Innovateur
Ciprofloxacine	2353334	Générique
Claforan	2225093	Innovateur
Claforan	2225107	Innovateur
Climara Pro	2250616	Innovateur
Clobazam-10	2248454	Générique
Co Clonazepam	2270668	Générique
Co Clonazepam	2270676	Générique
Co Diclo-Miso	2397145	Générique
Co Diclo-Miso	2397153	Générique
Co Sotalol	2270625	Générique
Co Sotalol	2270633	Générique
Crystapen	2060094	Innovateur
Cyclocort	2192268	Innovateur
Cyclocort	2192276	Innovateur
Depakene	443840	Innovateur
Diclofenac SR	2352400	Générique
Diflucan-150	2141442	Innovateur

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020
RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

Marque de commerce	DIN	Innovateur Générique
Dimenhhydrinate	2061732	Innovateur
Divalproex-125	2240341	Générique
Divalproex-250	2240342	Générique
Divalproex-500	2240343	Générique
Doxazosin-1	2240978	Générique
Doxazosin-2	2240979	Générique
Doxazosin-4	2240980	Générique
Emo-Cort Cream 2.5%	595799	Innovateur
Esme 21	2388138	Générique
Esme 28	2388146	Générique
Famciclovir	2324865	Générique
Famciclovir	2324881	Générique
Fenofibrate-S	2356570	Générique
Fenofibrate-S (160 mg)	2356589	Générique
Fluconazole Oméga	2247749	Générique
Flurazepam-15	578479	Générique
Flurazepam-30	578487	Générique
Galexos	2416441	Innovateur
Héparine sodique injectable, USP	2382296	Innovateur
Holkira Pak	2436027	Innovateur
Hydroval	2242984	Générique
Hydroval	2242985	Générique
Hytrin	818658	Innovateur
Hytrin	818666	Innovateur
Hytrin	818674	Innovateur
Hytrin	818682	Innovateur
Hytrin	2187876	Innovateur
Ibuprofen-400	636533	Générique
Indapamide	2445824	Générique
Indapamide	2445832	Générique
Injection de sumatriptan SUN	2361698	Générique
Intron A (sans albumine)	2240693	Innovateur biologique
Intron A (sans albumine)	2240694	Innovateur biologique
Intron A (sans albumine)	2240695	Innovateur biologique
ISMN	2446073	Générique
Isoptin	554316	Innovateur
Isoptin	554324	Innovateur
Isopto Carpine	841	Innovateur
Jamp-Potassium Chloride	80024835	Générique
Lax-A-Day	2317680	Générique
Lectopam 3	518123	Innovateur
Lectopam 6	518131	Innovateur
Lidodan Visqueuse	1968823	Générique
Lopresor 100 mg	397431	Innovateur
Lorazepam	2429810	Générique
Lorazepam	2429829	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

Marque de commerce	DIN	Innovateur Générique
Lotensin	885835	Innovateur
M.O.S. - Sulfate-10	2009765	Générique
M.O.S. - Sulfate-5	2009773	Générique
Meloxicam	2324326	Générique
Meloxicam	2324334	Générique
Metoprolol SR	2351412	Générique
Metrocreme	2226839	Innovateur
Micozole	2231106	Générique
Mint-Fenofibrate E (145 mg)	2465167	Générique
Mirapex	2237146	Innovateur
Mirapex	2237147	Innovateur
Mirapex	2241594	Innovateur
Mylan-Acebutolol	2237721	Générique
Mylan-Acebutolol	2237722	Générique
Mylan-Acebutolol	2237723	Générique
Mylan-Acebutolol S	2237886	Générique
Mylan-Acebutolol S	2237885	Générique
Mylan-Acebutolol S	2237887	Générique
Mylan-Alendronate	2286335	Générique
Mylan-Alprazolam	2229813	Générique
Mylan-Alprazolam	2137534	Générique
Mylan-Alprazolam	2137542	Générique
Mylan-Alprazolam	2229814	Générique
Mylan-Amiodarone	2240604	Générique
Mylan-Amoxicillin	2238171	Générique
Mylan-Atenolol	2303647	Générique
Mylan-Atenolol	2146894	Générique
Mylan-Atenolol	2147432	Générique
Mylan-Atomoxetine	2378930	Générique
Mylan-Atomoxetine	2378949	Générique
Mylan-Atomoxetine	2378957	Générique
Mylan-Atomoxetine	2378965	Générique
Mylan-Azathioprine	2231491	Générique
Mylan-Azithromycin	2278359	Générique
Mylan-Bisoprolol	2384418	Générique
Mylan-Bisoprolol	2384426	Générique
Mylan-Bosentan	2383497	Générique
Mylan-Bosentan	2383500	Générique
Mylan-Candesartan	2379147	Générique
Mylan-Candesartan	2379155	Générique
Mylan-Candesartan	2379139	Générique
Mylan-Carvedilol	2347555	Générique
Mylan-Carvedilol	2347512	Générique
Mylan-Carvedilol	2347520	Générique
Mylan-Carvedilol	2347571	Générique
Mylan-Celecoxib	2423278	Générique
Mylan-Celecoxib	2399881	Générique
Mylan-Cimetidine	2227460	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

Marque de commerce	DIN	Innovateur Générique
Mylan-Ciprofloxacin	2245649	Générique
Mylan-Ciprofloxacin	2245647	Générique
Mylan-Ciprofloxacin	2245648	Générique
Mylan-Citalopram	2246594	Générique
Mylan-Citalopram	2246595	Générique
Mylan-Clarithromycin	2248856	Générique
Mylan-Clarithromycin	2248857	Générique
Mylan-Clindamycin	2258331	Générique
Mylan-Clindamycin	2258358	Générique
Mylan-Clonazepam	2230950	Générique
Mylan-Clonazepam	2230951	Générique
Mylan-Clopidogrel	2351536	Générique
Mylan-Cyclobenzaprine	2231353	Générique
Mylan-Duloxetine	2426633	Générique
Mylan-Duloxetine	2426641	Générique
Mylan-Entacapone	2390337	Générique
Mylan-Famotidine	2196026	Générique
Mylan-Famotidine	2196018	Générique
Mylan-Fenofibrate Micro (200 mg)	2240210	Générique
Mylan-Fluoxetine	2237813	Générique
Mylan-Fluoxetine	2237814	Générique
Mylan-Fosinopril	2262401	Générique
Mylan-Fosinopril	2262428	Générique
Mylan-Gabapentin	2397471	Générique
Mylan-Gabapentin	2397498	Générique
Mylan-Gabapentin	2248261	Générique
Mylan-Gabapentin	2248259	Générique
Mylan-Gabapentin	2248260	Générique
Mylan-Gliclazide	2229519	Générique
Mylan-Hydroxychloroquine	2252600	Générique
Mylan-Ipratropium	2239131	Générique
Mylan-Irbesartan	2347326	Générique
Mylan-Irbesartan	2347318	Générique
Mylan-Irbesartan	2347296	Générique
Mylan-Lisinopril	2274868	Générique
Mylan-Lisinopril	2274833	Générique
Mylan-Lisinopril	2274841	Générique
Mylan-Losartan	2368293	Générique
Mylan-Losartan	2368277	Générique
Mylan-Losartan	2368285	Générique
Mylan-Losartan HCTZ	2378086	Générique
Mylan-Losartan HCTZ	2378094	Générique
Mylan-Losartan HCTZ	2378078	Générique
Mylan-Lovastatin	2243127	Générique
Mylan-Lovastatin	2243129	Générique
Mylan-Meloxicam	2255987	Générique
Mylan-Meloxicam	2255995	Générique
Mylan-Metformin	2148765	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

Marque de commerce	DIN	Innovateur Générique
Mylan-Metformin	2229656	Générique
Mylan-Montelukast	2368226	Générique
Mylan-Montelukast	2380757	Générique
Mylan-Montelukast	2380749	Générique
Mylan-Naproxen EC	2241024	Générique
Mylan-Naproxen EC 375	2243432	Générique
Mylan-Olanzapine	2337878	Générique
Mylan-Olanzapine	2337886	Générique
Mylan-Olanzapine	2337894	Générique
Mylan-Olanzapine	2337908	Générique
Mylan-Olanzapine	2337916	Générique
Mylan-Olanzapine ODT	2382709	Générique
Mylan-Olanzapine ODT	2382717	Générique
Mylan-Olanzapine ODT	2382725	Générique
Mylan-Olanzapine ODT	2382733	Générique
Mylan-Omeprazole (caps.)	2329433	Générique
Mylan-Pantoprazole	2299585	Générique
Mylan-Paroxetine	2248012	Générique
Mylan-Paroxetine	2248013	Générique
Mylan-Paroxetine	2248014	Générique
Mylan-Pioglitazone	2298279	Générique
Mylan-Pioglitazone	2298287	Générique
Mylan-Pioglitazone	2298295	Générique
Mylan-Pravastatin	2257092	Générique
Mylan-Pravastatin	2257106	Générique
Mylan-Pravastatin	2257114	Générique
Mylan-Pregabalin	2382245	Générique
Mylan-Pregabalin	2382210	Générique
Mylan-Pregabalin	2382229	Générique
Mylan-Pregabalin	2382237	Générique
Mylan-Pregabalin	2382253	Générique
Mylan-Propafenone	2245372	Générique
Mylan-Propafenone	2245373	Générique
Mylan-Rabeprazole	2408392	Générique
Mylan-Rabeprazole	2408406	Générique
Mylan-Risedronate	2357984	Générique
Mylan-Risperidone	2282240	Générique
Mylan-Risperidone	2282259	Générique
Mylan-Risperidone	2282267	Générique
Mylan-Risperidone	2282275	Générique
Mylan-Risperidone	2282283	Générique
Mylan-Risperidone	2282291	Générique
Mylan-Rosuvastatin	2381303	Générique
Mylan-Rosuvastatin	2381273	Générique
Mylan-Rosuvastatin	2381281	Générique
Mylan-Rosuvastatin	2381265	Générique
Mylan-Selegiline	2231036	Générique
Mylan-Sertraline	2242519	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

Marque de commerce	DIN	Innovateur Générique
Mylan-Sertraline	2242520	Générique
Mylan-Sertraline	2242521	Générique
Mylan-Telmisartan	2376717	Générique
Mylan-Telmisartan	2376725	Générique
Mylan-Valsartan	2383543	Générique
Mylan-Valsartan	2383551	Générique
Mylan-Valsartan	2383535	Générique
Mylan-Valsartan	2383527	Générique
Mylan-Venlafaxine XR	2310287	Générique
Mylan-Venlafaxine XR	2310279	Générique
Mylan-Zolmitriptan	2369036	Générique
Mylan-Zolmitriptan ODT	2387158	Générique
Nicorette	2091933	Innovateur
Nicorette	2091941	Innovateur
Norlevo	2285576	Innovateur
Novo-Bromazepam	2230584	Générique
Novo-Bromazepam	2230585	Générique
Novo-Clobazam	2238334	Générique
Novo-Enalapril/HCTZ	2300230	Générique
Novo-Fluvoxamine	2239953	Générique
Novo-Fluvoxamine	2239954	Générique
Novo-Gemfibrozil	2142074	Générique
Novo-Gemfibrozil	2241704	Générique
Novo-Glimepiride	2273756	Générique
Novo-Glimepiride	2273764	Générique
Novo-Glimepiride	2273772	Générique
Novo-Moclobémide	2239747	Générique
Novo-Rythro Estolate	262595	Générique
Novo-Sotalol	2231181	Générique
Novo-Sotalol	2231182	Générique
Nutropin AQ Pen	2249002	Innovateur
Nyaderm	716901	Générique
Pantoprazole	2385759	Générique
PegaLAX (14 sachets de 17 grammes)	2328232	Générique
Pegasys ProClick	99101086	Innovateur
Pioglitazone HCl	2374013	Générique
Pioglitazone HCl	2374021	Générique
Pioglitazone HCl	2374048	Générique
pms-Cilazapril	2280442	Générique
pms-Cilazapril	2280450	Générique
pms-Cilazapril	2280469	Générique
pms-Doxazosin	2244527	Générique
pms-Doxazosin	2244528	Générique
pms-Doxazosin	2244529	Générique
pms-Furosémide	2247493	Générique
Pramipexole	2367645	Générique
Precision Plus	801135	Innovateur
Procan SR	638676	Innovateur

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

Marque de commerce	DIN	Innovateur Générique
Procan SR	638684	Innovateur
Procan SR	638692	Innovateur
Pro-Glyburide	2316544	Générique
PRO-K 20	80053887	Générique
Quinapril	2415917	Générique
Quinapril	2415925	Générique
Quinapril	2415933	Générique
Quinapril	2415941	Générique
Ran-Bicalutamide	2371324	Générique
Ran-Nabilone	2358085	Générique
Ran-Nabilone	2358093	Générique
ratio-Nystatin	2194198	Générique
ratio-Salbutamol	860808	Générique
ratio-Sotalol	2084236	Générique
Requip	2232565	Innovateur
Requip	2232567	Innovateur
Requip	2232568	Innovateur
Requip	2232569	Innovateur
Rimso-50	493392	Innovateur
Riva-Fénofibrate Micro (200 mg)	2247306	Générique
Riva-Sotalol	2242157	Générique
Ropinirole	2353067	Générique
Ropinirole	2353075	Générique
Serevent	2214261	Innovateur
Serophene	893722	Innovateur
Sof-Tact	99004577	Innovateur
Taro-Mupirocin	2279983	Générique
Tegretol Chewtabs	665088	Innovateur
Tegretol Chewtabs	369810	Innovateur
Teva Candesartan/ HCTZ	2395576	Générique
Teva Lactulose	2331551	Générique
Tielle Max (11 cm x 11 cm - 121 cm ²)	99100000	Innovateur
Tielle Max (15 cm x 15 cm - 225 cm ²)	99100539	Innovateur
Tielle Max (15 cm x 20 cm - 300 cm ²)	99100356	Innovateur
Trileptal	2242067	Innovateur
Tylenol à la codéine	2163942	Innovateur
Vancomycin Hydrochloride for Injection, USP	2407922	Générique
Vancomycin Hydrochloride for Injection, USP	2407930	Générique
Vancomycin Hydrochloride for Injection, USP	2407914	Générique
Voltaren	632732	Innovateur
Zaditen	577308	Innovateur
Zantac	2212331	Innovateur
Zantac	2212358	Innovateur

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 37

Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception par année.

RÉPONSE NO 37

La structure organisationnelle de suivi des coûts d'administration ne permet pas d'obtenir une évaluation précise des coûts reliés à chaque programme spécifique. Par ailleurs, pour le programme de médicaments d'exception, on peut difficilement isoler son coût par rapport à celui du régime public d'assurance médicaments. En effet, ce programme n'est pas administré par une équipe dédiée uniquement à celui-ci.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 38

Économies réalisées à la suite du retrait (ou transfert) de médicaments de la *Liste de médicaments* (Liste) en 2018-2019 et objectifs pour 2019-2020.

RÉPONSE NO 38

Le retrait de produits de la *Liste des médicaments* étant habituellement compensé par un transfert vers les produits équivalents ou ayant les mêmes indications, les conséquences sur les coûts sont très variables. Ainsi, il est impossible d'identifier des économies faisant suite aux retraits de produits de la Liste en 2018-2019.

Le 7 décembre 2016 entré en vigueur la Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse. Conséquemment, de nouvelles dispositions ont été ajoutées à la Loi sur l'assurance médicaments (RLRQ, chapitre A-29.01) en introduisant, notamment, l'article 60.0.4, qui permet au ministre de la Santé et des Services sociaux de suspendre, de mettre fin à la couverture ou de ne pas réinscrire un médicament lorsqu'un médicament ou une fourniture concurrent fait l'objet d'une entente d'inscription. De plus, il faut mentionner que les fabricants sont aussi à l'origine des retraits de produits de la Liste. Dans ces conditions, il est impossible d'établir des prévisions ou des objectifs pour 2019-2020.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 39

Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes.

RÉPONSE NO 39

Entre le 1^{er} avril 2018 et le 28 février 2019, 510 plaintes ont été reçues au bureau du Commissaire aux plaintes des personnes assurées (BCAP) de la Régie de l'assurance maladie du Québec concernant tous les services et programmes administrés.

Le Rapport annuel du Commissaire aux plaintes des personnes assurées 2017-2018 de la RAMQ peut être consulté à l'adresse suivante :

http://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/citoyens/fr/rapports/RA_2017_2018_commissaire_plaintes.pdf

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 40

Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.

RÉPONSE NO 40

Dans sa *Déclaration de services aux citoyens*, la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) s'engage sur des délais habituels de réponse à une demande complète d'autorisation pour un médicament d'exception (ME), soit :

- 24 heures si cette demande porte sur un médicament requis de façon urgente (signalé par une étoile dans la *Liste des médicaments*);
- 48 heures pour les autres demandes (médicaments d'exception).

Au 28 février 2019, c'est 95,8 % des demandes de médicaments d'exception qui ont été traitées en 48 heures ou moins. En ce qui concerne les médicaments requis de façon urgente, ces derniers ont été traités dans un délai inférieur à 24 heures dans une proportion de 99,9 %.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 41

État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).

RÉPONSE NO 41

Le Programme relatif à l'appareillage pour les personnes stomisées a été révisé et depuis le 1^{er} octobre 2018, il accueille la colostomie, l'iléostomie et l'urostomie temporaire ou permanente.

Les personnes admissibles ont droit, pour chaque stomie subie, à l'un des montants forfaitaires suivants :

- 1 228 \$ dans le cadre d'une stomie permanente;
- 818 \$ dans le cadre d'une stomie temporaire.

Ces montants, indexés annuellement permettent de les aider à assumer les coûts de l'appareillage (sacs et autres produits) qui leur sont nécessaires. Auparavant, seule la stomie permanente était couverte au montant de 700 \$ annuellement.

Lorsqu'il s'agit d'une personne prestataire d'une aide financière de dernier recours, les dépenses excédant cette aide financière de base peuvent également être remboursées dans le cadre de ce programme, sur présentation de pièces justificatives.

Pour la période du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019, 11 414 personnes ont bénéficié de ce programme pour un montant total de 12 082 548 \$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 42

Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au programme des prothèses mammaires. (Mastectomie partielle.)

RÉPONSE NO 42

Depuis le 21 mars 2018, la personne assurée ayant subi une mastectomie totale, radicale ou partielle ou la personne de 14 ans ou plus qui a reçu un diagnostic d'aplasie mammaire, c'est-à-dire d'absence totale de formation du sein, est admissible.

Le programme accorde, pour chaque sein et par période de 24 mois, le remboursement du coût d'achat ou de remplacement d'une prothèse mammaire externe (PME) jusqu'à un maximum de :

- 435 \$ pour une PME totale;
- 256 \$ pour une PME partielle.

Ces montants sont indexés annuellement au 1^{er} janvier.

Pour recevoir le remboursement de son achat, la personne assurée doit :

- transmettre une demande à la RAMQ accompagnée d'un reçu original détaillé
- la prothèse doit avoir été achetée au Québec;
- lors de la première demande, l'ordonnance médicale est également exigée.

Depuis le 21 mars 2018, les montants forfaitaires prévus ne sont plus versés automatiquement. Auparavant, les personnes assurées recevaient 200 \$ annuellement par sein. La personne prestataire d'une aide financière de dernier recours au moment du versement du montant forfaitaire a droit au remboursement des frais excédentaires (jusqu'à 100 \$ supplémentaire) lorsque la facture de la PME excédait 200 \$.

Statistiques

	Nombre de personnes assurées	Coûts de programme
2017-2018	7 586 PA	1 654 927 \$
2018-2019¹	2 433 PA (dont 537 PME partielle)	916 723 \$

¹ RAMQ, données au 28 février 2019 (11 mois)

L'article 7 du décret mentionne l'obligation de présenter un reçu original détaillé de l'achat et, lors de la première demande, une ordonnance médicale rédigée par un médecin omnipraticien ou un médecin spécialiste mentionnant la date et la nature de l'intervention chirurgicale ou établissant le diagnostic d'aplasie mammaire, selon le cas.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 43

Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème.

RÉPONSE NO 43

Le Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème a été modifié en vertu du décret 1195-2018 du 15 août 2018. Les modifications sont entrées en vigueur le 22 août 2018. Les principales modifications concernent :

- Bonification du nombre de couvertures couvertes

Fournitures	Avant le 2018-08-22 18 ans ou plus	En vigueur le 2018-08-22 18 ans ou plus
Ensemble de bandages multicouches	1	1
Vêtement de compression élastique pour le jour	1	3
Vêtement de compression non élastique	0	1
Vêtement de compression pour la nuit	0	1
Accessoire pour vêtement de compression	1	1

* Les fournitures pour les personnes de moins de 18 ans continuent d'être doublées par période de 12 mois.

- Bonification du pourcentage de remboursement accordé pour les personnes de moins de 18 ans (75 % à 100 %)
- Ajout des centres de réadaptation en déficience physique à la liste des dispensateurs signataires d'une entente
- Mise à jour de la liste des fournitures couvertes et des montants maximaux alloués

Statistiques

	2017-2018	2018-2019 (au 28 février)
Coût du programme	877 657 \$	1 050 408 \$
Volume de demandes traitées	5 183	5 361
Nombre de personnes assurées	3 796	3 672

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 44

Nombre de Québécois non inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.

RÉPONSE NO 44

La RAMQ ne tient pas de registre des personnes non inscrites au régime public d'assurance maladie.

Toutefois, en comparant les données de la RAMQ avec celles de l'Institut de la statistique du Québec, voici les résultats obtenus :

Groupe d'âge	Nombre de personnes inscrites et admissibles au régime d'assurance maladie du Québec (juillet 2018)	Population totale selon l'Institut de la statistique du Québec (juillet 2018)
0-4 ans	423 995	483 310
5-9 ans	461 233	460 497
10-14 ans	423 676	426 261
15-19 ans	394 378	422 430
20-24 ans	431 603	505 345
25-44 ans	2 050 692	2 209 688
45-64 ans	2 293 713	2 348 691
65-74 ans	905 700	909 702
75 ans et plus	671 487	669 575
Total	8 056 477	8 390 499

Les données figurant dans la colonne de l'Institut de la statistique du Québec ont été obtenues en consultant son site Internet :

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html>

(Population du Québec par âge et sexe)

Le nombre de personnes inscrites et admissibles au régime public d'assurance maladie est calculé en fonction des règles d'admissibilité au régime. Il ne représente pas la donnée officielle de la population du Québec, celle-ci étant calculée par l'Institut de la statistique du Québec selon ses propres méthodes.

Différentes situations expliquent l'écart entre le nombre de personnes inscrites et admissibles au régime public d'assurance maladie et la population totale du Québec. Cet écart est composé, notamment, des personnes dont le dossier ne répond pas aux critères d'admissibilité de la RAMQ et de celles dont la carte d'assurance maladie est expirée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 45

Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens.

RÉPONSE NO 45

Période	Honoraires aux pharmaciens
2018-2019 (prévision)	1 464,6 M\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 46

Estimation du coût des actes médicaux qui n'a pas été payé par des personnes non couvertes par la RAMQ.

RÉPONSE NO 46

La RAMQ ne dispose pas de cette information.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 47

État de situation au sujet du registre du don d'organes.

RÉPONSE NO 47

Contexte

Le projet de loi facilitant le don d'organes et de tissus a été adopté par l'Assemblée nationale le 8 décembre 2010. Cette loi confie à la Régie la fonction d'établir et de tenir à jour un registre des consentements au prélèvement d'organes et de tissus après le décès, à l'usage des organismes qui assurent la coordination des dons d'organes ou de tissus désignés par le ministre de la Santé et des Services sociaux (Transplant-Québec et Héma-Québec). Ainsi, le 28 février 2011, le Registre national des consentements au don d'organes et de tissus a été mis en place en collaboration avec nos partenaires : le MSSS, Transplant-Québec, Héma-Québec.

Formulaire de consentement

Les personnes sont sollicitées lors de la première inscription au régime public d'assurance maladie ainsi qu'au moment du renouvellement de la carte. Il demeure possible pour le citoyen de signifier son consentement en signant l'autocollant à apposer au dos de la carte d'assurance maladie. Toute personne peut aussi, en tout temps, à compter de son inscription à la Régie, obtenir le formulaire de consentement avant le prochain renouvellement de sa carte d'assurance maladie en communiquant avec la RAMQ. De plus, depuis le 17 octobre 2014, un service en ligne permet de commander un formulaire précomplété que le citoyen n'a qu'à imprimer, signer et envoyer à la Régie.

Consultation du registre et nombre de personnes inscrites

Au départ, la consultation du Registre a été assumée par le personnel de la Régie dédié à ce service, sur demande téléphonique de Transplant-Québec ou Héma-Québec. Puis, en août 2011, un service de consultation en ligne a été mis en place pour ces organismes. L'accès réservé permet la visualisation du formulaire de consentement et son impression aux fins de représentation auprès de la famille. La ligne téléphonique spécifique est maintenue en cas de non disponibilité du service en ligne.

Quatre ans après le début de la sollicitation, l'ensemble de la population a été joint. La Régie poursuit donc la sollicitation uniquement auprès des personnes assurées non inscrites au registre. Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019, 19,3 % des personnes sollicitées ont donné leur consentement, ce qui porte à 3 210 671 le nombre total de personnes inscrites au registre depuis son implantation en février 2011 soit 40 % de la clientèle de la Régie.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 48

Listes des cliniques médicales qui ont fermé leur porte en 2018 et depuis le début de l'année 2019.

RÉPONSE NO 48

Les données ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 49

Délai moyen des patients inscrits sur le Guichet d'accès à un médecin de famille avant d'être pris en charge par un médecin pour l'ensemble du Québec, par région et selon l'état de santé des patients au 31 mars 2019.

RÉPONSE NO 49

La réponse est fournie à la question particulière du ministère de la Santé et des Services sociaux numéro 303 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 50

Concernant l'accès adapté, en 2018-2019, indiquer :

- a) nombre de médecins qui offrent des consultations médicales;
- b) liste des cliniques médicales (GMF et autres) qui offrent des consultations médicales;
- c) nombre de consultations médicales offertes, par région, par réseau local de santé et par cliniques médicales.

RÉPONSE NO 50

Les données ne sont pas disponibles.

Toutefois, le système Rendez-vous santé Québec, au terme de son implantation à la grandeur du Québec, permettra de mesurer certains indicateurs de la pratique en accès adapté.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 51

Nombre et proportion de personnes n'ayant pas de médecin de famille par région, par réseau local de santé (RLS) au 31 mars 2019.

RÉPONSE NO 51

La réponse est fournie à la question particulière du ministère de la Santé et des Services sociaux numéro 191 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -**

QUESTION NO 52

Concernant les jours travaillés par les médecins selon le type de facturation, indiquez pour 2018-2019 :

- a) nombre de jours avec facturation;
- b) nombre de médecins ayant facturé au moins une journée.

RÉPONSE NO 52**Médecins omnipraticiens - 2017-2018**

Mode de rémunération	Nombre de jours	Nombre de médecins
Acte seulement	1 271 002	9 202
Tarif horaire (TH), honoraires fixes (HF) ou rémunération mixte (RMX)	160 663	6 106
Journée mixte (acte + TH ou HF ou RMX)	370 490	6 547
Total	1 802 155	9 519

Note : La rémunération en laboratoire est exclue de la rémunération à l'acte.

Médecins spécialistes - 2017-2018

Mode de rémunération	Nombre de jours	Nombre de médecins
Acte seulement	1 364 280	10 420
Tarif horaire (TH), honoraires fixes (HF) ou rémunération mixte (RMX)	64 978	5 195
Journée mixte (acte + TH ou HF ou RMX)	781 481	8 417
Total	2 210 739	10 620

Note : La rémunération en laboratoire est exclue de la rémunération à l'acte.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 53

Copie des ententes signées en 2018 et 2019 avec les Fédérations médicales (FMOQ et FMSQ) sur la rémunération des médecins.

RÉPONSE NO 53

Médecins spécialistes

Entre le 1^{er} avril 2018 et le 17 octobre 2018, le ministère et la FMSQ ont convenu de deux modifications à l'Accord-cadre du 1er octobre 1995, soit les modifications 85 et 87.

Les détails de ces modifications sont disponibles sur le site internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec aux adresses suivantes:

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2018/info107-8.pdf>

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2018/info304-8.pdf>

Les ententes signées depuis le 17 octobre sont fournies par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 203.

Médecins omnipraticiens

Entre le 1^{er} avril 2018 et le 17 octobre 2018, le ministère et la FMOQ ont convenu de deux amendements et d'une Lettre d'entente à l'Entente générale du 1^{er} septembre 1976, soit les amendements 169 et 170 et la Lettre d'entente 332. Les ententes signées depuis le 17 octobre sont présentées à la question 202.

Les détails de ces amendements et de cette Lettre d'entente sont disponibles sur le site internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec aux adresses suivantes:

Amendement 169

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2018/info209-8.pdf>

Amendement 170

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2018/info190-8.pdf>

Lettre d'entente 332

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2018/info082-8.pdf>

Les ententes signées depuis le 17 octobre sont fournies par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 202.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 54

Concernant les contacts patients avec les médecins, indiquez selon le lieu, pour 2018–2019 :

- a) nombre de médecins;
- b) nombre de contacts;
- c) contacts/médecins.

RÉPONSE NO 54

Nombre de médecins, nombre de contacts patients et contacts patients par médecin, par lieu, médecins omnipraticiens – 2017-2018.

Médecins omnipraticiens - 2017-2018

Lieu	Nombre de médecins	Nombre de contacts patients	Contacts patients par médecin
1-Cabinet	6 266	14 050 639	2 242
2-CLSC	1 945	1 417 544	729
3-Urgence	2 379	3 122 723	1 308
4-Etablissement	4 380	3 756 433	858
5-Autres lieux	37	9 584	259
Total	8 841	22 346 923	2 528

Note : Sont compris dans les Autres lieux ; les centres de détentions, les centres de réadaptation physique, les CISSS/CIUSSS et autres lieux administratifs.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 55

Concernant le travail des omnipraticiens; indiquez pour 2018-2019 (ventilation homme, femme et total) :

- a) 9,1
- b)
 - i. moins de 150 jours
 - ii. de 150 à 199 jours
 - iii. de 200 jours ou plus.

RÉPONSE NO 55

Distribution du nombre d'omnipraticiens (tous les médecins) en % selon le nombre de jours travaillés (jours avec au moins 1\$ de facturation) et selon le sexe - 2017-2018

Sexe	Moins de 150 jours	De 150 à 199 jours	200 jours ou plus
Femmes	23,6%	25,8%	50,6%
Hommes	19,0%	25,7%	55,3%
Total	21,6%	25,7%	52,6%

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 56

Concernant le travail des omnipraticiens; indiquez pour 2018-2019 (ventilation homme, femme et total) :

- a) jour avec facturation minimale :
 - i. médecins RMB;
 - ii. 80 % des mieux rémunérés;
 - iii. tous les médecins.
- b) tous les jours :
 - i. médecins RMB;
 - ii. 80 % des mieux rémunérés;
 - iii. tous les médecins.

RÉPONSE NO 56

Nombre d'omnipraticiens et nombre moyen de jours travaillés (jours avec facturation minimale¹ et tous les jours) en 2017-2018 selon le sexe et selon trois cohortes de médecins : RMB (médecins ayant une activité minimale tout au long de l'année²), 80% des médecins les mieux rémunérés et tous les médecins

	Médecins RMB	80 % des mieux rémunérés	Tous les médecins
<u>Nombre de médecins</u>			
Femmes	4 028	3 991	5 147
Hommes	3 393	3 291	3 956
Total	7 421	7 282	9 103
<u>Jours avec facturation minimale</u>			
Femmes	181,9	183,1	158,7
Hommes	188,3	191,4	169,6
Total	184,8	186,8	163,4
<u>Tous les jours</u>			
Femmes	210,4	209,9	185,4
Hommes	215,2	216,1	196,8
Total	212,6	212,7	190,4

¹ En 2017-2018, la journée est retenue si le médecin facture au moins 581 \$ par jour.

² Pour être retenu RMB, le médecin doit avoir maintenu une activité minimale dans chacun des 4 trimestres de l'année et recevoir un revenu minimal durant cette année. En 2017-2018, le revenu trimestriel minimal était de 10 907 \$ et le revenu minimal annuel de 97 916 \$. Ces montants sont indexés annuellement des augmentations tarifaires accordées aux médecins.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 57

Effectifs pour les enquêtes à la disposition de la RAMQ à la suite de l'adoption du projet de loi 92.

RÉPONSE NO 57

La Régie peut compter sur environ 400 personnes, incluant des professionnels de la santé, des inspecteurs, des enquêteurs, des analystes et des techniciens, qui travaillent au contrôle de l'admissibilité des personnes assurées, de la rémunération des professionnels de la santé et au paiement des dispensateurs de services assurés.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 58

Concernant les cliniques d'hiver qui ont été mises en place :

- a) rémunération additionnelle accordée aux médecins;
- b) coûts associés au déploiement.

RÉPONSE NO 58

- a) La Lettre d'entente no 339 concernant certaines modalités de rémunération applicables dans le cadre d'une clinique d'hiver est disponible sur le site internet de la RAMQ à l'adresse suivante :

http://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/manuels/syra/medecins-omnipraticiens/104-brochure-1-omnipraticiens/Omnipraticiens_Brochure_no1.html#139021.

- b) Les données ne sont pas disponibles.

La Lettre d'entente no 339, édictant le cadre de rémunération des omnipraticiens lors d'une clinique d'hiver, prévoit une période de facturation se terminant 90 jours après les services rendus ou après la mise en disponibilité du registre des consultations. Les coûts associés aux services médicaux rendus seront donc disponibles à l'été 2019.

Les travaux de collecte et d'analyse des coûts associés au personnel infirmier additionnel attribué aux cliniques d'hiver sont en cours. Les coûts associés aux services infirmiers requis seront disponibles à l'été 2019.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 59

Copie de l'entente qui couvre la rémunération des médecins pour les cliniques d'hiver.

RÉPONSE NO 59

La réponse est fournie à la question 58 a) de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 60

Coûts associés au déploiement de la vaccination gratuite contre le zona pour les personnes âgées.

RÉPONSE NO 60

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière de l'Opposition officielle no 325.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 61

Évaluations, analyses financières de l'implantation de la capitation comme mode de rémunération.

RÉPONSE NO 61

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière de l'Opposition officielle no 45.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 62

Nombre et liste d'enquêtes ouvertes par la RAMQ et la raison (par exemple : frais accessoires, facturation injustifiée, etc.)

RÉPONSE NO 62

La liste des enquêtes réalisées par la RAMQ au 31 décembre 2018 ainsi que les motifs de contrôle se trouve sur le site web de la RAMQ.

<http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/donnees-et-statistiques/Documents/RAMQ-enquetes-non-nominatives.pdf>

En date du 28 février 2019, 861 enquêtes sont en cours auprès des professionnels de la santé. Lorsque les enquêtes seront terminées, elles seront intégrées à la diffusion sur le site web.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 63

Nombre et liste d'enquêtes qui ont abouti à des sanctions administratives ou pécuniaires, les raisons et le type de professionnel de santé visé.

RÉPONSE NO 63

Le site Web de la Régie présente les résultats des enquêtes terminées au 31 décembre 2018. <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/donnees-et-statistiques/Documents/RAMQ-enquetes-non-nominatives.pdf>

Les sanctions administratives pécuniaires (SAP) ne s'appliquent que sur les services rendus après le 7 mars 2017. La législation applicable n'étant pas rétroactive, les SAP ne s'appliquent pas lors de contrôles effectués sur des services rendus avant cette date, même si ces contrôles sont effectués après le 7 mars 2017. Un cadre général d'application des SAP établit les critères qui permettent d'identifier les situations qui présentent les caractéristiques où une SAP peut être appliquée. Les SAP ne peuvent pas être appliquées automatiquement.

Parmi le tableau non nominatif présenté, une enquête auprès d'un pharmacien a donné lieu à l'application d'une SAP de 1528,14 \$ pour des services non rendus. En effet, pour toutes les autres enquêtes terminées, la période contrôlée était antérieure au 7 mars 2017.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 64

Nombre et liste d'enquêtes qui se sont soldées par des plaintes à un ordre professionnel, les raisons et le type de professionnel visé.

RÉPONSE NO 64

Du 1^{er} avril au 28 février 2019, à la suite d'un contrôle, la Régie a procédé au signalement de 17 médecins au Collège des médecins du Québec et de 1 pharmacie à l'Ordre des pharmaciens du Québec. La Régie procède à un signalement lorsqu'elle a des doutes sur la qualité de la pratique d'un professionnel ou sur le respect de son code de déontologie. Elle le fait également lorsqu'une situation bien que conforme soulève des préoccupations.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 65

Pour l'année 2018-2019, fournir la liste des enjeux de couverture de chirurgiens, dans les 9 spécialités de base, pour chaque région.

RÉPONSE NO 65

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière de l'Opposition officielle no 213.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 66

Fournir la liste des professionnels cliniques et/ou établissements qui ont fait l'objet de condamnation à la suite d'une enquête.

RÉPONSE NO 66

La réponse est fournie à la question particulière du ministère de la Santé et des Services sociaux numéro 41 l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 67

Concernant le bilan du plan de remplacement provincial en anesthésiologie, depuis mars 2018, par région :

- a) le nombre de découvertures;
- b) la liste de découvertures;
- c) la date des découvertures.

RÉPONSE NO 67

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière de l'Opposition officielle no 216.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 68

Liste de tous les autres plans de couverture qui ont été mis en place à la suite de la signature de l'entente avec la FMSQ, en indiquant la spécialité visée et l'établissement de santé touché.

RÉPONSE NO 68

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière de l'Opposition officielle no 199.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle -

QUESTION NO 69

Pour la FMSQ et la FMOQ, les résultats des études commandées à l'ICIS en vertu des ententes.

RÉPONSE NO 69

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière de l'Opposition officielle no 200.

RÉPONSES AUX QUESTIONS
DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 458

Ventilation détaillée de toutes les compressions financières réalisées et à venir dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire pour 2018-2019, ainsi que les prévisions pour 2019-2020. Fournir également le détail de toute autre demande de compression du Conseil du trésor.

RÉPONSE NO 458

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -**

QUESTION NO 459

Sommes dépensées en 2018-2019 par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

RÉPONSE NO 459

Provenance	Dépenses en informatique 2018-2019 (au 28 février 2019)			
	Interne	Externe	CSPQ	TOTAL
Logiciels	-	359 115,85 \$	-	359 115,85 \$
Matériel	-	752 020,35 \$	-	752 020,35 \$
Services informatiques*	-	5 561 842,76 \$	3 030 409,31 \$	8 592 252,07 \$
Services professionnels	-	7 371 369,09 \$	3 127 414,30 \$	10 498 783,39 \$
Total	-	14 044 348,05 \$	6 157 823,61 \$	20 202 171,66 \$

* Contrats d'entretien et d'évolution

Note : Ces coûts tiennent compte des budgets opérationnels seulement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -**

QUESTION NO 460

Liste de tous les sondages effectués en 2018-2019, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés.

RÉPONSE NO 460

Liste des contrats octroyés pour les sondages en 2018-2019 :

Sujet	Coût total	Firme retenue
Sondage auprès des utilisateurs du Programme d'exonération financière pour les services domestiques (PEFSAD) (contrat terminé – sondage effectué par la Régie pour le compte du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dont les frais ont été remboursés à la Régie)	7 450 \$	Stratégie Organisation et Méthode SOM inc.
Sondage téléphonique auprès des utilisateurs du Guichet d'accès à un médecin de famille - Volet omnipraticiens (contrat terminé)	7 500 \$	Bureau des Intervieweurs professionnels (B.I.P.) inc.
Sondage téléphonique auprès des médecins hors Québec ayant des clients du Québec (contrat terminé)	6 500 \$	Bureau des Intervieweurs professionnels (B.I.P.) inc.
Sondage téléphonique auprès des omnipraticiens de Laval et MAclinique Lebourgneuf relativement au Carnet santé Québec (contrat terminé)	11 300 \$	Stratégie Organisation et Méthode SOM Inc.
TOTAL	32 750 \$¹	

Note 1 : Le total se ventile ainsi : 25 300 \$ ont été assumés par la Régie et 7 450 \$ par le MSSS.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 461

Liste des services médicaux assurés et dépenses effectuées pour chacun de ces services.

RÉPONSE NO 461

La réponse est fournie à la question particulière numéro 10 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 462

Liste des services non assurés en 2018-2019.

RÉPONSE NO 462

Extrait de règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29, r. 5)

SECTION V

SERVICES QUI NE SONT PAS CONSIDÉRÉS COMME ASSURÉS

22. Les services mentionnés sous cette section ne doivent pas être considérés comme des services assurés aux fins de la Loi:

- a) tout examen ou service non relié à un processus de guérison ou de prévention de la maladie; sont notamment considérés comme tels les examens ou services pour les fins:
 - iv. d'emploi ou en cours d'emploi, ou lorsque tel examen ou service est requis par un employeur ou son représentant à moins qu'un tel examen ou service soit exigé par une loi du Québec autre que la Loi sur les décrets de convention collective (chapitre D-2);
 - v. de passeport, de visa ou d'autres fins analogues;
 - b) la psychanalyse sous toutes ses formes, à moins que tel service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement autorisé à cette fin par le ministre de la Santé et des Services sociaux;
 - c) tout service dispensé à des fins purement esthétiques. Sont notamment considérés comme tels, les services suivants:
 - x. la rhytidectomie;
 - xi. toute correction d'une cicatrice localisée ailleurs qu'à la face ou au cou et qui ne provoque pas d'interférence fonctionnelle;
 - xii. toute excision ou dermabrasion d'un tatouage non traumatique;
 - xiii. toute greffe capillaire correctrice d'alopecie héréditaire;
 - xiv. toute électrolyse, sauf dans le cas d'hirsutisme pathologique ou de folliculite;
 - xv. toute correction de déformation congénitale non symptomatique;
 - xvi. toute correction de prauminauris chez une personne âgée de 18 ans et plus;
 - xvii. toute mammoplastie à moins que tel service ne soit rendu pour:
 - A) la correction d'aplasie mammaire;
 - B) la correction d'asymétrie sévère (au moins 150 g) ou d'hyperplasie sévère bilatérale (au moins 250 g par sein);
 - ou
 - C) la reconstruction ipsi ou controlatérale suite à une chirurgie mammaire considérée comme un service assuré.
 - xviii. toute excision d'excès de tissus graisseux non symptomatique;
- c.1) toute chirurgie réfractive, sauf dans les cas suivants où il y a eu échec documenté au port de verres correcteurs et de lentilles cornéennes:

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

- i. astigmatisme de plus de 3,00 dioptries, mesuré au plan cornéen, acquis à la suite d'un traumatisme, d'une pathologie cornéenne ou d'une chirurgie de la cornée considérée comme un service assuré et non secondaire à une chirurgie réfractive effectuée pour une condition autre que celle prévue au sous-paragraphe ii;
- ii. anisométrie de plus de 5,00 dioptries, mesurée au plan cornéen, entraînant un déficit fonctionnel de la vision et non secondaire à une chirurgie réfractive effectuée pour une condition autre que celles prévues au sous-paragraphe i;
- d) tout service fourni par correspondance ou par voie de télécommunication, sauf les services de télésanté visés à l'article 108.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) dont la rémunération est payable en vertu de la Loi;
- e) tout service rendu par un professionnel à son conjoint ou à ses enfants;
- f) tout examen, toute expertise, tout témoignage, tout certificat ou autres formalités lorsque requis aux fins de la justice, ou par une personne autre que celle qui a reçu un service assuré, sauf dans les cas suivants:
 - i. la constatation de décès;
 - ii. l'examen médico-légal des victimes d'assauts sexuels;
 - iii. l'examen exigé en vertu de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (chapitre P-38.001);
 - iv. l'examen exigé en vertu de la Loi sur le curateur public (chapitre C-81);
 - v. l'examen exigé en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec (chapitre R-9);
 - vi. l'examen exigé en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles (chapitre A-13.1.1) sauf le nouvel examen exigé par le ministre de la Sécurité du revenu en vertu de l'article 31 de cette Loi;
 - vii. l'examen exigé en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1);
- g) toute visite faite dans le seul but d'obtenir le renouvellement d'une ordonnance;
- h) tout examen, tout vaccin, toute immunisation, toute injection faits:
 - i. à un groupe de personnes à moins que le professionnel duquel on requiert tel service n'ait obtenu au préalable l'autorisation par écrit de la Régie;
 - ii. aux fins de scolarité à tous les degrés, de camps de vacances ou autres, d'une association ou d'un organisme;
- i) tout service rendu par un professionnel sur la base d'une entente ou d'un contrat avec un employeur ou une association ou organisme aux fins de rendre des services assurés à ses employés ou à leurs membres;
- j) parmi les services visés au paragraphe c du premier alinéa de l'article 3 de la Loi, les services suivants ne peuvent être considérés comme assurés s'ils sont rendus plus d'une fois au cours de 2 années civiles consécutives par un optométriste à une personne assurée qui détient un carnet de réclamation en vigueur délivré suivant l'article 71 ou 71.1 de la Loi et qui est âgée de 18 ans ou plus et de moins de 65 ans ou s'ils sont rendus plus d'une fois au cours d'une année civile par un optométriste à toute autre personne assurée visée à l'article 34:
 - i. examen complet de la vision;
 - ii. étude extensive de la vision des couleurs;
- j.1) (paragraphe abrogé);
- k) tout ajustement de lunettes ou de lentilles de contact;
- k.1) parmi les services visés au deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi, les services suivants ne peuvent être considérés comme assurés s'ils sont rendus plus d'une fois par période de 12 mois par un dentiste;

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

- i. examen, sauf un examen d'urgence ou, lorsque la personne assurée est suivie à des fins oncologiques par un dentiste exerçant dans un établissement qui exploite un centre hospitalier mentionné à l'annexe E, un deuxième examen;
- ii. enseignement et démonstration des mesures d'hygiène buccale;
- iii. nettoyage des dents;
- iv. détartrage;
- v. application topique de fluorure;
- l) toute ablation chirurgicale d'une dent ou d'un fragment dentaire faite par un médecin à moins que tel service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier dans l'un ou l'autre des cas suivants:
 - i. à une personne assurée âgée de moins de 10 ans;
 - ii. à une personne assurée qui détient un carnet de réclamation en vigueur délivré suivant l'article 71.1 de la Loi;
 - iii. par anthrostomie;
- m) tous les actes d'acupuncture;
- n) l'injection de substances sclérosantes et l'examen dispensé à cette occasion:
 - i. dans les télangiectasies;
 - ii. dans les pinceaux artério-veineux;
 - iii. dans les varicosités des membres inférieurs;
 - iv. dans les veines variqueuses des membres inférieurs lorsque ce service n'est pas rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- o) i. la thermographie, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- ii. la mammographie utilisée pour fins de dépistage, à moins que ce service ne soit rendu sur ordonnance médicale, dans un lieu désigné conformément au paragraphe b.3 du premier alinéa de l'article 69 de la Loi, à une personne assurée âgée de 35 ans ou plus et à la condition qu'un tel examen n'ait pas été subi par cette personne depuis 1 an;
- p) l'usage des radionucléides in vivo chez l'humain, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- q) l'ultrasonographie, sauf dans l'un ou l'autre des cas suivants:
 - i. ce service est rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
 - ii. ce service est rendu par un radiologiste;
 - iii. ce service est rendu, à des fins obstétricales, dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre local de services communautaires mentionné à l'annexe D;
- q.4) la tomодensitométrie, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- q.5) l'imagerie par résonance magnétique, à moins que ce service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- q.6) la tomographie optique du globe oculaire et l'ophtalmoscopie confocale par balayage laser du nerf optique, à moins que ces services ne soient rendus dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier ou qu'ils ne soient rendus dans le cadre du service d'injection intravitréenne d'un médicament antiangiogénique en vue du traitement de la dégénérescence maculaire liée à l'âge, de l'oedème maculaire causé par une occlusion veineuse, de l'oedème maculaire diabétique, de la rétinopathie du prématuré, de la myopie pathologique, du glaucome néovasculaire ou de la rétinopathie diabétique néovasculaire;

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

- r) tout service de radiologie rendu par un médecin:
 - i. s'il est requis en vue de dispenser un service non assuré ou non considéré comme assuré par règlement ou par la Loi;
 - ii. s'il est requis par une personne autre qu'un médecin ou un dentiste;
 - iii. s'il est rendu dans un laboratoire en vertu d'une entente conclue avec l'exploitant d'un centre médical spécialisé en application du premier alinéa de l'article 333.6 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2);
- s) tout service d'anesthésie rendu par un médecin, s'il est requis en vue de dispenser un service non assuré ou non considéré comme assuré par règlement ou par la Loi, à l'exception d'un service dentaire rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier;
- t) tout service de chirurgie rendu à des fins de transsexualisme, à moins que le service ne soit rendu dans une installation maintenue par un établissement qui exploite un centre hospitalier et sur la recommandation du chef du département clinique responsable des services de transsexualisme à l'Hôtel-Dieu de Montréal ou à l'Hôpital général de Montréal, ainsi que sur la recommandation d'un psychiatre exerçant dans un de ces 2 centres hospitaliers;
- u) tout service qui n'est pas associé à une pathologie et qui est rendu par un médecin à une personne assurée âgée de 18 ans ou plus et de moins de 65 ans, à moins que cette personne ne détienne un carnet de réclamation en vigueur délivré suivant l'article 71 ou 71.1 de la Loi, pour un problème de daltonisme ou de réfraction dans le but d'obtenir ou de renouveler une ordonnance pour des lunettes ou des lentilles de contact;
- v) tout service de procréation assistée, sauf les services d'insémination artificielle y compris les services de stimulation ovarienne visés au paragraphe e du premier alinéa de l'article 3 de la Loi.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 463

Nombre de personnes ayant été prises en charge par un médecin de famille par le biais du GAMF.

RÉPONSE NO 463

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 192 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 464

Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille et nombre de patients en attente (GAMF), au 31 mars 2018, par région, par tranche d'âge.

RÉPONSE NO 464

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 189 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 465

Nombre de patients inscrits au GAMF depuis moins de 3 mois, entre 3 et 6 mois, entre 6 et 9 mois, entre 9 et 12 mois, et depuis plus d'un an.

RÉPONSE NO 465

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 303 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'Opposition officielle -

QUESTION NO 466

Nombre de médecins omnipraticiens inscrits au GAMF pour obtenir des patients.

RÉPONSE NO 466

La réponse est fournie à la question particulière du ministère de la Santé et des Services sociaux numéro 192 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 467

Nombre et pourcentage des spécialistes inscrits au Centre de répartition des demandes de services, par région. Nombre de rendez-vous présentement en attente d'être répartis à un spécialiste, par région. Nombre de rendez-vous référés par ce centre de répartition depuis sa mise en place.

RÉPONSE NO 467

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 193 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 468

Répartition des médecins selon leur taux d'assiduité, en vertu des balises fixées par le ministre.

RÉPONSE NO 468

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question n° 79 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 469

Bilan de l'entente conclue en mai 2015 avec la FMOQ concernant le taux d'assiduité des médecins et la prise en charge de patients. État de situation et tableau de bord détaillé de l'atteinte des objectifs.

RÉPONSE NO 469

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question n° 123 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 470

Copie des rapports trimestriels transmis par le comité paritaire en 2018-2019 en vertu des articles 26, 27, 31 et 33 de l'entente conclue avec la FMOQ en vue de surseoir à la mise en vigueur du projet de loi 20.

RÉPONSE NO 470

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 124 du troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 471

État de situation sur les frais accessoires.

RÉPONSE NO 471

Le 10 novembre 2015, la *Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée* a été sanctionnée. La loi clarifie et renforce les interdictions concernant notamment les paiements pour des frais engagés aux fins de la dispensation d'un service assuré. Cette loi donne aussi au gouvernement le pouvoir habilitant de prescrire par règlement des cas et des conditions pour lesquels un paiement est autorisé. De plus, des dispositions transitoires prévoient le maintien des exceptions prévues aux ententes de rémunération jusqu'à l'adoption d'un règlement.

Le 7 décembre 2016, la *Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicament ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse* a été sanctionnée. Cette loi qui vise à donner à la Régie des leviers pour faire respecter les lois dicte une approche totalement différente en ce qui concerne le remboursement des frais accessoires. En effet, la législation adoptée transforme l'approche réactive (la Régie ne pouvait agir sans une demande d'une personne assurée) en une approche proactive (lorsque la Régie a connaissance d'une situation, elle peut recouvrer la somme du professionnel et rembourser la personne assurée). Les délais pour demander un remboursement pour un paiement indu passent de un an à cinq ans et des sanctions administratives pécuniaires de 15 % du montant reçu peuvent être imposées au professionnel concerné dans ce cas. Les amendes ont augmenté substantiellement et peuvent aller jusqu'à 150 000 \$.

Le 26 janvier 2017, un règlement intitulé *Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation d'un service assuré et régissant les frais de transport des échantillons biologiques* est entré en vigueur. Seuls des frais pour le transport des échantillons biologiques y sont autorisés. Entre autres, l'adoption de ce règlement a eu pour conséquence d'interdire la facturation des médicaments et substances anesthésiques utilisés lors de services assurés.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 472

Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ au cours des trois dernières années, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.

RÉPONSE NO 472

La réponse est fournie à la question particulière numéro 12 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 473

Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2018 et au 31 mars 2019, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :

- a. les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail;
- b. les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail;
- c. les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti;
- d. les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum;
- e. les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu;
- f. les adhérents (adultes, étudiants, etc.);
- g. les autres clientèles.

RÉPONSE NO 473

La réponse est fournie à la question particulière numéro 13 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 474

Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du Régime public d'assurance médicaments, en précisant le nombre pour chaque année depuis 1997.

RÉPONSE NO 474

La réponse est fournie à la question particulière numéro 14 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 475

Indiquez la croissance, en pourcentage, des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1997. Ajouter les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE NO 475

La réponse est fournie à la question particulière numéro 15 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 476

Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicament des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies.

RÉPONSE NO 476

La réponse est fournie à la question particulière numéro 16 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 477

Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de celui de la RAMQ.

RÉPONSE NO 477

La réponse est fournie à la question particulière numéro 17 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 478

Liste des comités formés avec l'industrie pharmaceutique, nom des membres et nombre de rencontres à ce jour.

RÉPONSE NO 478

La Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) a deux rencontres annuelles prévues avec l'association nationale Médicaments novateurs Canada (anciennement Rx&D) qui représente l'industrie pharmaceutique innovatrice canadienne. L'objectif de ces rencontres est d'informer les compagnies pharmaceutiques sur les processus administratifs de la Régie, notamment la codification des médicaments d'exception, ainsi que sur le développement d'outils destinés aux prescripteurs (par exemple : les formulaires spécifiques et les formulaires interactifs). En informant les compagnies, elles peuvent contribuer à la diffusion des outils, mais aussi à donner des renseignements exacts concernant les façons de faire de la Régie.

Au cours de la dernière année financière, deux rencontres ont eu lieu, soit le 17 mai 2018 et le 5 décembre 2018. Lors de ces rencontres, deux représentants de la Régie étaient présents, soit madame Suzanne Berthiaume, directrice de l'évolution et de l'expertise pharmaceutique, et monsieur Alain Albert, pharmacien expert dans cette même direction. Du côté de Médicaments novateurs Canada, lors de la rencontre de mai 2018, les représentants étaient madame Josée Lefebvre (Eli Lilly Canada inc.) et messieurs Philippe Carrier (Novartis Canada) et Patrick Bergeron (Roche Canada). Lors de la rencontre de décembre 2018, seule madame Lefebvre était absente.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 479

Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :

- a. Nombre de médicaments génériques dans cette situation;
- b. Montant remboursé par la RAMQ;
- c. Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 479

La réponse est fournie à la question particulière numéro 18 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 480

Détail des ententes conclues depuis l'entrée en vigueur du projet de loi 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (sommés déboursées, économies réalisées, médicaments visés, etc.).

RÉPONSE NO 480

La réponse est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question particulière numéro 201 du troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 481

Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 481

Voir tableau à la question particulière numéro 18 de l'opposition officielle.

Il s'agit des médicaments génériques non soumis à un prix maximum payable (PMP) au moins un jour pendant la période de référence sans égard à la raison de l'imposition de ce PMP.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 482

Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :

- a. Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;
- b. Montant remboursé par RAMQ;
- c. Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE NO 482

La réponse est fournie à la question particulière numéro 20 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 483

Montant remboursé pour des médicaments d'exception, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 483

La réponse est fournie à la question particulière numéro 21 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 484

Montant remboursé pour des médicaments génériques, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 484

Voir le tableau à la question particulière numéro 18 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 485

Montant remboursé pour des médicaments innovateurs, par année, pour les trois dernières années.

RÉPONSE NO 485

Voir le tableau à la question particulière numéro 20 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 486

État de situation concernant la participation du Québec à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Économies réalisées en 2018-2019 et projections pour 2019-2020.

RÉPONSE NO 486

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question n° 201 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 487

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer :

- a. le budget total pour 2018-2019 et indiquer la comparaison avec 2019-2020;
- b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2019-2020.

RÉPONSE NO 487

La dépense probable pour 2018-2019 est de 2 607,0 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 488

Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer :

- a. le budget total pour 2018-2019 et la comparaison avec 2019-2020;
- b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2019-2020.

RÉPONSE NO 488

La dépense probable pour 2018-2019 est de 4 865,3 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 489

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE NO 489

La réponse est fournie à la question particulière numéro 27 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 490

Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE NO 490

La réponse est fournie à la question particulière numéro 28 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 491

Liste des critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.

RÉPONSE NO 491

Les critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins sont basés sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses. La Régie établit sa stratégie de priorisation des contrôles en fonction d'une analyse des risques.

L'identification des situations à risques provient de différentes sources d'information. L'évolution ou la modification des ententes négociées, les analyses actuarielles de la facturation des médecins, les situations questionnables par les experts cliniques, les dénonciations, la réception des appels de professionnels au centre d'assistance de la RAMQ sont autant d'intrants qui permettent d'identifier des situations qui peuvent représenter des risques de facturation non conforme, abusive ou frauduleuse.

Chacune des situations est analysée afin d'identifier l'ampleur et la probabilité du risque encouru lors du paiement aux médecins. À la suite de ces analyses de risques, les décisions sont prises afin de déterminer le plan d'action à mettre en place.

La Régie agit par la suite sur deux types de vérification, soit les mesures de contrôle systématique et spécifique.

Les mesures de contrôle systématique visent l'ensemble de la facturation des professionnels de la santé ou l'ensemble de la facturation d'une situation d'entente. Les contrôles systématiques sont réalisés manuellement, informatiquement, par échantillonnage ou par monitoring.

Les mesures de contrôle spécifique visent la facturation d'un professionnel ou d'un groupe restreint de professionnels pour lesquels des pratiques ont été identifiées comme étant à risque de non-conformité ou potentiellement abusives ou frauduleuses. Une vérification peut aussi être déclenchée à la suite d'une plainte ou d'une dénonciation.

Les mesures de contrôle spécifique se traduisent par des vérifications de services rendus auprès des personnes assurées, des inspections et des enquêtes administratives ou pénales. Finalement, les professionnels de la santé pour lesquels des pratiques sont non conformes, abusives ou frauduleuses sont soumis à des réclamations, des sanctions administratives pécuniaires ou des amendes.

Mesures systémiques

Les critères de vérification de la Régie pour l'application des mesures de contrôles systémiques sont déterminés de façon à s'assurer que la facturation des professionnels de la santé respecte les ententes négociées entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et les fédérations médicales.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

En lien avec les contrôles informatiques, la Régie vérifie toutes les demandes de paiement qui lui sont transmises annuellement. Ce contrôle se fait de façon informatique et vérifie la présence et la validité de l'information inscrite sur la demande de paiement, par exemple :

- L'admissibilité des personnes ayant reçu les services au régime d'assurance maladie;
- L'admissibilité du médecin aux fins de facturation au Régime public;
- Le lieu de dispensation du service;
- Le contexte, par rapport aux patients ou à la période de la journée, dans lequel le service est facturé.

Le nouveau système de rémunération à l'acte pour les médecins est en place depuis le 4 avril 2016. Ce nouveau système informatique exige des professionnels ou de leur mandataire de fournir davantage d'éléments de facturation et de précisions quant au service fourni, ce qui permet une exploitation différente et plus diversifiée des données de facturation favorisant ainsi la mise en place de nouveaux outils de dépistage. Voici quelques exemples de nouvelles validations effectuées par le système qui ne pouvaient être automatisées dans l'ancien :

- application avant paiement des contrôles sur le nombre maximum d'actes par professionnel, peu importe le nombre de patients;
- validation des maximums de services rendus par établissement;
- validation optimisée de la facturation des professionnels pour les personnes assurées qui sont dans un état requérant des soins urgents et qui ne sont pas en mesure de présenter leur carte d'assurance maladie;
- gestion automatisée du calcul et du contrôle des honoraires en fonction de l'horaire;
- retrait de la section des renseignements complémentaires qui était un champ de saisi en texte libre. Le professionnel doit par conséquent saisir des champs d'information selon les situations propres à chaque professionnel et selon la nature de l'acte facturé.

Le nouveau système permet à la Régie de renforcer les contrôles de la facturation et d'élargir la portée des contrôles de la Régie et ainsi d'effectuer davantage de validation automatisée sur des situations permises aux ententes, mais questionnables d'un point de vue de la pratique. La Régie privilégie l'introduction de nouvelles validations avant paiement qui font en sorte que la Régie ne verse pas d'honoraires ou effectue des ajustements aux honoraires lorsque des vérifications supplémentaires sur une pratique questionnable sont ciblées par le système en fonction des validations introduites. Ces vérifications portent sur l'ensemble des demandes de paiement soumises annuellement à la Régie.

De plus, les nouvelles fonctionnalités du système permettront désormais d'identifier selon certains barèmes une facturation hors normes et de demander aux professionnels des pièces justificatives permettant de valider la situation (ex. : nombre d'heures d'un anesthésiologiste dans une même journée).

En plus des mesures de contrôles des systèmes informatiques, la Régie systématise des mesures de contrôles manuelles, afin de vérifier la conformité de la rémunération versée. Par exemple, par la vérification des signatures sur les demandes de paiement des modes de rémunération autres que la rémunération à l'acte.

Mesures spécifiques

La Régie bonifie ses vérifications en appliquant des contrôles spécifiques sur des situations que les systèmes informatiques ne peuvent déceler. Par exemple, les contrôles spécifiques permettent à la Régie de s'assurer que :

- les services facturés correspondent aux services décrits par les médecins;
- les services facturés correspondent aux services reçus par les patients;
- les services facturés ont bel et bien été reçus par la personne assurée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 492

Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.

RÉPONSE NO 492

Ventilation détaillée de la rémunération des médecins Coûts (en M\$)

	2017-2018
Rémunération à l'acte¹	5 424,5
Omnipraticiens	2 171,5
Spécialistes	3 253,0
Salaire et vacation	424,2
Mixte	1 269,1
Forfait et primes	331,8
Avantages prévus au Régime	158,1

¹ Les remboursements aux personnes assurées et les services professionnels reçus hors du Québec sont répartis au prorata de la rémunération à l'acte des médecins différenciée selon leur Fédération.

Nombre de services rendus¹	2017-2018
Omnipraticiens	29 833 769
Spécialistes	64 583 142
Total	94 416 911

¹ Données tirées de la rémunération à l'acte et acte mixte des chaînes MOD, RFP et SLE incluses dans le programme 4 du MSSS.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 493

Nombre de médecins actifs en CLSC, en CH et en CHSLD, etc., et ce, au 31 mars 2018 et au 31 mars 2019.

RÉPONSE NO 493

La réponse est fournie à la question particulière numéro 29 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 494

Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.

RÉPONSE NO 494

La réponse est fournie à la question particulière numéro 30 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 495

Liste des causes devant les tribunaux en 2018-2019. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.

RÉPONSE NO 495

La réponse est fournie à la question particulière numéro 31 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 496

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés de la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.

RÉPONSE NO 496

La réponse est fournie à la question particulière numéro 32 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 497

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes non participants à la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.

RÉPONSE NO 497

La réponse est fournie à la question particulière numéro 33 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 498

Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer en 2018-2019:

- a. pour cause de retraite ;
- b. pour cause de décès ;
- c. pour cause de départ temporaire à l'étranger ;
- d. pour cause de départ définitif à l'étranger ;
- e. pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).

RÉPONSE NO 498

La réponse est fournie à la question particulière numéro 34 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 499

Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.

RÉPONSE NO 499

La réponse est fournie à la question particulière numéro 35 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 500

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2018-2019. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.

RÉPONSE NO 500

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique	47
Nombre d'actes effectués en 2018-2019	15 862 actes 4 423 personnes assurées
Nombre de dentistes ayant atteint les plafonds	Aucun
Nombre de fois	-
Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique	La Régie de l'assurance maladie du Québec ne dispose pas de liste d'attente avec un nombre de patients calculé. Les établissements du réseau de la santé et des services sociaux sont responsables de la gestion des listes d'attente.

Ces données sont produites pour la période du 1^{er} avril 2018 au 28 février 2019.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 501

Nombre de médicaments et produits retirés de la *Liste des médicaments* 2018-2019. Indiquer le nom du médicament ou du produit et les motifs du retrait.

RÉPONSE NO 501

La réponse est fournie à la question particulière numéro 36 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 502

Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception, par année, au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE NO 502

La réponse est fournie à la question particulière numéro 37 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 503

Bilan détaillé des sommes investies dans le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), les heures de services rendus et les montants payés, détails sur le profil de la clientèle et la répartition des entreprises, depuis 2008-2009.

RÉPONSE NO 503

Voir les tableaux aux pages suivantes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -**

BILAN DES SOMMES INVESTIES

Sommes versées en aides fixes/variables et compensatoires (en millions \$)

	2018-2019 ¹
Aides fixe/variable versées aux clients	61,94
Aide compensatoire versée aux entreprises	22,28
TOTAL	84,22

¹ Données au 28 février 2019 concernant l'aide fixe/variable versée

Aides fixes/variables : Résultats provenant du suivi des versements d'aide fixe et variable (réf. ADA1404A).

Aide compensatoire : Résultats provenant du suivi des versements d'aide compensatoire (réf. ADA1409A).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -**

Profil de la clientèle selon le sexe, l'âge, la composition familiale et le type d'aide¹

		28 février 2019 ¹	
Sexe		Nombre	Total
Femme		70 178	71%
Homme		28 399	29%
Âge		Nombre	Total
Moins de 65 ans		21 508	22%
65 - 74 ans		22 633	23%
75 ans ou plus		54 436	55%
Composition		Nombre	Total
Personne seule		67 958	69%
Couple ou famille		30 619	31%
Type d'aide	Âge	Nombre	Total
Fixe	Moins de 65 ans	9 857	10%
	65 -74 ans	5 798	6%
	75 ans ou plus	9 851	10%
Variable	Moins de 65 ans	11 651	12%
	65 -74 ans	16 835	17%
	75 ans ou plus	44 585	45%
Total		98 577	100%

¹ Données au 28 février 2019 concernant l'aide versée

Données provenant du tableau 5 du bilan administratif du PEFSAD (REQ 5A-B-C-D, réf AD16020101)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -**

Nombre d'heures de services rendus par groupe d'âge et type d'aide financière

Catégorie d'âge	2018-2019 ¹
Moins de 65 ans	1 319 537
Aide fixe	529 136
Aide variable	790 401
65 ans à 74 ans	1 089 640
Aide fixe	245 683
Aide variable	843 957
75 ans et plus	3 009 993
Aide fixe	441 920
Aide variable	2 568 073
Total	5 419 170
Aide fixe	1 216 739
Aide variable	4 202 431

¹ Données au 28 février 2019 concernant l'aide versée

Données provenant du tableau 13 du bilan administratif du PEFSAD (réf. AD16020101).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

Répartition des entreprises accréditées selon la région sociosanitaire

Région	2019-02-28 ¹
	Nombre
Bas-Saint-Laurent	8
Saguenay-Lac Saint-Jean	5
Capitale Nationale	7
Mauricie et Centre-du-Québec	12
Estrie	8
Montréal	9
Outaouais	4
Abitibi-Témiscamingue	7
Côte-Nord	5
Nord-du-Québec	1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6
Chaudière-Appalaches	8
Laval	1
Lanaudière	5
Laurentides	6
Montérégie	9
Total des entreprises accréditées	101

¹ Données au 28 février 2019 concernant l'aide versée

Données provenant du tableau 1 du bilan administratif du PEFSAD (réf. AD16020101)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 504

Provenance des sommes affectées au PEFSAD (enveloppe, fonds, programme).

RÉPONSE NO 504

Le PEFSAD est un programme gouvernemental mis sur pied en 1997 dans le but de structurer l'offre de service en aide domestique, soutenir financièrement la demande des personnes âgées en perte d'autonomie et à faible revenu, créer de l'emploi et lutter contre le travail au noir.

Ce programme est placé sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ce dernier en a confié la gestion à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) (décret 925-99).

Les sommes affectées au PEFSAD sont issues des fonds du MSSS. En 2017-2018, le MSSS a investi 87,4 millions de dollars dans le PEFSAD :

- 66,3 millions de dollars en aide aux clients;
- 21,2 millions de dollars en aide aux entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD).

Le PEFSAD est accessible à toute la population québécoise. Sur la base de services d'aide domestique rendus par une EÉSAD reconnue pour les fins du programme, une réduction du tarif horaire exigé par cette entreprise est consentie à la personne qui bénéficie du programme.

L'aide minimale et maximale, accordée sous forme d'exonération à la personne, est payée par la RAMQ à l'EÉSAD. Une exonération de 4 \$ est accordée par heure de service (aide fixe) et une exonération additionnelle de 1,43 \$ à 11,44 \$ (aide variable) aux personnes de 65 ans et plus à faible revenu ou de moins de 65 ans sur référence de l'établissement qui s'ajoute au 4 \$ d'aide fixe. Ceci porte à 15,44 \$ l'exonération totale maximale pour les personnes démunies financièrement en 2017-2018.

Depuis 2017-2018, le PEFSAD est indexé et l'aide variable maximale s'élève donc à 11,68 \$ de l'heure en 2019-2020. L'indexation est appliquée au 1^{er} avril.

Ainsi, la personne ne paie que la différence entre le tarif exigé par l'entreprise et le montant d'aide qui lui est accordé.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 505

Nouvelles sommes ajoutées au PEFSAD en 2018-2019 et les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE NO 505

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des services sociaux à la question n° 284 des questions particulières du Troisième groupe d'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 506

Nombre de plaintes au total et nombre de plaintes concernant les frais accessoires.

RÉPONSE NO 506

Entre le 1^{er} avril 2018 et le 28 février 2019, 510 plaintes ont été reçues au bureau du Commissaire aux plaintes des personnes assurées (BCAP) de la Régie de l'assurance maladie du Québec concernant tous les services et programmes administrés.

En ce qui concerne les frais accessoires, le BCAP a traité, entre le 1^{er} avril et le 28 février, 160 dossiers. La très grande majorité de ces dossiers, soit 154, ont été comptabilisés comme des demandes d'assistance, les citoyens s'interrogeant sur la légalité de frais qui leurs étaient réclamés ou qu'ils avaient défrayés. Lorsqu'il s'agit de situations où, selon l'information fournie par le citoyen, les frais décrits ne semblent pas permis, ce dernier est alors invité à effectuer une demande de remboursement et le BCAP transmet au secteur concerné une dénonciation. Les 6 plaintes reçues portaient sur le fait que certains frais administratifs peuvent toujours être facturés, par exemple pour la complétion de formulaires d'absence du travail.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 507

Nombre de communications reçues (courriels, lettres et appels téléphoniques) au sujet des frais accessoires, des questions sur la facturation et des demandes de remboursement.

RÉPONSE NO 507

- Courriels de demandes d'information en provenance des personnes assurées traitant de la facturation de frais accessoires : 2 181
- Courriels de demandes d'information en provenance des professionnels de la santé concernant les frais accessoires : 515
- Courriers de demandes d'information sur les frais accessoires : 26
- Courriers de demandes de remboursement de frais accessoires : 3 604
- Appels téléphoniques concernant les frais accessoires : cette information n'est plus disponible. Les appels téléphoniques qui nécessitent un suivi auprès du demandeur sont inclus dans les données reliées aux courriels.

Les courriels de demandes d'information en provenance des personnes assurées et des professionnels de la santé sont à l'origine des appels qui nécessitent un suivi auprès du demandeur. En effet, ces demandes d'information se transforment en courriels à l'interne pour obtenir l'information au suivi auprès des experts de contenu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 508

Effectifs affectés :

- a. à l'étude ou à la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 et touchant la RAMQ;
- b. au dossier des GMF;
- c. au traitement des médicaments d'exception;
- d. au DSQ;
- e. au registre des consentements au don d'organes et de tissus.

RÉPONSE NO 508

- a. L'étude ou la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 touchant la RAMQ est complétée pour la mise en œuvre des projets depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection de certains renseignements de santé (LPCRS) en juin 2013.
- b. 1 826 heures rémunérées sont affectées au soutien opérationnel et à l'entretien de l'application en lien avec les GMF : inscription et mises à jour des GMF et des patients auprès d'un médecin de famille, le tout soutenu par une transaction en ligne ou par des échanges de système à système.

5 478 heures rémunérées sont affectées au support téléphonique en lien avec le GMF à la Direction du Centre de relations clientèle de Québec (DCRC-QUEBEC).
- c. 51 136 heures rémunérées sont affectées directement au traitement des demandes d'autorisation des patients et médicaments d'exception (en excluant les gestionnaires).
- d. 208 198,2 heures rémunérées sont affectés au DSQ.
- e. 9 132 heures rémunérées

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 509

Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.

RÉPONSE NO 509

La réponse est fournie à la question particulière numéro 40 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 510

État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).

RÉPONSE NO 510

La réponse est fournie à la question particulière numéro 41 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 511

Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.

RÉPONSE NO 511

Ne faisant pas partie de son mandat, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) n'a fait aucune étude sur des maladies graves et incurables. Elle peut toutefois avoir contribué à des études sur le sujet en rendant accessibles ses données aux ministères, organismes ou à la communauté scientifique.

Par ailleurs, en vertu de la Loi sur l'assurance médicaments, la couverture assumée par la RAMQ pour sa clientèle ne prend pas en compte les médicaments non couverts par une assurance privée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 512

État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et de la franchise.

RÉPONSE NO 512

Paramètres de contribution* Régime public d'assurance médicaments (RPAM)

Adhérents	Personnes de 65 ans et plus					PAFDR*** sans contraintes sévères à l'emploi
	SRG** maximal (100 %)	SRG presque maximal (de 94 % à 99 %)	SRG partiel (de 1 % à 93 %)	Aucun SRG (0 %)		
Franchise mensuelle (\$)						
2018	19,90	0,00	0,00	19,90	19,90	0,00
Coassurance						
2018	34,9 %	0 %	0 %	34,9 %	34,9 %	0 %
Contribution mensuelle maximale (\$)						
2018	90,58	0,00	0,00	53,16	90,58	0,00

Source : Communiqués de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

* Paramètres au 1^{er} juillet 2018.

** Supplément de revenu garanti

*** Prestataires d'une aide financière de dernier recours

Remarques

Certaines catégories d'assurés bénéficient d'une exemption de contribution :

- les enfants et les étudiants de 18 à 25 ans assurés par le RPAM ont toujours été exemptés de contribution à l'achat de médicaments;
- les prestataires d'une aide financière de dernier recours (PAFDR) avec contraintes sévères à l'emploi sont totalement exemptés de contribution depuis le 1^{er} octobre 1999 alors que ceux sans contraintes sévères à l'emploi sont exemptés depuis le 1^{er} juillet 2007;
- les personnes de 65 ans ou plus recevant le SRG maximum ne paient plus de contribution à l'achat de médicaments depuis le 1^{er} juillet 2005;
- les personnes de 65 ans ou plus recevant de 94 % à 99 % du SRG maximum ont bénéficié de paramètres de contribution réduits à partir du 1^{er} mars 2003, soit les mêmes paramètres de contribution que les PAFDR sans contraintes sévères à l'emploi; depuis le 1^{er} juillet 2007, elles ne paient plus de contribution à l'achat de médicaments.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 513

Économies engendrées par l'abolition de la règle des 15 ans en 2018-2019 ainsi que les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE NO 513

L'abolition de la règle des 15 ans a engendré des économies estimées de l'ordre de 150 M\$ par année financière.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 514

État de situation concernant les ruptures d'approvisionnement de médicaments, incluant notamment le nombre de ruptures en 2018.

RÉPONSE NO 514

Il est important de souligner que la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) n'a pas la responsabilité de déclarer les ruptures d'approvisionnement. Toutefois, dans le cadre du Régime public d'assurance médicaments (RPAM), lorsque des problèmes d'approvisionnement pour un produit donné sont signalés à la Régie, c'est-à-dire lorsqu'aucun des produits entièrement remboursés n'est disponible aux pharmaciens, la Régie peut intervenir pour permettre le paiement d'un produit de remplacement. Ce dernier est un médicament qui n'est pas entièrement remboursé par le RPAM ou qui n'est pas inscrit à la Liste. À titre d'exemple, le produit de remplacement peut être le médicament innovateur pour lequel la personne assurée n'aurait pas d'excédent à déboursier, un médicament commercialisé identique, mais non inscrit à la Liste ou une préparation réalisée à partir de l'ingrédient actif. Les pharmaciens sont alors informés par une infolettre.

Année ¹	TOTAL
	Produits ²
2018	375

¹ Ces données réfèrent à une année civile.

² Ces données n'incluent pas celles liées aux ruptures d'approvisionnement des médicaments en établissement. Les médicaments obtenus lors d'une hospitalisation ou d'un hébergement prolongés sont payés dans le cadre de l'assurance hospitalisation administrée par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 515

Montant versé aux médecins en traitement différencié au préférentiel pour les consultations de patients en isolement, au total ainsi que pour chaque spécialité médicale concernée.

RÉPONSE NO 515

L'entente convenue avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) prévoit des honoraires additionnels sur certaines visites et consultations principales pour les patients atteints d'une infection nécessitant un isolement.

En 2017-2018, soit la dernière année complète avant l'abolition de ces honoraires, cette mesure représentait 2,8 M\$ pour la spécialité de la médecine interne et 0,9 M\$ pour la spécialité de l'anesthésiologie.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 516

État de situation concernant l'application des solutions proposées par l'Association des pharmaciens propriétaires en juillet 2010 et en janvier 2011 au sujet des pénuries de médicaments.

RÉPONSE NO 516

Dans une lettre du 23 juillet 2010, l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) demandait au Conseil du médicament, maintenant devenu l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS), la tenue d'une rencontre afin de discuter de différentes mesures pouvant alléger les situations irritantes liées aux ruptures de stock et invitant la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) à participer à cet échange. L'AQPP proposait alors la mise en place d'un mécanisme de gestion en temps réel des stocks au niveau provincial ainsi que d'un système de contrôle des ruptures de stock. Ces mesures auraient notamment nécessité des modifications légales et réglementaires importantes pour les fabricants et les grossistes en médicament. Des représentants de l'INESSS, de la Régie, ainsi que du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ont participé à cet échange. La rencontre s'est conclue avec l'engagement que les trois organismes gouvernementaux se concerteraient sur les suites à donner, avec un retour auprès de l'AQPP au plus tard en mars 2011.

Le 11 mars 2011, le ministère de la Santé du Canada acheminait une lettre aux associations de fabricants de médicaments les invitant à transmettre l'information requise sur les ruptures de stock pour éviter les effets sur la population. À défaut d'une collaboration volontaire, il était annoncé que le gouvernement fédéral envisagerait l'avenue des modifications réglementaires. Le 18 mars 2011, la Régie informait l'AQPP que tenant compte de l'intervention du gouvernement fédéral, il avait été décidé de ne pas créer de Table multisectorielle sur les ruptures de stock.

En 2011, le conseil d'administration de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ) a mis sur pied un comité de travail qui avait pour objectif « d'étudier les causes expliquant les ruptures d'approvisionnement en médicaments et de proposer des outils et des pistes de solution pouvant faire l'objet d'une stratégie nationale ». Le comité de travail était composé de l'OPQ, du Collège des médecins du Québec (CMQ), de l'AQPP et de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES). La Régie n'était pas partie prenante des travaux. Le rapport a été adopté en mars 2012 par chacun des conseils d'administration des organismes impliqués. Compte tenu de la portée de ces recommandations, qui s'adressaient avant tout au gouvernement fédéral, et des initiatives entreprises par Santé Canada à ce moment, la Régie demeurait en attente du résultat de la démarche.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

En 2014, la Régie a analysé de mars à mai les recommandations formulées par l'OPQ et ses partenaires. Le 10 février 2015, la ministre de la Santé fédérale a annoncé l'élaboration d'un projet de règlement qui obligerait les fabricants à divulguer les pénuries de médicaments. En juin 2015, le Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (pénuries et discontinuation de la vente de drogues) a été publié dans la *Gazette du Canada*. Ce Règlement, en vigueur depuis le 14 mars 2017, oblige le signalement obligatoire des pénuries et des cessations de vente des médicaments sur un site Web accessible à tous. Les médicaments visés sont ceux pour lesquels une pénurie ou une cessation de vente pourraient être nuisibles à la santé des citoyens. Par ailleurs, le Québec, représenté par le MSSS, participe au Groupe de travail provincial-territorial sur les pénuries de médicaments¹. Ce groupe est responsable de la communication de renseignements au sujet des pénuries et joue un rôle important dans la détection et le suivi des pénuries et la prise de mesures d'atténuation. Le groupe fait aussi fonction de représentant des provinces et territoires au sein du Comité directeur multilatéral sur les pénuries des médicaments (CDM)². Également, un comité des partenaires³, chapeauté par le MSSS, est en place afin de discuter des problématiques pouvant survenir lors de pénuries de médicaments.

¹ Toutes les provinces et les territoires du Canada participent à ce groupe de travail. À ce groupe s'ajoutent Medbuy et HealthPRO, deux organismes de regroupement d'achats au Canada.

² Comité sous la responsabilité de Santé Canada regroupant les acteurs du milieu du médicament au Canada.

³ Le comité des partenaires est composé des acteurs suivants : Groupe d'approvisionnement en commun du Québec, Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est-du-Québec, Direction générale des services de santé et médecine universitaire et Direction des affaires pharmaceutiques et du médicament du MSSS, SigmaSanté, OPQ, Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ), Regroupement des chefs pharmaciens de l'Est-du-Québec, CMQ et Regroupement des chefs pharmaciens de Nord-de-l'Île-de-Montréal.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 517

Nombre de Québécois non inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.

RÉPONSE NO 517

La RAMQ ne tient pas de registre des personnes non inscrites au régime public d'assurance maladie.

Toutefois, en comparant les données de la RAMQ avec celles de l'Institut de la statistique du Québec, voici les résultats obtenus :

Groupe d'âge	Nombre de personnes inscrites et admissibles au régime d'assurance maladie du Québec (juillet 2018)	Population totale selon l'Institut de la statistique du Québec (juillet 2018)
0-4 ans	423 995	483 310
5-9 ans	461 233	460 497
10-14 ans	423 676	426 261
15-19 ans	394 378	422 430
20-24 ans	431 603	505 345
25-44 ans	2 050 692	2 209 688
45-64 ans	2 293 713	2 348 691
65-74 ans	905 700	909 702
75 ans et plus	671 487	669 575
Total	8 056 477	8 390 499

Les données figurant dans la colonne de l'Institut de la statistique du Québec ont été obtenues en consultant son site Internet :

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html>

(Population du Québec par âge et sexe)

Le nombre de personnes inscrites et admissibles au régime public d'assurance maladie est calculé en fonction des règles d'admissibilité au régime. Il ne représente pas la donnée officielle de la population du Québec, celle-ci étant calculée par l'Institut de la statistique du Québec selon ses propres méthodes.

Différentes situations expliquent l'écart entre le nombre de personnes inscrites et admissibles au régime public d'assurance maladie et la population totale du Québec. Cet écart est composé, notamment, des personnes dont le dossier ne répond pas aux critères d'admissibilité de la RAMQ et de celles dont la carte d'assurance maladie est expirée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 518

Détail des contrats et des ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.

RÉPONSE NO 518

Innovateurs :

Le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* de la Régie mentionne que 70 ententes d'inscription étaient en vigueur au 31 mars 2018. Ces ententes concernent 28 fabricants et 82 produits. La somme globale annuelle provenant des fabricants en application de ces ententes s'élève à 222,3 M\$.

Génériques :

Le 16 juillet 2017, le ministre émettait un communiqué de presse annonçant une Entente de principe entre le gouvernement du Québec et l'Association canadienne du médicament générique (ACMG). L'entente se déploiera sur cinq ans, et fera réaliser des économies de plus de 1,5 G\$ de dollars aux contribuables québécois, ce qui représente plus de 300 M\$ annuellement.

Rappelons que le coût des médicaments génériques représente une dépense de plus de 800 M\$ pour les assurés du régime général d'assurance médicaments. Les modalités de l'Entente sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2017.

Le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* de la Régie mentionne que 65 ententes d'inscription étaient en vigueur au 31 mars 2018. Elles concernent 65 fabricants et 2 788 produits. La somme globale annuelle provenant des fabricants en application de ces ententes est de 153,3 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 519

Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens en 2016-2017, en 2017-2018 et en 2018-2019.

RÉPONSE NO 519

La réponse est fournie à la question particulière numéro 45 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 520

Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.

RÉPONSE NO 520

Au 28 février 2019, 995 479 personnes transigeaient en anglais avec la RAMQ sur une population inscrite à l'assurance maladie de 8 103 870 personnes, ce qui correspond à 12,3 %.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 521

Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.

RÉPONSE NO 521

La réponse est fournie à la question particulière numéro 46 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 522

État de situation au sujet du registre du don d'organes.

RÉPONSE NO 522

La réponse est fournie à la question particulière numéro 47 de l'opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 523

Sommes affectées au don d'organe, par région et par établissement, au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2019-2020.

RÉPONSE NO 523

Il est impossible de présenter les sommes affectées au don d'organes par région et par établissement. La raison étant que les sommes dédiées au don d'organes sont incluses dans le budget global des établissements incluant le personnel de soutien, les médicaments, les analyses et tests nécessaires au déroulement du don d'organes, etc.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 524

Pour les cinq dernières années, ventilation des dépenses du régime public par :

- a) Dépense totale (brut);
- b) Honoraires versés aux pharmaciens;
- c) Somme versée aux grossistes;
- d) Frais d'administration du régime public;
- e) Remboursement total de médicament;
 - i. Médicaments innovateurs;
 - ii. Médicaments génériques;
 - iii. Autres.

RÉPONSE NO 524

Les coûts sont en M\$.

Du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Médicaments ¹	Coût du médicament sans marge	Marge du grossiste	Coût du médicament avec marge	Honoraires du pharmacien ²	Coût brut	Coût Régie	Frais ³ d'administration
Génériques	794,7	50,6	845,3	1 087,0	1 932,3	1 379,9	60,5
Innovateurs	2 401,7	113,6	2 515,3	310,3	2 825,6	2 483,3	
Non classés	24,7	1,4	26,1	8,7	34,8	31,1	
Total du RPAM⁴	3 221,1	165,6	3 386,7	1 406,0	4 792,7	3 894,3	

¹ La classification innovateurs/génériques est basée sur l'indicateur présent au niveau des bases de données de la RAMQ au 31 janvier 2019. Il est possible qu'un médicament non inscrit à la *Liste des médicaments* ne soit pas classé et se retrouve donc au niveau des « Non classés ». Cette note est valable pour toutes les colonnes intitulées « Médicaments ».

² Les honoraires pharmaceutiques excluent tous les services de consultation ainsi que certains services non rattachés aux médicaments notamment les refus d'exécution d'une ordonnance et les opinions pharmaceutiques. Cette note est valable pour toutes les colonnes intitulées « Honoraires du pharmacien ».

³ Données du *Rapport annuel de gestion* de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

⁴ Régime public d'assurance médicaments.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 525

Liste des mesures et des montants économisés depuis l'année 2014-2015 en lien avec l'achat de médicaments.

RÉPONSE NO 525

Mesures	Mise en place de la mesure	Entrée en vigueur au Québec	Impact annuel
Abolition de la règle des 15 ans	Gouvernement du Québec	14 janvier 2013	150 M\$
Abolition de l'indexation des prix des médicaments	Gouvernement du Québec	1 ^{er} avril 2013	45 M\$
Première initiative pancanadienne	Alliance pancanadienne	3 juin 2013	32 M\$
Baisse des prix des génériques en Alberta à 18 %	Alberta	15 juillet 2013	16 M\$
Application d'un prix maximum payable (PMP) à la classe des inhibiteurs de la pompe à protons (IPP)	Gouvernement du Québec	1 ^{er} octobre 2013	35 M\$ au net
Deuxième initiative pancanadienne	Alliance pancanadienne	24 avril 2014	32 M\$
Ententes d'inscription avec les compagnies pharmaceutiques	Alliance pancanadienne	21 avril 2015	222,3 M\$ ¹
Resserrement de la mention « Ne pas substituer » (NPS)	Gouvernement du Québec	24 avril 2015	40 M\$
Troisième initiative pancanadienne	Alliance pancanadienne	24 avril 2015	16 M\$
Réduction du PMP applicable à la classe des IPP	Gouvernement du Québec	24 juillet 2015	10 M\$
Quatrième initiative pancanadienne	Alliance pancanadienne	15 juin 2016	8 M\$
Cinquième initiative pancanadienne	Alliance pancanadienne	1 ^{er} avril 2017	30 M\$
Limite du nombre remboursable de réactifs quantitatifs du glucose dans le sang (bandelettes)	Ontario	3 mai 2017	Non évalué ²
Limite du nombre remboursable de jours de traitement par les inhibiteurs de la pompe à protons	Gouvernement du Québec	3 mai 2017	Non évalué ²
Entente de principe avec l'Association canadienne du médicament générique	Gouvernement du Québec	1 ^{er} octobre 2017	304 M\$

¹ *Rapport annuel de gestion 2017-2018*, Régie de l'assurance maladie du Québec.

² Mesures mises en place dans une perspective d'un usage optimal des médicaments et en s'appuyant sur des avis produits par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. Étant donné les différentes considérations spéciales, il est possible qu'il y ait un certain délai avant d'atteindre le plein rendement des économies escomptées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 526

État de situation concernant la détermination du prix des médicaments génériques (balise de prix).

RÉPONSE NO 526

Depuis avril 2013, le Québec a bénéficié des baisses de prix engendrées par les balises de prix mises en œuvre par l'Alliance pancanadienne pharmaceutique, et ce, en raison de l'engagement du fabricant à l'égard du meilleur prix au Canada. Le changement majeur intervenu en 2017 a été la conclusion, au mois de juillet, d'une entente de principe entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et l'Association canadienne du médicament générique. Des économies annuelles de 304 M\$ découleront de cette entente de principe quinquennale.

À la suite de cette entente de principe, des ententes d'inscription ont été conclues avec les différents fabricants de médicaments ayant des produits génériques inscrits à la Liste de médicaments du Régime général d'assurance médicaments. En l'absence d'ententes d'inscription, les produits génériques de dix fabricants ont été désinscrits lors de la mise à jour de la Liste de médicaments de décembre 2017.

Selon le rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec portant sur l'exercice 2017-2018, il y avait 65 ententes d'inscription avec autant de fabricants génériques au 31 mars 2018. Ces ententes couvraient 2 788 produits pour un rendement annuel de 153 M\$.

Le 3 avril 2018, des baisses de prix significatives, touchant un nombre important de molécules à volume de vente élevé, sont entrées en vigueur. Tant les assurés du régime public que ceux des régimes privés en profiteront. Dans le régime public, ces baisses de prix ont généré des économies de l'ordre de 150 M\$. Il n'est pas possible de quantifier les économies générées dans les régimes privés, puisque nous n'avons pas accès à ces données.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 527

Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ.

RÉPONSE NO 527

	Année financière 2018-2019¹
Nombre de patients ²	155 736

¹ Données au 28 février 2019

La période de référence est basée sur la date du service.

² Nombre de patients distincts peu importe le type de service.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 528

Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années pour des services hospitaliers donnés en Ontario.

RÉPONSE NO 528

Année financière
2018-2019 ¹
130 271 932,50 \$

¹ Données au 28 février 2019

La période de référence est basée sur la date du service.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 529

Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE NO 529

Année financière
2018-2019 ¹
25 645 260,13 \$

¹ Données au 28 février 2019

La période de référence est basée sur la date du service.

Les montants forfaitaires ont été inclus aux honoraires des médecins.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 530

État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs (notamment d'inspection) demandée par la RAMQ afin de mieux remplir sa mission.

RÉPONSE NO 530

À la suite de l'étude détaillée du projet de loi 92, la Loi 28 visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse, est entrée en vigueur le 7 décembre 2016, sauf pour quelques exceptions.

Ainsi, la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) dispose dorénavant de nouveaux pouvoirs et des pouvoirs accrus lui permettant de poursuivre ses fonctions avec toute l'efficacité voulue dans le cadre de l'exercice de ses différentes missions.

En voici une liste détaillée, quoique non-exhaustive :

Professionnels de la santé, pharmaciens et dispensateurs de services assurés

- Les pouvoirs d'inspection et d'enquête permettent à la Régie de requérir auprès de toute personne tout renseignement ou document concernant les activités exercées par un professionnel de la santé ou d'un dispensateur de services assurés. Toute personne qui entrave le travail d'un inspecteur ou d'un enquêteur commet une infraction et est passible d'une amende. (art. 19.2, 20.1 et 21 LRAMQ)
- La Régie peut exiger tout document ou renseignement contenu dans le dossier d'une personne assurée tout en assurant la confidentialité de ces informations. (art. 20.1 LRAMQ)
- La Régie peut demander à un juge de la Cour supérieure de prononcer une injonction pour faire cesser des pratiques qui contreviennent à une disposition des lois qu'elle est chargée d'appliquer. (art. 21.1 LRAMQ)
- Pour les dispensateurs de services assurés, comme le définit l'article 1 de la Loi, des dispositions similaires à celles applicables aux professionnels de la santé sont prévues, notamment à l'égard du recouvrement par la Régie de paiements non autorisés réclamés ou obtenus par ces dispensateurs. (art. 38.1 et ss. LAM)
- Le délai de prescription est modifié : il passe de 36 mois à 60 mois pour des services fournis non conformément à l'entente et à 10 ans pour les services qui n'ont pas été fournis, qu'il n'a pas fournis lui-même ou qu'il a faussement décrits ou des services non assurés. (art. 22.2 LAM)
- La prescription applicable à une réclamation de la Régie auprès d'un professionnel de la santé ou d'un dispensateur est suspendue à compter de la notification par la Régie d'un avis d'enquête au professionnel de la santé ou au dispensateur, pour une période d'un an ou jusqu'au dépôt du rapport d'enquête, selon le plus court délai. (art. 22.2 et 38.3 LAM)
- Le délai dont dispose un professionnel de la santé ou un tiers pour contester une décision de la Régie visant des paiements non autorisés est réduit : il passe de 6 mois à 60 jours suivant la notification de la décision. (art. 22.0.1 LAM)
- Les amendes, qui étaient généralement de 1 000 \$ à 2 500 \$ et de 2 000 \$ à 5 000 \$ en cas de récidive, ont augmenté substantiellement et peuvent aller jusqu'à 150 000 \$. (art. 22 et 38.1 LAM)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

- Des sanctions administratives pécuniaires ont été ajoutées : 10 % du paiement que le professionnel de la santé ou le dispensateur a réclamé ou obtenu pour les services fournis non conformément à l'entente ou 15 % du paiement que le professionnel de la santé ou le dispensateur a réclamé ou obtenu pour des services qui n'ont pas été fournis, qu'il n'a pas fournis lui-même ou qu'il a faussement décrits ou des services non assurés. (art. 22.0.1, 22.2, 38.3, 50 LAM et 80.4 alinéa 4 LAMed)
- La Régie peut recouvrer du professionnel de la santé ou du tiers, par compensation ou autrement, toute somme reçue à l'encontre de la Loi sur l'assurance maladie, sans que la personne assurée ait fait de demande de remboursement à la Régie. (art. 22.0.1 LAM)
- La Loi prévoit des amendes (1 000 \$ à 10 000 \$) à quiconque aide ou encourage une personne à obtenir ou à recevoir de la Régie, directement ou indirectement, le bénéfice de services que cette personne n'a pas le droit d'obtenir ou de recevoir en vertu de la présente loi, ni sciemment aider ou encourager une autre personne à ainsi obtenir ou recevoir le bénéfice des services de façon abusive ou injustifiée. En cas de récidive, les amendes minimales et maximales sont portées au double. (art. 74 LAM)
- Dans certaines circonstances prévues par la loi, une décision de la Régie, rendue à l'égard d'un professionnel de la santé, d'un tiers ou d'un dispensateur a un caractère public. (art. 22.6 LAM) La Régie peut communiquer des renseignements obtenus pour l'exécution de la présente loi à un organisme qui est chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime. (art. 65 LAM)
- Le montant des paiements qu'un professionnel de la santé a obtenus pour des services fournis non conformément à l'entente, des services qui n'ont pas été fournis ou faussement décrits, peut être établi par inférence statistique sur le seul fondement de renseignements obtenus par échantillonnage de ces services. (art. 22.2 LAM)

Pharmaciens, fabricants, grossistes en médicaments et intermédiaires

- Les amendes ont augmenté substantiellement : elles peuvent aller jusqu'à 1 M\$ pour les fabricants, les grossistes ou les intermédiaires. En cas de récidive, les amendes prévues à la loi peuvent être doublées dans certaines circonstances. (art. 81 et ss. LAMed)
- Des sanctions administratives pécuniaires ont été ajoutées en matière de pratiques commerciales interdites : 15 % du montant dont un fabricant, un grossiste ou un intermédiaire est redevable à la suite d'une enquête. (art. 80.4 LAMed)
- Lorsque la Régie, à la suite d'une enquête, est d'avis que des services pharmaceutiques ou des médicaments, dont le paiement réclamé par un pharmacien ont fait l'objet de ristournes, de gratifications ou autres avantages non autorisés par règlement du gouvernement à ce pharmacien, elle peut diminuer le paiement de ces services ou médicaments du montant de ces avantages ou procéder au remboursement de ce montant par compensation ou autrement. (art. 22 LAMed)
- Le ministre peut suspendre la couverture d'assurance d'un médicament ou d'une fourniture d'un fabricant, y mettre fin ou ne pas réinscrire un médicament ou une fourniture de ce fabricant lors de la mise à jour de la Liste des médicaments, dans les cas suivants :
 - lorsque le fabricant ne respecte pas l'une des conditions ou l'un des engagements prévus par règlement du ministre, ou une disposition d'une entente d'inscription ou une disposition d'un contrat conclu à la suite d'un appel d'offres;
 - lorsque le prix de vente garanti par le fabricant pour un médicament est supérieur au montant maximum payable par le régime général;
 - lorsqu'un médicament ou une fourniture concurrent fait l'objet d'une entente d'inscription;
 - lorsque l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux le lui recommande;
 - lorsqu'il est d'avis que l'intérêt public l'exige. (art. 60.0.4 LAMed)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

- Le ministre peut déterminer les conditions suivant lesquelles le paiement du coût d'un médicament, incluant un médicament d'exception, est couvert par le régime général, notamment les indications thérapeutiques visées, la quantité maximale de médicaments visée, la durée de traitement pharmacologique, la nécessité d'obtenir l'autorisation de la Régie et les restrictions relatives à l'âge de la personne admissible. (art. 60 LAMed)
- Tout pharmacien est obligé de présenter distinctivement sur la facture le prix facturé pour chaque médicament servi dont le coût est assumé par le régime général d'assurance médicaments, la marge bénéficiaire du grossiste, le montant des différents honoraires professionnels réclamés ainsi que la contribution de la personne assurée. Cette obligation de transparence pour le pharmacien est entrée en vigueur le 15 septembre 2017. (art. 8.1.1 LAMed)
- Il est interdit à un pharmacien ou à un pharmacien préparateur de vendre, à une personne couverte par le régime général, un médicament couvert par ce régime à un autre prix que celui qu'il a lui-même payé. Lorsqu'il s'agit d'un médicament nécessitant une préparation, le prix qu'un pharmacien a lui-même payé comprend le prix assumé par le régime général de tous les ingrédients qui ont servi à la préparation ainsi que les honoraires du pharmacien préparateur, qui sont établis selon les tarifs prévus à l'entente visée à l'article 19 de la Loi sur l'assurance maladie.
- Les fabricants, les grossistes reconnus et les intermédiaires ont l'obligation d'approvisionner l'ensemble des pharmaciens qui lui en fait la demande en cas de risque sérieux d'une rupture de stock, et ce, lorsque le ministre en émet l'avis. (art. 60.0.5 LAMed)
- Certaines pratiques commerciales sont interdites entre fabricants, grossistes, intermédiaires ou pharmaciens, notamment l'exclusivité pour l'approvisionnement en pharmacie d'un médicament ou d'une fourniture inscrit sur la Liste des médicaments. (art. 80.1 LAMed)
- Les fabricants, les grossistes reconnus, les intermédiaires et les pharmaciens propriétaires ont l'interdiction d'accorder, directement ou indirectement, un quelconque avantage lié à la vente ou à l'achat d'un médicament inscrit sur la Liste des médicaments couverts par le régime général à l'auteur d'une ordonnance ou à l'exploitant ou à un employé d'une résidence privée pour aînés visée par la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Il est aussi interdit à l'auteur d'une ordonnance, à un exploitant ou à un employé d'une résidence privée pour aînés visée par la Loi sur les services de santé et les services sociaux d'accorder ou de recevoir un tel avantage. (art. 80.3 LAMed)
- Il est interdit à un fabricant ou un grossiste reconnu ou à un intermédiaire de payer ou de rembourser, en tout ou en partie, à une personne couverte par le régime général, le prix d'un médicament ou d'une fourniture dont le paiement est couvert par ce régime, sauf dans la mesure prévue par règlement du ministre, notamment pour des raisons humanitaires. Cette disposition sera appliquée lors de l'entrée en vigueur du règlement qui balisera les raisons humanitaires permettant un tel paiement. (art. 80.2 LAMed)

Citoyens

- Est tenu de restituer à la Régie les sommes dues, solidairement avec la personne ayant reçu sans droit des services assurés, quiconque ayant aidé ou encouragé cette personne à obtenir ou à utiliser sans droit une carte d'assurance maladie, le coût assumé par la Régie pour des services assurés. (art. 9.7 LAM)
- La Loi prévoit des amendes (1 000 \$ à 10 000 \$) à quiconque aide par un encouragement, un conseil, une autorisation ou un ordre, amène une autre personne à fournir un renseignement qu'il sait faux ou inexact. (art. 82 LAMed)
- La personne assurée peut avoir accès, à la date à laquelle le service lui a été fourni, aux coordonnées de la personne qui a fourni le service et aux sommes payées par la Régie. Elle a aussi accès à la description du service qui lui a été fourni. (art. 64 LAM)

Nul contrat d'assurance collective ou régime d'avantages sociaux ne peut restreindre la liberté du bénéficiaire de choisir son pharmacien. (art. 42.2.1 LAMed)

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 531

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2018–2019 et sommes versées, en moyenne, par médecin.

RÉPONSE NO 531

La lettre d'entente 245 a été abolie le 31 octobre 2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 532

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 25 000\$ en 2018-2019.

RÉPONSE NO 532

La réponse sera retrouvée à la question no 531 des questions particulières du Troisième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 533

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 50 000 \$ en 2018-2019.

RÉPONSE NO 533

La réponse sera retrouvée à la question no 531 des questions particulières du Troisième groupe de l'opposition.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 534

Somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les primes à l'inscription.

RÉPONSE NO 534

Lors de l'abolition de la lettre d'entente #245 le 1er novembre 2015, les parties ont aboli la prime pour patient orphelin et on introduit à la place, à l'entente négociée, une nouvelle grille de tarification par voie de supplément au premier examen fait par le médecin lors de la prise en charge d'un patient sans médecin de famille. Ce supplément est prévu pour reconnaître la complexité des activités professionnelles requises du médecin en regard de la prise en charge d'un nouveau patient sans médecin de famille. La tarification de ce supplément varie selon que le patient est non vulnérable ou vulnérable, en favorisant la prise en charge des patients vulnérables et super vulnérables référés par le guichet d'accès du réseau local de santé et de services sociaux (GAMF).

La somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les suppléments versés au premier examen fait dans le cadre de la prise en charge d'un suite à l'inscription d'un nouveau patient est 23 800 154 \$¹.

¹ Période du 2018-04-01 au 2019-02-28

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 535

Nombre de médecins ayant touché plus de 10 000 \$, plus de 20 000 \$ et plus de 50 000 \$ grâce aux primes à l'inscription en 2018-2019.

RÉPONSE NO 535

La réponse sera retrouvée à la question no 531 des questions particulières du Troisième groupe de l'opposition. La lettre d'entente 245 a été abolie le 31 octobre 2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 536

Nombre de jours travaillés, par médecin (omnipraticiens et spécialistes), en 2017-2018 et en 2018-2019.

RÉPONSE NO 536

La réponse à cette question est fournie par le ministère de la Santé et des Services sociaux à la question numéro 56 des questions particulières de l'Opposition officielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 537

État de situation concernant la réglementation sur les aides techniques et les intentions du gouvernement quant à sa mise à jour.

RÉPONSE NO 537

La Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) a été mandatée par le gouvernement pour administrer trois programmes d'aides techniques prévus à la Loi sur l'assurance maladie dont les services et les coûts sont déterminés par règlement. Il s'agit d'appareils suppléant à une déficience physique, d'aides auditives et d'aides visuelles.

La Régie, en collaboration avec le MSSS et des représentants des dispensateurs, a entrepris la révision de la liste des orthèses et prothèses du Tarif des appareils suppléant à une déficience physique ainsi que leur prix. La fin des travaux est prévue pour l'automne 2019. Par la suite, l'entrée en vigueur du nouveau Tarif sera assujettie à l'approbation de la nouvelle liste par les autorités de la RAMQ.

Une démarche de modification réglementaire a été entreprise dans le but d'actualiser la couverture de certains types d'aides et de permettre à la Régie d'assurer une réponse adéquate aux besoins des personnes assurées lors de prochains appels d'offres. La modification réglementaire visait notamment à inclure des aides employant la technologie numérique, tel le système personnel de communication à transmission du signal sonore sans fil et le système de transmission sans fil et d'amplification sonore pour l'écoute de la télévision. La modification réglementaire est entrée en vigueur le 20 septembre 2018.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 538

Mesures mises en place pour faciliter la reconnaissance des diplômes des médecins formés hors Québec.

RÉPONSE NO 538

Deux mesures financées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) favorisent l'intégration des médecins diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) dans les programmes de résidence au Québec.

1) Le Centre d'évaluation des diplômés internationaux en santé

Le Centre d'évaluation des diplômés internationaux en santé (CÉDIS) a vu le jour en 2011 à la demande du Conseil des ministres et à la suite des recommandations du Groupe de travail pour favoriser une meilleure intégration des médecins DHCEU (2009). Le mandat du groupe consiste notamment à proposer un mécanisme d'évaluation pour tous les DHCEU candidats au permis d'exercice régulier qui obtiennent la reconnaissance d'équivalence de leur diplôme.

Un des objectifs du CÉDIS est donc d'apprécier les aptitudes des DHCEU à entreprendre un programme de résidence en médecine au Québec. Il vise aussi à les guider dans ce sens ou à les aider à se réorienter sur une base volontaire.

Le CÉDIS coordonne une série d'activités permettant de soutenir ces candidats qui sont généralement déjà installés au Québec. Tout d'abord, le CÉDIS transmet un avis chaque année à toutes les personnes qui correspondent aux critères de base du programme. Un comité évalue toutes les demandes et retient les meilleures candidatures. Par la suite, les meilleurs candidats sont orientés vers un stage de mise en contexte clinique et d'évaluation des compétences médicales d'une durée de quatorze semaines. Au terme du processus, les candidats qui réussissent reçoivent une attestation à cet effet.

2) Offre de stage d'acclimatation

Le BCI travaille de pair avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour offrir depuis 2004 à tous les DHCEU admis en résidence la possibilité de faire un stage préparatoire. Près de 75 % d'entre eux (en moyenne 37 candidats par année) optent pour ce stage d'acclimatation. Il en coûte au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) 5 000 \$ par candidat, pour un total d'environ 190 000 \$ par année. La gestion administrative de ce budget a été confiée depuis 2016-2017 au Centre d'évaluation des diplômés internationaux en santé (CÉDIS).

Le CÉDIS effectue une reddition de compte annuelle au MSSS pour l'ensemble des budgets qui lui sont confiés (environ 1 490 000 \$) pour favoriser l'intégration professionnelle des médecins DHCEU, incluant les stages d'acclimatation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 539

Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont des participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2019.

RÉPONSE NO 539

Voir le tableau ci-dessous.

Nombre de cabinets où il y a eu de la facturation au courant de la période du 2018-04-01 au 2019-02-25

Régions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total
CABINET DE PHYSIATRE	-	-	1	-	-	2	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	5
CABINET PRIVE	15	11	17	19	24	14	12	5	8	2	11	25	1	24	34	64	-	7	283
CLINIQUE DENTAIRE	-	-	1	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
CLINIQUE MEDICALE	36	51	83	67	61	293	47	23	12	2	24	33	42	48	80	134	-	-	1056
CLINIQUE MEDICALE POUR SPECIALISTE	-	1	-	1	-	3	1	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	8
CLINIQUE OPTOMETRIQUE	-	-	2	1	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	9
LABORATOIRES DE RADIOLOGIE DIAGNOSTIQUE	-	1	9	3	3	43	3	-	-	-	-	2	8	3	6	18	-	-	99
ORGANISME PRIVE BUT NON LUCRATIF POUR SERVICES INTERURTIQUES GROUPESE	-	-	-	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3

* Un professionnel qui rend des services dans cabinet privé n'ayant pas de numéro de lieu de facturation officiel désigné par la RAMQ, utilisera le code de sa localité ou son code postal pour facturer à la RAMQ les services rendus.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 540

Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont non participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2019.

RÉPONSE NO 540

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne détient pas ces données.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 541

Ventilation des sommes supplémentaires versées aux médecins grâce à la clause remorque dont ils bénéficient par rapport aux hausses négociées par les employés du secteur public.

RÉPONSE NO 541

Dans le cadre du renouvellement des ententes, la clause remorque a été retirée. Il n'y a donc pas eu de sommes supplémentaires octroyées en lien avec cette clause.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 542

Bilan de l'abolition du Commissaire à la santé et au bien-être. Nombre d'ETC ayant quitté la fonction publique. Nombre d'ETC ayant été réintégré dans la fonction publique incluant dans quelle entité, par catégorie d'emploi.

RÉPONSE NO 542

Le Commissaire à la santé et au bien-être n'est pas aboli.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 543

Nombre d'enquêtes conclues par la RAMQ, nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ, nombre d'ententes hors cour, nombre d'enquête en cours, le tout par type de professionnel sous enquête. Total des sommes récupérées.

RÉPONSE NO 543

La Régie procède à des enquêtes sur la facturation des professionnels lorsqu'une fraude est soupçonnée, par exemple lorsque des services semblent faussement décrits par le professionnel ou que la Régie suspecte que les services facturés n'ont pas été rendus. L'enquête représente donc l'un des moyens de contrôle de la Régie qu'elle utilise lorsque approprié (voir plus bas).

En effet, tous les professionnels de la santé font l'objet de vérifications de leur facturation par la Régie. La Régie applique des mesures de contrôle systématique qui visent l'ensemble de la facturation des professionnels de la santé ou l'ensemble de la facturation d'une situation d'entente.

Ces mesures de contrôles systématiques peuvent être suivies par des mesures de contrôles plus spécifiques lorsque des professionnels, des groupes de professionnels ou des agences sont identifiés à la suite de facturations non conformes ou de pratiques frauduleuses ou abusives. En effet, la Régie procède à des vérifications et des inspections afin de vérifier l'application des dispositions de la Loi sur l'assurance maladie, de la Loi sur l'assurance médicaments et de leurs règlements. La Régie effectue aussi des enquêtes tel que mentionné précédemment.

Ainsi, 2 316 médecins ont fait l'objet d'au moins un contrôle spécifique de leur facturation (au 31 décembre 2018), soit 11,3 % des médecins. Cette donnée exclut les vérifications de services rendus et les contrôles effectués par le système. Si on ajoute les contrôles de systèmes, on peut affirmer que 100 % des médecins font l'objet d'un contrôle de leur facturation.

Nombre d'enquêtes terminées entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019¹

Catégorie de professionnels de la santé	Nbre de professionnels 2018-2019 ²	Montants versés indûment (\$) 2018-2019 ³
Médecins	16	281 265
Chirurgiens- dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	2	77 491
Optométristes	0	0
Pharmaciens	14	832 174
TOTAL	32	1 190 930

1 Données au 31 décembre 2018.

2 Nombre de professionnels dont la facturation a fait l'objet d'une enquête durant la période. Les rapports d'enquête peuvent avoir été complétés dans une année antérieure.

3 Il ne s'agit pas nécessairement des sommes encaissées, mais du total des sommes reliées aux ententes de paiement avec la Régie. Certains dossiers peuvent faire l'objet d'une contestation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

Nombre d'enquêtes en cours au 31 mars 2018¹

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels 2018-2019
Médecins	44
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	6
Optométristes	0
Pharmaciens	811
Agences de facturation	0
TOTAL	861

¹ Données au 28 février 2019.

Nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la Régie du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 :

Il faut noter que ce n'est pas la Régie qui condamne à des amendes. La Régie peut faire des enquêtes de nature pénale à l'issue desquelles elle produit le cas échéant un rapport d'infraction général. Par la suite, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) décide s'il donne un constat d'infraction pour ensuite plaider le tout devant un tribunal qui décide de la culpabilité ou non et de l'amende.

Nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la Régie en 2018-2019 (**données au 28 février 2019**) : 2

Nombre d'ententes hors cour¹ conclues entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019 à la suite des enquêtes par catégorie de professionnels de la santé

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels 2018-2019 (données au 28 février 2019)
Médecins	5
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	1
Optométristes	0
Pharmaciens	9
TOTAL	15

¹ Il est à noter qu'une entente hors cour conclue peut comprendre un dossier pour lequel ni la Régie ni le professionnel n'ont eu à entreprendre de démarches devant les tribunaux compétents et qui ont fait l'objet d'une entente de paiement.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

Total des sommes à récupérer auprès des professionnel enquêtés

Tel qu'indiqué dans le premier tableau sur le nombre d'enquêtes terminées entre le 1^{er} avril et le 31 mars 2019, la somme à récupérer au cours de cette période chez les professionnels s'élève à 1 190 930\$ (colonne «montants versés indûment»).

La Régie rend compte des montants à récupérer plutôt que des montants réellement récupérés. En effet, la majorité des montants versés indûment aux professionnels sont récupérés par la RAMQ par des prélèvements automatisés sur les honoraires versés aux professionnels, à la suite de démarches juridiques ou par recouvrement. La récupération peut toutefois s'échelonner dans certains dossiers sur plusieurs années, ce qui fait en sorte que les montants récupérés pendant une année donnée peuvent être associés à des contrôles réalisés dans les années antérieures. Également, certains cas peuvent faire l'objet de contestation dont la finalité peut être connue sur une année postérieure au contrôle réalisé. Pour ces raisons, la Régie a privilégié une reddition de compte basée sur le montant total des réclamations établie dans une année donnée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020**RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC****- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -**

QUESTION NO 544

Budget consacré aux enquêtes de la RAMQ. Nombre d'ETC dédiés à ces enquêtes.

RÉPONSE NO 544

Plusieurs directions sont sollicitées au sein de la RAMQ dans le cadre de la réalisation d'une enquête. Au-delà de la direction des enquêtes, les lignes d'affaires ainsi que la direction générale des affaires juridiques contribuent également aux activités d'enquête. Vous trouverez plus bas les effectifs et le budget de la direction des enquêtes. Il nous est impossible d'identifier avec précision la donnée relative à la contribution des autres directions dans le cadre des activités d'enquête.

	Effectifs de la Direction des enquêtes au 28 février 2019
Total heures rémunérées	60 267,9 heures

Directions des enquêtes 2018-2019	
Total général	1 955 787

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 545

Tout rapport, toute étude et estimations en lien avec la réouverture des ententes salariales avec les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes; estimations des économies à réaliser en 2019-2020 et pour les 10 années suivantes.

RÉPONSE NO 545

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 546

Total des sommes surfacturées contrôlées par la RAMQ et total des sommes surfacturées récupérées. Ventilation par type de professionnels de la santé et par année, pour les cinq dernières années.

RÉPONSE NO 546

Les données sont disponibles aux sections «Mesures de contrôles» et «Récupération des sommes dues» du rapport annuel de gestion 2017-2018 : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/citoyens/fr/rapports/rappann1718.pdf>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 547

Nombre de demandes d'exception pour l'approbation de médicaments reçues par la RAMQ pour année, pour les cinq dernières années. Pourcentage des demandes d'exception acceptées et délais moyen, par année.

RÉPONSE NO 547

Dans sa *Déclaration de services aux citoyens*, la Régie de l'assurance maladie du Québec (Régie) s'engage sur des délais habituels de réponse à une demande complète d'autorisation pour un médicament d'exception (ME), soit :

- 24 heures si cette demande porte sur un médicament requis de façon urgente (signalé par une étoile dans la *Liste des médicaments*);
- 48 heures pour les autres demandes (médicaments d'exception).

Au 28 février 2019, c'est 95,8 % des demandes de médicaments d'exception qui ont été traitées en 48 heures ou moins. En ce qui concerne les médicaments requis de façon urgente, ces derniers ont été traités dans un délai inférieur à 24 heures dans une proportion de 99,9 %.

Entre le 1^{er} avril 2018 et le 28 février 2019, la Régie a reçu 727 406 demandes d'autorisation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 548

Délai moyen entre l'approbation d'un médicament par Santé Canada et la couverture par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années. Nombre de nouveaux médicaments approuvés par Santé Canada qui ne sont pas couverts par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années.

RÉPONSE NO 548

Ces données ne sont pas disponibles. Ce délai varie d'un produit à l'autre. Ce délai est influencé notamment par le moment où un fabricant dépose sa demande d'inscription à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux par rapport au moment où le fabricant a obtenu son avis de conformité de Santé Canada.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2019-2020

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions particulières Troisième groupe d'opposition -

QUESTION NO 549

Nombre de cas de rougeole au Québec par année depuis cinq ans.

RÉPONSE NO 549

En l'absence d'éclosion, le nombre annuel de cas de rougeole varie entre zéro et quatre (voir tableau ci-après). De façon générale, ces cas sont d'acquisition extérieure, généralement associés à un séjour dans un pays où la maladie est endémique.

En 2011, le Québec a connu la plus importante épidémie de rougeole des Amériques. Cette épidémie a fait 725 cas confirmés et a touché dix régions sociosanitaires.

La dernière éclosion d'importance qu'a connue le Québec s'est produite en 2015 dans une communauté religieuse faiblement vaccinée de la région de Lanaudière. Le cas-index avait acquis l'infection lors d'un voyage en Californie où des cas avaient été rapportés. L'éclosion avait été contenue à cette seule région. Pas moins de 159 cas ont été associés à cette éclosion.

Entre 2016 et 2018, cinq cas ont été rapportés au Québec, soit un cas en 2016 et un agrégat familial de quatre cas en 2018, dont le cas-index avait acquis la maladie en Europe.

Depuis le début de l'année 2019, quatre cas ont été rapportés en date du 29 mars, tous acquis lors d'un séjour à l'extérieur du Canada (Europe ou Asie). À ce jour, aucun de ces cas n'a engendré une transmission secondaire.

Nombre de cas déclarés de rougeole au Québec Années 2000 à 2018 et année 2019 (au 29 mars 2019)

Année	Nombre de cas	Année	Nombre de cas
2000	32	2010	4
2001	0	2011	725
2002	2	2012	1
2003	3	2013	1
2004	2	2014	0
2005	0	2015	163
2006	2	2016	1
2007	96	2017	0
2008	1	2018	4
2009	6	2019	4 (en date du 29 mars 2019)

Source : Direction de la vigilance sanitaire, DGSAP, MSSS, Extraction MADDO du 01-04-2019